

BUDGET
DE DÉPENSES
2022 - 2023

VOL. 1

STRATÉGIE DE GESTION
DES DÉPENSES ET RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

2022 - 2023

BUDGET
DE DÉPENSES
2022 - 2023

VOL. 1

**STRATÉGIE DE GESTION
DES DÉPENSES ET RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES**

2022 - 2023

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaires
Budget de dépenses 2022-2023

Dépôt légal – Mars 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-91399-3 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-91402-0 (en ligne)

ISSN 2561-6315 (imprimé)
ISSN 2561-6323 (en ligne)



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Favorisé par une économie robuste, le Québec a présenté, au cours de la dernière année, une croissance plus soutenue qu'ailleurs au Canada. Le Budget de dépenses 2022-2023, que je dépose aujourd'hui, propose donc un niveau de dépenses qui nous permettra de poursuivre et de réaliser les investissements nécessaires dans les secteurs prioritaires que sont la santé, l'éducation et le transport collectif.

Croissance du Budget de dépenses 2022-2023

Au cours des deux dernières années, le gouvernement a investi des sommes importantes afin d'assurer la santé et la sécurité de la population. Notre engagement est clair : nous devons continuer d'investir dans les secteurs qui offrent des services à la population, notamment en matière de santé et de services sociaux. Ainsi, la situation économique du Québec permet de présenter un Budget de dépenses 2022-2023 aligné sur les priorités de la population et résolument tourné vers l'avenir.

L'an dernier, en pleine pandémie, nous avons opté pour le réinvestissement et la relance économique, en assurant un financement adéquat pour l'ensemble des services publics. Nous avons, entre autres, accéléré la mise en chantier de projets d'infrastructures publiques prévus à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, redonnant ainsi de la vigueur à une reprise économique qui était déjà bien amorcée chez nous. Pour les années 2022-2023, nous nous engageons, une fois de plus, à réinvestir pour améliorer les services directs à la population.

Une gestion des ressources humaines en pleine transformation

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de marché du travail de plus en plus compétitif, les façons de faire pour le recrutement du personnel, l'organisation du travail et la répartition des effectifs continuent d'évoluer au sein de la fonction publique. Les pratiques de gestion des ressources humaines sont en pleine transformation. Le télétravail et, plus récemment, l'organisation du travail en mode hybride s'imposent désormais comme la voie de l'avenir.

La transformation en profondeur des processus de dotation, officiellement en vigueur depuis le 21 février 2022, est venue rendre plus agile et attractive la fonction publique québécoise. Les processus de qualification ont été remplacés par des processus de sélection. Ainsi, dans la fonction publique, il sera plus facile d'engager la bonne personne, pour le bon poste et au bon moment.

Le gouvernement du Québec poursuit également son processus de régionalisation de 5 000 postes du secteur public, comme il s'était engagé à le faire. Le Conseil du trésor a approuvé les cibles de régionalisation à atteindre pour 2028 par les organisations visées par le Plan gouvernemental de régionalisation. Pour assurer le succès de ces nouveaux emplois en région, les municipalités régionales de comté (MRC) dont l'indice de vitalité économique est le plus faible seront prioritaires. De plus, des bureaux gouvernementaux partagés sur l'ensemble du territoire québécois seront implantés afin de soutenir le déploiement du plan.

Une administration publique performante

Notre gouvernement continue d'agir afin d'accroître la performance de l'administration publique. En misant sur des initiatives, des projets et des programmes permettant que chaque dollar investi génère le maximum de retombées pour la population, nous poursuivons la transformation des façons de faire afin que le Québec soit plus agile et performant.

De plus, le Tableau de bord de la performance, outil privilégié au service du gouvernement et de la population, est bonifié sur une base annuelle. Le plus récent suivi de la performance des ministères met en évidence la grande capacité d'adaptation des organisations publiques et de leur personnel dans le contexte de la crise sanitaire : la performance des organisations est demeurée présente, malgré le contexte exigeant des deux dernières années. Plusieurs actions seront mises en place dans la prochaine année afin de renforcer la culture de gestion axée sur les résultats et la performance à l'échelle gouvernementale.

Un nouveau ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Les derniers mois ont démontré l'importance d'accélérer la transformation numérique de notre gouvernement pour que les citoyens puissent compter sur une offre de services accessibles en tout temps. Il est nécessaire d'assurer aux citoyens que notre gouvernement veille à une protection accrue de leurs données qui sont détenues par les organismes publics. Ainsi, le 1^{er} janvier 2022 marque le début d'une nouvelle ère en matière de ressources informationnelles au gouvernement du Québec, date à laquelle le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a vu le jour. En regroupant, au sein d'une même organisation, l'expertise des équipes spécialisées en ressources informationnelles et en transformation numérique en provenance du Secrétariat du Conseil du trésor et d'Infrastructures technologiques Québec, notre gouvernement positionne le numérique et la cybersécurité au rang des priorités étatiques.

Marchés publics : l'achat québécois et l'innovation priorités

Notre gouvernement continue d'adopter des mesures concrètes pour favoriser l'achat de produits et de services auprès de nos entreprises québécoises. Le gouvernement a dévoilé, en février 2022, la Stratégie gouvernementale des marchés publics. Les organismes publics sont désormais incités à augmenter leurs acquisitions de biens en provenance du Québec. Notre objectif est clair : faire passer, d'ici 2026, la proportion annuelle des acquisitions de biens auprès de fournisseurs québécois de 38 % à 50 %, ce qui représente 1,5 milliard de dollars de hausse en achats gouvernementaux de biens québécois.

Le projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics, présenté en février à l'Assemblée nationale, viendra, une fois adopté, appuyer certains volets de la nouvelle stratégie. Il propose des dispositions qui visent, notamment, à privilégier l'achat québécois dans les contrats. De plus, il permettra aux organismes publics de réserver des contrats aux petites entreprises du Québec et d'accorder une marge préférentielle d'au plus 10 % en fonction de la valeur québécoise ajoutée.

L'innovation est au cœur de l'évolution du cadre réglementaire des marchés publics, qui va désormais assurer aux entreprises québécoises créatrices d'innovation un meilleur accès aux contrats publics. La création d'un nouvel Espace d'innovation des marchés publics arrive à point en favorisant notamment les acquisitions responsables sur le plan environnemental.

Infrastructures : un investissement historique

Notre gouvernement a clairement démontré, lors des deux dernières années, sa volonté de relancer l'économie par l'accélération de projets d'infrastructure publique prioritaires pour la population québécoise. Cet objectif est atteint lorsque l'on observe la croissance économique au Québec en 2021.

Le nouveau Plan québécois des infrastructures 2022-2032 s'établit à 142,5 milliards de dollars, un niveau historique, pour assurer la réalisation de projets dans les grands centres et en région. Cette hausse des investissements de 7,5 milliards de dollars, comparativement au plan précédent, est limitée. Elle se veut une poursuite des engagements du gouvernement pour appuyer la réalisation de projets prioritaires, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du transport collectif. Les investissements dans les infrastructures publiques ont ainsi enregistré une hausse de 42,1 milliards de dollars depuis 4 ans !

Un Québec fier et confiant

Notre gouvernement ne ménage pas les efforts afin de gérer efficacement les fonds publics et de maintenir une qualité exceptionnelle de services publics pour les Québécois et les Québécoises. Les choix budgétaires que nous avons faits jusqu'à maintenant et ceux que nous engageons sont le fruit d'un travail acharné et d'une collaboration soutenue avec toutes les parties prenantes de la société. Notre objectif ultime est de s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour donner au Québec un niveau de vie en constante progression. Je crois sincèrement que nous sommes sur la bonne voie, et que le présent Budget de dépenses nous permettra d'y parvenir.

Je suis fière des réalisations de notre gouvernement, et nous continuerons de travailler au succès économique du Québec. J'ai confiance en l'avenir. Je suis persuadée que les mois et les années à venir s'annoncent remplis de belles occasions à saisir pour le Québec.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor,

Sonia LeBel

TABLE DES MATIÈRES

LA GESTION DES DÉPENSES	1
Le budget de dépenses consolidées 2022-2023	2
Le budget de dépenses de programmes 2022-2023	3
Les résultats 2021-2022	8
 L'ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE	17
Un État plus efficace	18
 LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES	21
La croissance prévue des effectifs 2022-2023	21
La gestion des ressources humaines	23
Le renouvellement des conditions de travail	31
Le bilan des travaux de l'Institut de la pertinence des actes médicaux	32
 LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	35
Un État performant et transparent au service de sa population	35
La révision des programmes et l'amélioration continue pour soutenir la performance et transformer l'administration	39
 LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	43
La création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique	43
 LES MARCHÉS PUBLICS.....	45
Des marchés publics favorisant l'innovation québécoise	47
Un engagement à mettre fin aux délais de paiement dans l'industrie de la construction	48
 LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	51
Le Plan québécois des infrastructures 2022-2032	51
Des investissements de 142,5 G\$ couvrant tous les secteurs d'activités du gouvernement	56

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	57
LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT	59
1. Les dépenses consolidées du gouvernement	59
2. Les dépenses consolidées du gouvernement selon l'organisation financière	60
Annexe 1	
Dépenses consolidées par grand portefeuille	63
LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES	65
1. Les mesures mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de relance de l'économie	65
2. Les dépenses budgétaires 2021-2022	67
3. Le budget de dépenses 2022-2023	69
Annexe 1	
Budget de dépenses excluant l'effet des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	77
Annexe 2	
Budget de dépenses	79
Annexe 3	
Conciliation de la dépense probable 2021-2022	81
LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE	83
1. Les résultats des entités consolidées en 2022-2023	83
2. Les résultats des fonds spéciaux en 2022-2023	84
3. Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2022-2023	85
4. Les résultats des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2022-2023	87
5. Les résultats des comptes à fin déterminée en 2022-2023	87
6. L'évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2021-2022.....	88
Annexe 1	
Résultats probables 2021-2022 des fonds spéciaux	91
Annexe 2	
Résultats probables 2021-2022 des organismes autres que budgétaires	94

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2022-2023 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE	97
1. La répartition des dépenses de programmes par catégorie	97
2. La répartition des dépenses de programmes par bénéficiaire	115
Annexe 1	
Répartition du Budget de dépenses 2022-2023 par portefeuille et par catégorie excluant l'effet des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	116
Annexe 2	
Répartition des dépenses de programmes 2022-2023 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	117
LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	119
1. La consommation réalisée en 2020-2021	119
2. La consommation prévue en 2021-2022	121
3. Le niveau d'effectifs 2022-2023 et la croissance anticipée	123
Annexe 1	
Consommation des effectifs 2020-2021 – Loi sur la fonction publique	124
Annexe 2	
Consommation 2020-2021 – Hors fonction publique	127
Annexe 3	
Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics	129
Annexe 4	
Lexique.....	131
APPENDICES.....	133
Appendice A	
Budget de dépenses 2022-2023 par mission	135
Appendice B	
Indicateurs économiques et budgétaires	145
B.1	
Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires	146
B.2	
Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques	147
B.3	
Dépenses par portefeuille	148

LA GESTION DES DÉPENSES

La fin de l'état d'urgence sanitaire amènera le Québec à poursuivre ses actions avec, en toile de fond, les répercussions de la pandémie de COVID-19. À cet égard, le Budget 2022-2023 mise sur un ensemble d'initiatives permettant de construire l'avenir et de soutenir la croissance du Québec :

- rehausser les soins et les services à la population et, parallèlement, amorcer le rétablissement du système de santé, par des soins et des services plus humains, performants, fluides et accessibles (1 298,9 M\$);
- soutenir davantage les jeunes dans la réussite et la persévérance scolaires (275,0 M\$);
- favoriser et soutenir l'accessibilité et la réussite des étudiants aux études supérieures, visant notamment à contrer la rareté de la main-d'œuvre dans des secteurs d'activité jugés prioritaires (246,7 M\$);
- déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027, permettant de favoriser la création de richesse et le développement de nouvelles technologies au Québec (280,0 M\$);
- renforcer les actions des organismes communautaires par le nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2023 (148,9 M\$);
- accroître l'offre de logements sociaux et abordables et améliorer la qualité des logements au Québec (101,7 M\$);
- soutenir le secteur culturel, ayant été durement fragilisé par les impacts de la pandémie et assurer le succès de sa relance (75,5 M\$);
- soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelles et conjugales (52,8 M\$).

Fort d'une économie robuste, le Québec présente une croissance plus soutenue qu'ailleurs au Canada, en 2021. Malgré des perspectives économiques optimistes, le niveau d'inflation actuel crée une pression sur les prix à la consommation, lequel risque de se poursuivre tout au long de l'exercice financier 2022-2023. Par ailleurs, le Québec doit désormais composer avec les incertitudes émanant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

LE BUDGET DE DÉPENSES CONSOLIDÉES 2022-2023

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses consolidées du gouvernement s'élèvent à 138 986 M\$, soit 130 144 M\$ en dépenses de portefeuilles et 8 842 M\$ en dépenses du service de la dette. Comparativement aux dépenses de l'exercice financier 2021-2022, le budget de dépenses de portefeuilles¹ 2022-2023 est en baisse de 773 M\$, ou de 0,6 %. La transition vers la levée de l'application des mesures sanitaires explique, entre autres, cette diminution.

Budget de dépenses consolidées¹ (en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	Variation (%)
Santé et Services sociaux	54 247	51 041	6,3
Éducation	19 060	18 084	5,4
Enseignement supérieur	10 069	8 903	13,1
Autres portefeuilles ²	44 413	43 847	1,3
Dépenses de portefeuilles (avant les mesures de soutien et de relance – COVID-19)	127 789	121 874	4,9
Mesures de soutien et de relance – COVID-19	2 355	9 043	
Dépenses de portefeuilles	130 144	130 917	(0,6)
Service de la dette	8 842	8 441	4,8
Dépenses consolidées	138 986	139 358	(0,3)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

¹ Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille. La somme de chacun d'eux représente le Budget de dépenses des portefeuilles, auquel sont considérées les écritures d'élimination entre les différentes entités.

LE BUDGET DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 2022-2023

Au cours des deux dernières années, les mesures et les actions du gouvernement ont principalement été orientées vers la protection de la santé de la population et favoriser la relance de l'économie. Comme partout dans le monde, le contexte économique du Québec a évolué au cours des derniers mois et, à cet égard, le Budget 2022-2023 vise à assurer le financement nécessaire pour répondre aux besoins actuels.

Le Budget de dépenses de programmes 2022-2023 s'élève à 108 714,6 M\$, en croissance de 2 180,9 M\$, ou de 2,0 %, par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2021-2022. Toutefois, les mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont eu un effet important sur le niveau de dépenses réalisées au cours de 2021-2022. Sans considérer l'effet de ces mesures, le budget de dépenses de programmes 2022-2023 présente une croissance de 9 049,7 M\$, ou de 11,0 %, par rapport à la dépense probable 2021-2022².

Sommaire de la croissance des dépenses de programmes¹ Avec et sans l'effet des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes			
	Budget	Dépense probable ²	Variation	
	2022-2023	2021-2022	M\$	%
Budget avec l'effet des mesures – COVID-19	108 714,6	106 533,8	2 180,9	2,0
Budget sans l'effet des mesures – COVID-19 ³	106 359,6	97 310,0	9 049,7	11,0
Impact des mesures	2 355,0	9 223,8	(6 868,8)	
Impact des mesures – en %	2,2	9,5		

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une compensation de 5 920,4 M\$, relative au déficit cumulé des fonds spéciaux causée par les dépenses additionnelles découlant de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs.

³ Taux modifié pour exclure de la dépense probable 2021-2022 les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures et celles ayant une portée non récurrente.

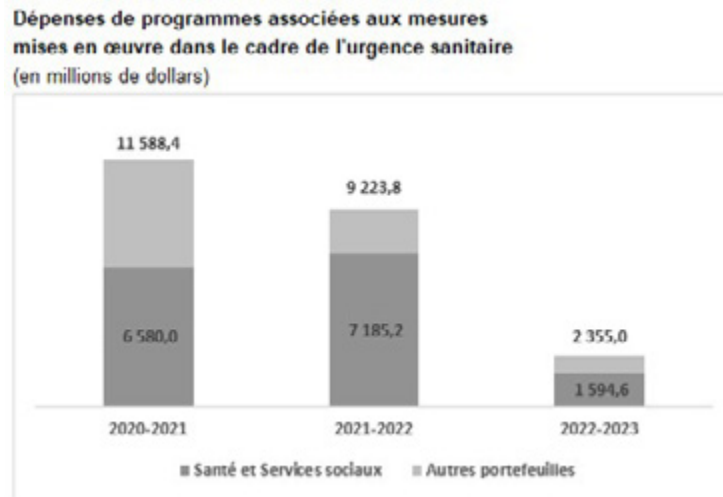
Pour l'exercice financier 2022-2023, le budget de dépenses inclut un financement de 2 355,0 M\$ pour l'ensemble des coûts découlant de l'urgence sanitaire. Cette diminution de 6 868,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022 est principalement liée au retrait des mesures du ministère de la Santé et des Services sociaux. À lui seul, ce Ministère compte pour 5 590,6 M\$, soit plus de 80,0 %, de la diminution.

² Des tableaux détaillés sont présentés en annexe, aux pages 77 à 80.

Mesures mises en œuvre dans le cadre de l'urgence sanitaire

Le 13 mars 2020, le gouvernement a décrété l'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de COVID-19. Au cours des 24 derniers mois, des actions importantes ont été déployées afin de soutenir les Québécois, renforcer le système de santé et relancer l'économie.

Dans le contexte de la fin de l'urgence sanitaire, le Budget de dépenses 2022-2023 comprend un montant de 2 355,0 M\$ permettant une transition et la poursuite de certaines mesures.



PRINCIPALES CROISSANCES 2022-2023

Santé et Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux dispose d'un budget de dépenses totalisant 50 212,0 M\$. Ce budget inclut un financement de 1 594,6 M\$ pour des actions pour vaincre la crise sanitaire et pour adapter le réseau à la réalité de l'après-pandémie. Sans considérer le budget consacré à ces actions, le budget 2022-2023 du Ministère est de 48 617,4 M\$ et présente une croissance de 2 846,3 M\$, ou de 6,3 %.

La crise sanitaire a mis en lumière les défis à relever pour rendre le système de santé plus accessible, plus humain et plus performant. Sous cet angle, une transformation du réseau de la santé et des services sociaux s'amorce, permettant ainsi de s'adapter à la nouvelle réalité de l'après-pandémie, de renforcer l'accès et la qualité des soins et des services offerts, ainsi qu'à offrir une expérience patient améliorée.

Ainsi, les sommes additionnelles investies en 2022-2023 au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que dans son réseau, permettront notamment :

- d'amorcer le rétablissement du système de santé, par des soins et des services plus humains, performants, fluides et accessibles (904,8 M\$);
- de renforcer les services de soutien à domicile, notamment pour les personnes âgées, et améliorer les soins et les services aux personnes proches aidantes (137,9 M\$);
- de rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficulté, ainsi que des initiatives en santé mentale (75,7 M\$);
- d'ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives (75,0 M\$).

Éducation

Pour l'exercice financier 2022-2023, le ministère de l'Éducation dispose d'un budget de dépenses de 16 823,6 M\$, en croissance de 783,4 M\$, ou de 5,4 %, par rapport à la dépense probable 2021-2022. Sans considérer l'effet des mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie de COVID-19, une croissance de 1 163,2 M\$, ou de 8,0 %, est constatée.

Principalement, la croissance du budget de dépenses 2022-2023 permet au ministère de l'Éducation et à son réseau :

- de favoriser la réussite de tous les élèves, pour donner à chaque élève le moyen d'aller au bout de son potentiel (34,1 M\$);
- de bonifier le programme de tutorat, permettant que chaque jeune puisse bénéficier des meilleures conditions de développement et d'apprentissage possible (55,0 M\$);
- d'améliorer le parc immobilier scolaire, afin d'offrir aux élèves des milieux de vie sains, sécuritaires et propices à la réussite scolaire (59,0 M\$);
- de soutenir l'apprentissage par le numérique, favorisant ainsi un virage numérique optimale et durable au service de la réussite des élèves (34,6 M\$).

Enseignement supérieur

Pour l'exercice financier 2022-2023, un budget de dépenses totalisant 8 728,4 M\$ est mis à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur. En comparaison de la dépense probable 2021-2022, une croissance de 772,2 M\$, ou de 9,7 %, est considérée. Sans l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'urgence sanitaire, la croissance est de 930,3 M\$, ou de 12,1 %.

Le gouvernement vise, par les mesures du Budget 2022-2023, à apporter un appui financier accru et une réduction de l'endettement permettant de favoriser la participation aux études supérieures (100,6 M\$). Par ailleurs, la croissance du budget de dépenses en 2022-2023 permet également au ministère de l'Enseignement supérieur de :

- favoriser la persévérance et la réussite des étudiants (12,8 M\$);
- favoriser la mobilité régionale des étudiants (30,7 M\$);
- soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles (24,3 M\$).

Autres ministères

Pour l'exercice financier 2022-2023, un budget totalisant 25 107,8 M\$ est mis à la disposition des autres ministères. En comparaison de la dépense probable 2021-2022, le niveau de dépenses 2022-2023 est stable avec une croissance de 171,7 M\$. Sans l'effet des mesures mises en œuvre pour vaincre la crise sanitaire, la croissance est de 912,1 M\$, ou de 10,6 %.

Le Budget 2022-2023 présente les mesures qui permettront au gouvernement de soutenir les Québécois et de poursuivre ses engagements. Les principales mesures concernent :

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un montant de 133,0 M\$ permettant de poursuivre les initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation, un montant de 280,0 M\$ pour déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027, permettant de favoriser la création de richesse et le développement de nouvelles technologies au Québec;
- le ministère du Tourisme, un montant de 41,4 M\$ pour stimuler l'investissement des entreprises touristiques, ainsi qu'un montant de 15,0 M\$ pour poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques;
- le ministère des Transports, un montant de 196,5 M\$ pour soutenir davantage les services en transport collectif.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes¹
Incluant les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'urgence sanitaire
(en millions de dollars)

	2022-2023			2021-2022	Variation	
	Enveloppe	Mesures du Budget ²	Total	Dépense probable ³	M\$	% ⁴
Santé et Services sociaux	50 212,0	-	50 212,0	52 956,3	(2 744,3)	(5,1)
Éducation	16 509,0	314,6	16 823,6	16 040,2	783,4	5,4
Enseignement supérieur	8 623,6	104,8	8 728,4	7 956,2	772,2	9,7
Autres portefeuilles	23 846,5	1 261,3	25 107,8	24 936,1	171,7	0,3
Fonds de suppléance	7 842,8	-	7 842,8	4 645,0	3 197,8	
Dépenses de programmes	107 033,9	1 680,7	108 714,6	106 533,8	2 180,9	2,0
Dépenses nettes de portefeuilles			21 429,4	24 383,2	(2 953,8)	
Dépenses de portefeuilles			130 144,0	130 917,0	(773,0)	(0,6)

Répartition de la croissance des dépenses de programmes¹
Excluant les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'urgence sanitaire
(en millions de dollars)

	2022-2023			2021-2022	Variation	
	Enveloppe	Mesures du Budget ²	Total	Dépense probable ³	M\$	% ⁵
Santé et Services sociaux	48 617,4	-	48 617,4	45 771,1	2 846,3	6,3
Éducation	16 449,0	314,6	16 763,6	15 600,4	1 163,2	8,0
Enseignement supérieur	8 623,6	32,8	8 656,4	7 726,1	930,3	12,1
Autres portefeuilles	23 464,9	1 014,5	24 479,4	23 567,4	912,1	10,6
Fonds de suppléance	7 842,8	-	7 842,8	4 645,0	3 197,8	
Dépenses de programmes	104 997,7	1 361,9	106 359,6	97 310,0	9 049,7	11,0
Dépenses nettes de portefeuilles			21 429,4	24 564,0	(3 134,6)	
Dépenses de portefeuilles			127 789,0	121 874,0	5 915,0	4,9

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les mesures du Budget 2022-2023 sont inscrites au Fonds de suppléance.

³ Excluant une compensation de 5 920,4 M\$ relative au déficit cumulé des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles découlant de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs.

⁴ Taux modifié pour exclure de la dépense probable 2021-2022 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que celle du ministère des Finances.

⁵ Taux modifié pour exclure de la dépense probable 2021-2022 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que celle du ministère des Finances.

Taux modifié pour exclure de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures et celles ayant une portée non récurrente.

LES RÉSULTATS 2021-2022

L'exercice financier 2021-2022 s'est inscrit dans la poursuite des efforts déployés depuis mars 2020 pour protéger la santé de la population et soutenir les entreprises québécoises des incidences de la pandémie de COVID-19. Des ressources considérables ont été mises à la disposition du ministère de la Santé et des Services sociaux pour notamment reconnaître les efforts additionnels réalisés par le personnel de son réseau, pour disposer des équipements de protection nécessaires, ainsi que pour mener à bien les opérations de dépistage et les campagnes de vaccination. Des sommes importantes ont également été mises à la disposition du réseau de l'éducation, et des institutions collégiales et universitaires afin de renforcer le soutien et la protection des élèves et de son personnel.

ÉVOLUTION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE 2021-2022

Au regard du Budget de dépenses 2021-2022, déposé le 25 mars 2021, la dépense probable présente une croissance de 9 558,4 M\$, ou de 9,9 %. Cette croissance découle principalement de trois facteurs :

- mesures mises en place dans le cadre de l'urgence sanitaire, principalement pour le réseau de la santé et des services sociaux;
- modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- paiements anticipés de certains projets d'investissements – Plan québécois des infrastructures.

Évolution – Budget de dépenses de programmes Exercice financier 2021-2022 (en millions de dollars)

	Budget initial ¹ (Mars 2021)	Dépense probable ² (Mars 2022)	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	47 113,9	52 956,3	5 842,4	12,4
Éducation	15 811,3	16 040,2	228,9	1,4
Enseignement supérieur	8 179,1	7 956,2	(222,9)	(2,7)
Autres portefeuilles	25 871,1	29 581,1	3 710,0	14,3
Total	96 975,4	106 533,8	9 558,4	9,9

¹ Le Budget 2021-2022 considérait un montant de 1 583,8 M\$, pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

² Excluant une compensation de 5 920,4 M\$, relative au déficit cumulé des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles découlant de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs.

Prolongement de certaines mesures au ministère de la Santé et des Services sociaux

Lors de la préparation du Budget 2021-2022, dans l'incertitude quant à la durée de l'état d'urgence sanitaire, le financement de certaines mesures pour lutter contre la pandémie de COVID-19 s'étendait jusqu'au 31 août 2021. Les différents épisodes de vagues et l'évolution de la situation au cours de la dernière année ont forcé le gouvernement à étendre la durée et la portée de ces mesures.

En novembre dernier, le Point sur la situation économique et financière du Québec a reconnu la bonification de celles-ci jusqu'au 31 décembre 2021, pour un montant de 3 633,2 M\$. À son tour, le Budget 2022-2023 permet de reconnaître les dépenses additionnelles réalisées depuis janvier 2022, par le portefeuille Santé et Services sociaux, dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Entre le dépôt du Budget 2021-2022 et les besoins actuels du ministère de la Santé et des Services sociaux un rehaussement de 5 601,4 M\$³ a été nécessaire, pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Ministère de la Santé et des Services sociaux Rehaussement du budget de dépenses – Exercice financier 2021-2022 Mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie de COVID-19 (en millions de dollars)

Budget 2021-2022 – Mars 2021	1 583,8	
Mise à jour économique et financière – Novembre 2021	3 633,2	} 5 601,4
Budget 2022-2023 – Mars 2022	1 968,2	
Dépenses 2021-2022, mesures d'urgence sanitaire – Santé et Services sociaux	7 185,2	

Modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

Au cours de la dernière année, en raison de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, un montant de 10 015,7 M\$ a été inscrit à la dépense probable 2021-2022. Ce montant, représentant 9,4 % de la dépense probable 2021-2022, se répartit ainsi :

- un montant de 5 920,4 M\$⁴, pour compenser le déficit cumulé des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles découlant de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs;
- un montant de 4 095,2 M\$, relativement à l'exercice financier 2021-2022, découlant de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert⁵.

³ Les dépenses additionnelles encourues par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre des mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie de COVID-19, sont réalisées en vertu de la *Loi sur la santé publique*.

⁴ Une information détaillée est présentée aux Renseignements supplémentaires, page 81.

⁵ Un montant de 2,6 G\$ était inscrit au Budget 2021-2022 à cet effet. La *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier* permet de compenser le financement additionnel nécessaire.

Norme comptable sur les paiements de transfert

Le gouvernement a modifié l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert dans ses états financiers consolidés de l'exercice financier terminé le 31 mars 2021. Ce changement consiste à comptabiliser les dépenses de transfert pour des infrastructures publiques qui appartiennent à des tiers selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de ces transferts. Auparavant, le gouvernement les comptabilisait au rythme des versements autorisés par le Parlement qui correspondait généralement à l'échéancier de remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires pour réaliser les projets.

Les autorisations parlementaires de dépenser sont accordées selon une estimation du rythme de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires. Cette comptabilisation plus rapide des dépenses de transfert nécessite l'utilisation de crédits votés additionnels.

Le gouvernement intègre donc, au présent Budget, les répercussions financières additionnelles découlant de ce changement pour l'année financière 2022-2023. Une provision de 6 172,0 M\$ a donc été inscrite au Fonds de suppléance.

Calendrier de migration découlant de la modification de l'application

À compter du 1^{er} avril 2022, une migration sera amorcée visant à intégrer au budget de dépenses des ministères les besoins financiers découlant de l'application de la norme sur les paiements de transfert.

Financement des mesures du Point sur la situation économique et financière du Québec et autres mesures

En 2021-2022, l'intégration de la quasi-totalité des mesures du Budget au Fonds de suppléance, jumelée à une attention soutenue pour l'exécution et le suivi des dépenses gouvernementales, a contribué à une plus grande agilité budgétaire. Ceci a permis d'assurer le financement de nouvelles priorités, dont celles identifiées au Point sur la situation économique et financière du Québec. Ces initiatives permettent notamment :

- d'augmenter les efforts en prévention de la criminalité;
- de prévenir la violence conjugale et de mieux accompagner les victimes;
- de doter les écoles de lecteurs de CO₂;
- de soutenir davantage le maintien des services de transport collectif;
- de rendre accessibles rapidement près de 3 500 logements par AccèsLogis déjà annoncés.

Financement de projets d'investissements

Les actions mises en œuvre au cours des dernières années, tel que l'intégration des mesures du Budget au Fonds de suppléance et une attention soutenue pour l'exécution des dépenses ont permis de renforcer la gestion et le suivi budgétaire. Sous l'angle d'une gestion saine et efficiente des fonds publics, un nouveau processus permettant d'anticiper le financement de certains projets d'investissements a été initié.

Paielements anticipés
Toute aide financière versée par le gouvernement de façon anticipée pour des projets d'infrastructures comporte des modalités imposées aux bénéficiaires, lesquelles balisent l'utilisation de celles-ci ou les actions devant être posées pour conserver le transfert.
Ces modalités permettent également au gouvernement de s'assurer que les objectifs visés par la subvention sont atteints afin de préserver une saine gestion des fonds publics.

Les travaux et les actions menés en 2021-2022 ont permis d'anticiper le financement de projets d'investissements totalisant 1 120,0 M\$. Sous la responsabilité du portefeuille Transports, ces derniers concernent :

- le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (577,0 M\$) – Travaux préparatoires relativement au prolongement entre les stations Saint-Michel et Anjou;
- le Réno-Infra II et III (283,0 M\$) – Remplacement ou réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile;
- le Réno-Système III et IV (160,0 M\$) – Remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation du métro;
- le Programme d'accessibilité, Phase I (100,0 M\$) – Bonification par le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro, notamment par l'installation d'ascenseurs.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES – 2020-2021 ET 2021-2022

Comparativement aux données réelles de l'exercice financier 2020-2021, une croissance des dépenses de 4 444,8 M\$, ou de 4,4 %, est observée. En outre, cette croissance découle principalement des éléments mentionnés précédemment concernant la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, ainsi que de la réalisation de paiements anticipés pour des projets d'investissements.

Dépenses de programmes 2021-2022¹

(en millions de dollars)

	Dépense probable ²	Comptes publics	Variation	
	2021-2022	2020-2021	M\$	%
Santé et Services sociaux	52 956,3	51 458,0	1 498,3	2,9
Éducation	16 040,2	16 942,0	(901,8)	(5,3)
Enseignement supérieur	7 956,2	7 636,0	320,2	4,2
Autres ministères	29 581,1	26 053,0	3 528,1	13,5
Dépenses de programmes	106 533,8	102 089,0	4 444,8	4,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant une compensation de 5 920,4 M\$, relative au déficit cumulé des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles découlant de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs.

ÉCART À RÉSORBER

Sur la base du cadre financier du Budget de dépenses 2022-2023, après intégration des nouvelles mesures annoncées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 1 126,0 M\$ en 2023-2024 et à 414,7 M\$ en 2024-2025.

Écart à résorber

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Coûts de reconduction des programmes	108 714,6	111 299,1	114 819,4
Objectifs de dépenses de programmes	108 714,6	110 173,1	114 404,7
Écart à résorber	—	1 126,0	414,7

COÛT PERMETTANT DE MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICES

Le maintien du niveau de services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer le même niveau de services, d'une année à l'autre.

L'évaluation du coût de maintien du niveau de services ne tient pas compte des mesures mises en œuvre temporairement. Ainsi, pour l'exercice financier 2022-2023, l'impact du coût de maintien de services totalise 3 034,4 M\$ et représente 3,3 % du budget de dépenses comparatif 2021-2022.

Coût permettant de maintenir le niveau de services – 2022-2023

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes			Total
	Santé et Services sociaux	Éducation	Enseignement supérieur	
Budget de dépenses comparatif 2021-2022 ¹	45 706,8	15 435,8	7 872,8	91 167,9
Coûts de maintien du niveau de services	1 941,1	442,3	248,1	3 034,4
Proportion	4,2 %	2,9 %	3,2 %	3,3 %
Croissance des dépenses de programmes 2022-2023²	6,3 %	8,0 %	12,1 %	11,0 %

¹ Excluant le Fonds de suppléance et la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs, en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

² Les taux de croissance des dépenses de programmes incluent les mesures du Budget 2022-2023, intégrées au Fonds de suppléance.

MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Le Budget de dépenses 2022-2023 permet également au gouvernement de poursuivre ses efforts et ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques. Au cours des dernières années, de nombreuses actions ont été mises en œuvre afin d'assurer la protection de l'environnement et de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En outre, ces initiatives et programmes destinés à la protection de l'environnement couvrent de multiples secteurs d'activités, dont notamment la réhabilitation des milieux naturels et des sites contaminés, l'aménagement durable des forêts, de la faune et des parcs, la contribution à la création d'aires protégées, l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, le financement et les investissements en transport collectif et actif, ainsi que la gestion des matières résiduelles.

Plusieurs actions menées pour la protection environnementale émanent du Plan pour une économie verte 2030, lequel vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, ainsi qu'à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour ce faire, le Plan de mise en œuvre 2021-2026 dispose d'un budget totalisant 6,7 G\$, dont 1,3 G\$ sont planifiés pour l'exercice financier 2022-2023.

En 2022-2023, les informations financières consolidées transmises par les ministères et les organismes prévoient des dépenses de l'ordre de 5 642,1 M\$ pour la protection de l'environnement, soit l'équivalent de 4,3 % du Budget de dépenses de portefeuilles de l'exercice financier 2022-2023.

Principales mesures pour la protection de l'environnement – 2022-2023
(en millions de dollars)

Environnement et Lutte contre les changements climatiques	2 056,9
Transports	1 893,2
Forêts, Faune et Parcs	549,2
Affaires municipales et Habitation	312,3
Énergie et Ressources naturelles	223,3
Autres portefeuilles	483,7
Mesures du Budget 2022-2023	123,5
Total	5 642,1

Sources : Ministères et organismes

GESTION DES SITES CONTAMINÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Depuis 2006-2007, le gouvernement comptabilise un passif environnemental à l'égard des obligations découlant de la réhabilitation⁶ de sites contaminés sous sa responsabilité ou pouvant, de façon probable, relever de sa responsabilité⁷.

Annuellement, les ministères et les organismes ont la responsabilité de recenser et d'évaluer les sites contaminés sous leur responsabilité. En date du 31 mars 2021, les coûts estimés pour la réhabilitation de ces sites étaient évalués à 2,8 G\$.

⁶ La réhabilitation pour les sites miniers comprend le réaménagement et la restauration des sites conformément à la Loi sur les mines et en respect des normes comptables s'appliquant à tous les ministères et les organismes.

⁷ La responsabilité est jugée réelle lorsque le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité d'un site contaminé. Cela n'implique pas nécessairement qu'il est reconnu légalement responsable de la contamination. La responsabilité est considérée comme probable lorsque le gouvernement pourrait être tenu responsable des coûts de réhabilitation d'un site contaminé dans l'avenir, advenant la réalisation d'un événement incertain.

Mise en œuvre d'un plan d'action et élaboration d'un cadre de référence

En 2020, le gouvernement a amorcé la mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer une meilleure gestion des sites contaminés sous sa responsabilité. Ce plan vise à mettre en place des mécanismes qui permettront d'assurer une meilleure coordination et cohérence, à l'échelle gouvernementale, des actions des entités responsables de la réhabilitation des sites contaminés. L'élaboration d'un cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État constitue la pièce maîtresse de ce plan d'action : il vise à communiquer des directives et des balises claires aux ministères et aux organismes.

Ce cadre de référence, diffusé en janvier 2022, vise notamment à harmoniser, au niveau gouvernemental, l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que la priorisation des interventions selon ces risques. Ce cadre présente les différentes phases qui mènent à la réhabilitation d'un site contaminé et il inclut quatre méthodes de travail :

- une méthode commune de priorisation de la caractérisation environnementale et d'évaluation des travaux de caractérisation réalisés;
- une méthode commune de classification selon les risques;
- une méthode commune de priorisation de l'intervention en réhabilitation;
- une méthode de sélection du scénario de réhabilitation.

La mise en application du cadre de référence est obligatoire depuis le mois de janvier 2022 et afin de s'assurer de l'utilisation adéquate de celui-ci, le gouvernement forme et accompagne les entités ayant des sites contaminés sous leur responsabilité.

- Les entités visées par l'application du cadre de référence sont les ministères et les organismes budgétaires, les organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux ainsi que les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le cadre de référence est disponible sur la plateforme [Quebec.ca](https://quebec.ca).

Poursuite de la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action

À terme, l'application des méthodes de travail du cadre de référence permettra de bonifier l'inventaire des sites contaminés afin d'obtenir un portrait gouvernemental utile à la détermination des enjeux et des priorités d'intervention.

Afin de poursuivre la coordination de la gestion des sites contaminés sous sa responsabilité, le gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes en 2022-2023 :

- l'élaboration d'un plan triennal pour la réhabilitation des sites contaminés, incluant la détermination de cibles et d'indicateurs;
- la publication des informations pertinentes concernant les sites contaminés, notamment certains renseignements recueillis à la suite de l'application du cadre de référence.

Enfin, il importe de souligner que les actions des entités à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous leur responsabilité sont conduites en tout temps dans le respect et en cohérence de l'objectif adopté par le gouvernement concernant la gestion de ces sites.

Objectif gouvernemental¹
Le gouvernement s'engage à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés sous sa responsabilité, qu'elle soit réelle ou probable, en accordant une priorité d'intervention aux sites qui présentent un niveau élevé de ces risques, tout en tenant compte de ses obligations légales, des opportunités d'intervention propre à chaque ministère ou organisme et des enjeux de développement durable.

¹ Objectif approuvé par le gouvernement en avril 2020

L'ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Dans un souci de transparence, mais aussi afin de faciliter la compréhension de l'information, l'actualisation du processus budgétaire se poursuit en 2022-2023. Déjà, en 2021-2022, le Budget de dépenses a intégré une information budgétaire consolidée. Cette nouvelle façon de présenter l'information permet notamment d'illustrer distinctement, dans un même volume budgétaire, l'ensemble des activités financières des portefeuilles ministériels.

Le Budget de dépenses 2022-2023 propose une amélioration permettant de simplifier l'analyse et les recherches, à l'intérieur des documents budgétaires. Notamment, les informations qualitatives des organisations composant les portefeuilles, principalement les ministères, les organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux et les comptes à fin déterminée, sont désormais regroupées dans le Volume 2 « Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes ».

De plus, ce volume incorpore les principales mesures du Discours sur le budget dont le financement est prévu au Fonds de suppléance. Cette nouvelle présentation permet de retrouver facilement l'information concernant les sommes disponibles pour chacun des portefeuilles.

DES LIENS RENFORCÉS ENTRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DES MINISTÈRES, LES BUDGETS AUTORISÉS ET LES RÉSULTATS RENCONTRÉS

Au cours des dernières années, des améliorations ont été apportées à la présentation des informations stratégiques des ministères, permettant ainsi de renforcer le lien entre ces redditions de comptes et de suivre les actions réalisées, du début à la fin du processus.

À cet effet, les grandes orientations de la planification stratégique⁸ des ministères et des organismes sont intégrées au volume « Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes ». L'atteinte des objectifs stratégiques ainsi que l'utilisation budgétaire sont, par ailleurs, présentées à leur rapport annuel de gestion⁸.

⁸ Ces documents sont disponibles via le site Internet du gouvernement : [Québec.ca](https://www.quebec.ca)

UN ÉTAT PLUS EFFICACE

À compter de l'exercice financier 2019-2020, le gouvernement s'est engagé à réaliser des mesures d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour améliorer les services destinés à la population. Pour ce faire, quatre grands chantiers ont été implantés lesquels visent renforcer la performance de l'État, basé sur une gestion rigoureuse, efficace et transparente.

Ces chantiers portent sur l'amélioration de la gestion des technologies de l'information, l'optimisation des acquisitions gouvernementales, la réduction des effectifs administratifs, ainsi que la révision de programmes. Les efforts mis en œuvre depuis 2019-2020 ont permis de réaliser pour 1 489,8 M\$ en mesures d'optimisation.

Mesures d'optimisation consolidées Résultats réalisés ou en cours (en millions de dollars)

	2019-2020 (Réel)	2020-2021 (Réel)	2021-2022 (Prévu)
Amélioration de la gestion en informatique	-	75,2	136,3
Meilleurs approvisionnements	126,0	347,6	474,2
Attrition dans l'administration publique	81,9	185,0	259,7
Révision de programmes	189,6	436,4	619,6
Total	397,5	1 044,2	1 489,8

Amélioration de la gestion en informatique

Découlant de la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le 1^{er} janvier 2022, le gouvernement s'est doté d'une nouvelle organisation ayant notamment comme mission de diriger, de coordonner et de proposer des actions et des orientations stratégiques dans ces domaines d'expertise.

Ainsi, le Ministère doit poursuivre et renforcer les efforts réalisés jusqu'à présent, au regard de l'amélioration de la gestion informatique. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, des économies récurrentes ont été réalisées, concernant principalement l'internalisation des ressources informationnelles. Celles-ci se sont poursuivies en 2021-2022 pour atteindre un niveau de 136,3 M\$.

Par ailleurs, le recensement des gains générés lors du déploiement de projets informatiques permettra de documenter les économies escomptées. Le choix des projets devant être réalisés sera ainsi influencé par leur impact et leur efficience sur le cadre financier gouvernemental.

Meilleurs approvisionnements

Les économies réalisées et à venir en approvisionnement découlent principalement de la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales. Depuis plusieurs mois, le Centre a su démontrer le bien-fondé de sa création qui est de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions en favorisant l'optimisation des acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables et de réaliser des économies d'échelle.

Pour l'année 2021-2022, le Centre est en mesure de générer des économies gouvernementales estimées à 474,2 M\$, par les contrats en regroupement d'achats. Le Centre s'est révélé être un allié de taille en matière de logistique et d'approvisionnement pour accompagner les organismes publics à travers la pandémie, et ce, bien que les impacts de cette crise sanitaire se fassent encore sentir sur les chaînes d'approvisionnements mondiales ainsi que sur les marchés publics.

La création du Centre permet donc d'atteindre l'objectif gouvernemental qui est de réaliser des économies de l'ordre de 590,0 M\$, d'ici 2022-2023.

Attrition dans l'administration publique

Cette mesure impliquait une réduction de 5 000 équivalents temps complet sur un horizon de quatre ans, pour l'ensemble des ministères, des organismes, des réseaux et des sociétés d'État.

Le contexte de la pandémie de COVID-19 a exercé une pression additionnelle sur la gestion du personnel œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que celui de l'éducation. Rappelons que, dans un souci d'accroître les services à la population dans le contexte de l'urgence sanitaire, des postes additionnels ont été reconnus pour assurer le renforcement de l'encadrement dans les centres d'hébergement de soins de longue durée, ainsi que des postes administratifs visant à soutenir le personnel clinique dans la réalisation des tâches administratives. Ces ajouts visent à permettre d'augmenter le temps consacré à la prestation de soins de santé.

Au regard de cette situation, la cible de réduction attribuée au réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation ne pourra être réalisée au cours de la période souhaitée. Néanmoins, celles relatives aux ministères et aux autres organismes seront atteintes. Par ailleurs, les rendements budgétaires prévus de 381,0 M\$ seront réalisés autrement, permettant ainsi de respecter les objectifs du gouvernement d'ici 2022-2023.

Révision de programmes

En matière de révision de programmes, les travaux se poursuivent au sein des ministères et des organismes afin que les façons de faire soient revues, que les programmes atteignent les objectifs fixés et qu'ils soient administrés de manière efficace et efficiente. Les mesures mises en place par les ministères tendent à réaliser des économies de l'ordre de 619,6 M\$ en 2021-2022.

Mesures d'optimisation 2019-2023				
Le gouvernement s'est engagé à réaliser, à terme, des mesures d'optimisation permettant de générer une marge de manœuvre budgétaire totalisant près de 2,0 G\$ par année, d'ici 2022-2023.				
Mesures d'optimisation consolidées				
Cibles gouvernementales				
(en millions de dollars)				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Amélioration de la gestion en informatique	-	75,2	134,8	210,0
Meilleurs approvisionnements	126,0	282,7	432,7	590,0
Attrition dans l'administration publique	81,9	185,0	260,6	381,0
Révision de programmes ¹	189,6	436,4	624,7	813,0
Total	397,5	979,3	1 452,8	1 994,0
¹ Les travaux menés dans le cadre de la mesure « Révision de programmes » ont permis de bonifier la cible initiale de 300,0 M\$ à 813,0 M\$, correspondant à 1 % du Budget de dépenses de programmes de l'exercice financier 2019-2020.				

LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES

LA CROISSANCE PRÉVUE DES EFFECTIFS 2022-2023

Pour l'exercice 2022-2023, le gouvernement priorise une croissance des effectifs alignée sur les engagements gouvernementaux du Budget 2022-2023. Ces initiatives concernent majoritairement la bonification des services directs à la population, principalement pour le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation, lesquels représentent près de 75 % des effectifs gouvernementaux.

Une croissance de la consommation des effectifs pour renforcer les services à la population de 10 735 ETC⁹, est anticipée pour l'exercice 2022-2023. Cette croissance permettra d'assurer la réalisation des initiatives suivantes :

- Santé et Services sociaux : ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives, poursuivre le renforcement des services de soutien à domicile et rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficulté;
- Éducation : développer les talents, favoriser la réussite de tous les élèves, ainsi que soutenir l'apprentissage par le numérique;
- Enseignement supérieur : favoriser la persévérance et la réussite des étudiants, favoriser la mobilité régionale et soutenir la transformation numérique dans les institutions d'enseignement;
- Culture et communication : poursuivre le développement des Espaces bleus;
- Famille : protéger les personnes en situation de vulnérabilité et renforcer la protection des personnes inaptes.

En adéquation avec la croissance du budget de dépenses de programmes 2022-2023, l'ajout d'effectifs prévu représente une augmentation de 2,0 %.

⁹ Les Renseignements supplémentaires présentent, de manière plus détaillée, les informations relatives au contrôle des effectifs.

LES RÉSULTATS 2021-2022 PRÉVUS ET LES DONNÉES RÉELLES DE 2020-2021

Pour l'exercice financier 2021-2022, le gouvernement escomptait une croissance de l'effectif de 9 551 ETC, soit une hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice financier 2020-2021, découlant notamment des principaux engagements gouvernementaux. Devant l'incertitude quant à la durée de l'état d'urgence sanitaire, la consommation découlant des efforts additionnels pour lutter contre la pandémie de COVID-19 était exclue du calcul de la croissance.

Globalement, le niveau d'effectifs prévu au 31 mars 2022 s'établit à 560 445 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice précédent, il s'agit d'une croissance de 20 483 ETC, ou de 3,8 %. Cette croissance est particulièrement attribuable aux efforts additionnels réalisés par le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation, dans le contexte de l'urgence sanitaire, lesquels représentent 14 757 ETC. Combiné aux 19 080 ETC consommés en 2020-2021, les efforts additionnels réalisés dans le cadre de la pandémie de COVID-19 totalisent 33 837 ETC, en 2021-2022. En excluant ces efforts additionnels, l'administration publique présenterait une consommation totale de 526 608 ETC, soit une croissance de 5 726 ETC, ou de 1,1 %, par rapport à l'exercice 2020-2021. En soi, la croissance anticipée pour l'exercice financier 2021-2022 respecte celle établie à la Stratégie de gestion des dépenses 2021-2022.

Évolution des effectifs utilisés et prévue¹ (en ETC et en %)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total			
	TOTAL	Sans COVID-19	TOTAL	Sans COVID-19	TOTAL	%	Sans COVID-19	%
Effectifs utilisés - 2019-2020	70 304	70 304	440 351	440 351	510 655		510 655	
Variation	676	676	28 631	9 551	29 307	5,7	10 227	2,0
Effectifs utilisés - 2020-2021	70 980	70 980	468 982	449 902	539 962		520 882	
Variation prévue	1 574	1 574	18 909	4 152	20 483	3,8	5 726	1,1
Effectifs prévus - 2021-2022	72 554	72 554	487 891	454 054	560 445		526 608	

¹ Voir les notes à la section Renseignements supplémentaires au chapitre Les effectifs des ministères, des organismes, des réseaux du secteur public et des sociétés d'État.

Efforts réalisés dans le contexte de l'urgence sanitaire

Les mesures mises en œuvre dans le contexte de l'urgence sanitaire ont eu un impact sur la prestation de services rendus par le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, et celui de l'éducation. Principalement, ces efforts ont permis de réaliser efficacement les tests de dépistage et les opérations de vaccination, de couvrir les heures supplémentaires effectuées par le personnel, ainsi que de répondre aux besoins de la population, notamment pour la mise en œuvre des mesures exceptionnelles d'attraction et de rétention du personnel de la Santé et des Services sociaux.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le contexte du télétravail et, plus récemment, l'organisation du travail en mode hybride (télétravail en alternance avec la tenue d'activités professionnelles dans le milieu de travail) ont apporté une nouvelle perspective au développement et à la gestion gouvernementale des ressources humaines. Les efforts d'attraction et de sélection de la main-d'œuvre, l'offre de formation, les méthodes de gestion, l'intégration et la mobilisation du personnel doivent être adaptés à cette nouvelle réalité numérique. En ce sens, les pratiques de gestion doivent évoluer afin de soutenir les employés qui sont au centre de cette transformation et favoriser leur santé au travail.

En vue d'assurer le maintien et le perfectionnement de son expertise, le gouvernement doit réinventer ses façons de faire afin d'attirer les meilleurs talents. De nombreux projets visant à améliorer le pouvoir d'attraction de la fonction publique sont en cours dans le but de se démarquer à titre d'employeur de choix. Parmi ceux-ci, un projet gouvernemental de transformation du milieu de travail (TMT) est en cours. Celui-ci vise à offrir au personnel le meilleur environnement pour accomplir ses activités professionnelles. Ces milieux de travail innovants s'inscrivent dans un contexte de pénurie et de mobilité élevée de la main-d'œuvre et concourent aux objectifs gouvernementaux en matière de santé des personnes, de virage numérique et de développement durable.

COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Secrétariat du Conseil du trésor travaille avec ses partenaires afin de suivre l'évolution des compétences, tout en élaborant de nouveaux contenus de formation pour l'ensemble du personnel de la fonction publique. À ce titre, il a élaboré un modèle gouvernemental de développement continu de l'expertise pour les employés et les gestionnaires de la fonction publique. Ce modèle met de l'avant une offre d'apprentissage adaptée au développement de chacun, axée sur l'innovation et le numérique et représentant un levier dans les transformations organisationnelles, en vue de l'atteinte d'une meilleure performance gouvernementale.

Un éventail de formations destinées au personnel de la fonction publique est en développement sur des thématiques prioritaires (ex. : développement des compétences de gestion, transformation numérique, sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, travail à distance) ou par des parcours de formation s'adressant à des clientèles spécifiques. Certaines formations sont déjà disponibles tandis que d'autres seront développées au cours de la prochaine année. De plus, un programme de compétences communes pour les nouveaux employés de la fonction publique et un parcours pour les gestionnaires-leaders seront déployés dans la prochaine année.

Plus spécifiquement, le Secrétariat du Conseil du trésor s'est doté d'une offre de formation en gestion publique à l'ère du numérique qui sera bonifiée d'un parcours exécutif dans la prochaine année. De plus, l'offre de formation en lien avec l'Académie de la transformation numérique a été bonifiée avec des formations portant sur des thèmes comme la cybersécurité et la cyberdéfense, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information. De nouvelles formations s'ajouteront également en 2022-2023.

Finalement, un catalogue de formation regroupant 2 100 formations offertes en français permettant de développer des compétences clés dans plusieurs domaines notamment la bureautique, les communications, la gestion, les relations interpersonnelles et les technologies de l'information sera déployé en avril 2022.

SANTÉ DES PERSONNES

Le Secrétariat du Conseil du trésor a renouvelé en 2022, la Vision globale en santé des personnes pour orienter l'ensemble des ministères et organismes à l'égard de la santé et de la sécurité au travail, tant physiques que psychologiques. Cette Vision a fait l'objet de consultation auprès des divers partenaires, dont l'appui est essentiel.

Elle s'articule autour de quatre volets, soit la promotion des saines habitudes de vie, la prévention, la gestion des invalidités et le retour au travail et vise à orienter les ministères et organismes dans les actions à privilégier pour assurer un milieu favorable à la santé, permettant ainsi à chacun de déployer son plein potentiel. Elle outillera davantage les organisations de la fonction publique afin de leur permettre d'agir sur les caractéristiques organisationnelles représentant un risque pour la santé et la sécurité, en posant des actions favorisant une réintégration au travail durable et adaptée, et en soutenant le rétablissement de l'employé. Cette vision aura un effet bénéfique sur le taux d'absentéisme, la stabilisation des équipes, le niveau de mobilisation des employés, la performance organisationnelle tout en assurant une qualité de vie au travail.

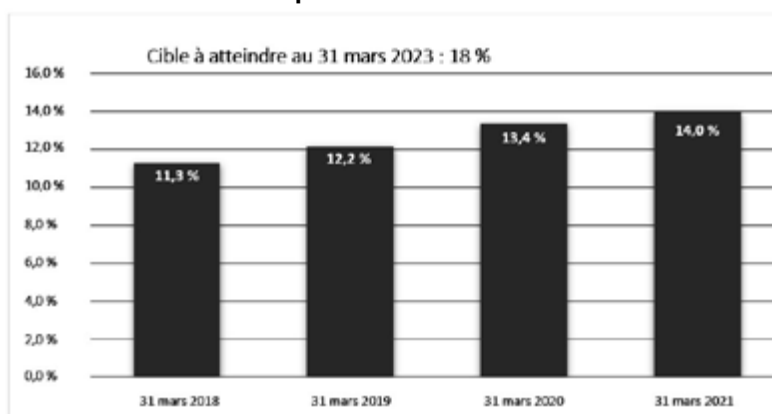
La fonction publique québécoise se dote ainsi d'un cadre structurant pour agir sur les facteurs organisationnels ayant un impact sur la santé de son personnel.

Le milieu de travail étant un environnement déterminant à l'égard de la santé des personnes, il importe que l'ensemble des ministères et organismes se mobilisent afin de placer la santé au cœur des actions et des priorités.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le Secrétariat du Conseil du trésor maintient ses engagements en matière de diversité et d'inclusion. Il poursuit, notamment, la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques (MVE) 2018-2023. Le taux de présence de ce groupe dans l'effectif régulier et occasionnel à atteindre en 2023 est de 18,0 %. Au 31 mars 2021, ce taux était de 14,0 %.

Évolution du taux de présence des MVE entre 2018 et 2021



À la suite du dépôt du rapport « Le racisme au Québec : tolérance zéro », en décembre 2020, par le Groupe d'action contre le racisme, le Secrétariat du Conseil du trésor s'est engagé à augmenter, d'ici cinq ans, le taux de présence des membres des minorités visibles au sein de l'effectif de la fonction publique afin qu'il soit représentatif de celui observé au sein de la population active du Québec.

Pour rendre les milieux de travail plus inclusifs, du matériel d'information et de sensibilisation est mis à la disposition des gestionnaires et des conseillers en gestion des ressources humaines. De plus, une formation à leur intention sur les différences culturelles et la communication interculturelle est disponible ainsi que des capsules d'autoformations destinées à l'ensemble du personnel. Par ailleurs, les travaux se poursuivront en 2022-2023 afin d'élaborer un programme d'accès à l'égalité en emploi unique pour tous les groupes reconnus comme étant victimes de discrimination en emploi. Il est prévu que ce programme soit mis en œuvre dès avril 2023.

TRANSFORMATION DU MILIEU DE TRAVAIL

Le déploiement de la vision gouvernementale sur la transformation du milieu de travail s'inscrit en cohérence avec l'évolution de l'organisation du travail. Basé sur une approche axée sur les activités, ce déploiement doit s'accélérer en raison des enjeux de main-d'œuvre, mais également en raison de l'implantation pérenne du télétravail dans la fonction publique. Le Secrétariat du Conseil du trésor assumera un leadership de la vision gouvernementale en la matière en impliquant les ministères et organismes dans la mise en œuvre de cette transformation. Afin que l'ensemble des projets des ministères et organismes soient réalisés conformément aux orientations gouvernementales, le Secrétariat du Conseil du trésor émettra une directive regroupant les grands principes à respecter dans les futurs aménagements d'espaces, dont l'introduction des concepts d'espaces collaboratifs et de places non assignées, de même que le respect de la confidentialité et des règles déontologiques qui régissent les emplois.

L'objectif de cette transformation consiste à offrir aux employées et employés un environnement favorable à la réalisation de leurs activités professionnelles. La transformation du mode de gestion, le recours au télétravail et aux technologies, le passage au mode sans-papier, la gestion documentaire et la gestion numérique de l'information ainsi que l'actualisation des espaces en fonction des besoins réels sont la base de cette transformation importante. L'objectif ultime est de valoriser l'expérience-employé et de se démarquer à titre d'employeur exemplaire, en cohérence avec une saine gestion des finances publiques et dans un souci d'améliorer la prestation de services aux citoyennes et citoyens.

Les ministères et les organismes seront encouragés à initier la transformation de leurs milieux de travail au cours des prochaines années. À cet égard, des investissements de 105,0 M\$ sont prévus au PQI 2022-2032, permettant notamment que deux projets majeurs d'aménagement soient mis à l'étude concernant l'édifice Marie-Guyart au 675, René-Lévesque Est à Québec et le 600, Fullum à Montréal.

Ce premier jet d'investissement de 105,0 M\$ permettra de réaliser des économies de loyer pour le gouvernement permettant de récupérer les investissements dans les premiers 10 ans et surtout, d'initier les études pour les deux projets majeurs de Québec et de Montréal qui réduiront le loyer d'environ 127,0 M\$ sur 10 ans.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE-CADRE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement du Québec a identifié le télétravail comme étant la nouvelle forme d'organisation du travail permettant d'assurer, de manière optimale, la poursuite des activités professionnelles tout en étant une des mesures les plus porteuses pour réduire les contacts et les risques d'éclosion.

Le contexte des derniers mois a fait évoluer de manière positive les perceptions à l'égard du télétravail, de sorte qu'il est souhaité qu'un encadrement s'applique à l'ensemble des employés de la fonction publique. Les directions des ressources humaines des ministères et des organismes ainsi que les syndicats et associations ont été consultés sur un projet de politique-cadre à l'automne 2020.

À cet effet, le gouvernement a adopté la Politique-cadre en matière de télétravail en janvier 2021. Celle-ci doit s'appliquer à compter du 4 avril 2022, et ce, dans l'ensemble des ministères et organismes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique. Elle permettra de maximiser les avantages liés à la prestation de travail en personne et ceux du télétravail. Elle vise notamment à favoriser la collaboration entre les personnes et le développement de leurs compétences, mais aussi à protéger la santé physique et psychologique de chacun.

REFONTE MAJEURE DE LA DOTATION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Afin de rendre plus agile et attractive la fonction publique québécoise, une transformation en profondeur des processus de dotation s'imposait. À cet effet, des modifications substantielles ont été apportées à la Loi sur la fonction publique en matière de dotation des emplois, au recrutement et à la promotion, au sein de la fonction publique. Ces modifications sont entrées en vigueur le 21 février 2022.

Concrètement, les processus de qualification ont été remplacés par des processus de sélection. La notion de banque de personnes qualifiées a été éliminée et des règles ont été mises en place afin de régir la façon de doter un emploi plutôt que de qualifier des personnes qui pourraient éventuellement occuper un emploi au sein de la fonction publique. Le nouveau processus de sélection se compose de cinq grandes étapes : la détermination du profil recherché, la publication d'une offre d'emploi, la présélection, la sélection et la nomination.

Dorénavant, les sous-ministres et les dirigeants d'organismes ont la responsabilité de la tenue de ces processus de sélection. Ils pourront ainsi répondre en temps opportun à leurs besoins précis de main-d'œuvre. De son côté, le Conseil du trésor établit les modalités d'application.

Par ailleurs, dans un marché de l'emploi de plus en plus compétitif, ces modifications ont pour effet d'octroyer aux ministères et aux organismes notamment plus de flexibilité pour doter leurs emplois au recrutement et à la promotion et leur permettre d'élaborer des stratégies de recrutement en adéquation avec leurs besoins de main-d'œuvre. Pour les personnes candidates, ce processus est désormais plus attrayant, plus simple et intuitif en plus d'être plus rapide.

Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuit ses activités de gouvernance en matière de gestion des ressources humaines et accompagne les ministères et les organismes dans cette importante transition en outillant ceux-ci adéquatement (formations, trousse d'accompagnement, outils de sélection, service-conseil, etc.).

RÉGIONALISATION DE 5 000 EMPLOIS DU SECTEUR PUBLIC

Le gouvernement du Québec a fait du développement économique régional l'une des priorités de son premier mandat. Il s'est engagé, notamment à régionaliser 5 000 postes du secteur public sur un horizon de 10 ans.

Le Conseil du trésor a approuvé les cibles de régionalisation à atteindre au 30 septembre 2028 par les organisations de l'administration publique visées par le Plan gouvernemental de régionalisation (PGR). L'atteinte de la cible de régionalisation de 5 000 emplois repose sur la mobilisation de 55 organisations de l'administration publique qui sont davantage interpellées, en raison d'une masse critique de personnel avec un potentiel de régionalisation, d'une présence en région ou d'une mission axée sur le développement territorial. Parmi ces organisations figurent 40 ministères et organismes de la fonction publique et 15 organismes de l'administration publique hors fonction publique.

La régionalisation des emplois de l'administration publique peut être réalisée par :

- La dotation, en région, d'emplois devenus vacants dans les zones urbaines;
- La création de nouveaux emplois en région;
- Le déplacement autorisé d'un emploi en zone urbaine vers une région à la suite du déménagement volontaire d'un membre du personnel.

Les organisations de l'administration publique (OAP) devront régionaliser leurs emplois en priorisant les municipalités régionales de comté (MRC) « plus dévitalisées », tel que présenté au PGR¹⁰.

¹⁰ Plan gouvernemental de régionalisation disponible à l'adresse Internet : [Quebec.ca](https://www.quebec.ca)

Afin d'assurer le déploiement optimal de son plan, le gouvernement du Québec érigera en région des espaces de travail collectifs pouvant accueillir les employés de diverses OAP. Pour commencer, le gouvernement du Québec travaillera à la mise sur pied de quinze BGP, qui seront implantés à des endroits stratégiques sur le territoire. Les ministères et les organismes devront préciser au Secrétariat du Conseil du trésor leurs besoins en termes d'espaces de travail dans les BGP d'ici juin 2022. À ce moment, des précisions pourront être fournies quant à la mise en place de ceux-ci.

Enfin, dans le but de soutenir l'objectif de régionalisation fixé par le gouvernement, les futures demandes d'ajout d'effectifs devront comporter une obligation de doter un minimum de 50 % des ajouts autorisés en région. Par ailleurs, il conviendrait également que les nouvelles responsabilités ministérielles qui requièrent des changements à la structure organisationnelle, notamment l'ajout d'unités administratives, soient affectées en région. Les OAP devront expliquer et justifier les motifs pour lesquels elles ne peuvent pas atteindre cet objectif dans leur demande.

Les efforts de régionalisation seront importants à court terme afin de régionaliser au moins 2 000 emplois au 30 septembre 2022. Au 31 janvier 2022, 1 334 emplois avaient été régionalisés.

Nombre de postes régionalisés
(entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 janvier 2022)

Région administrative	Emplois régionalisés
01 – Bas-Saint-Laurent	147
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	181
03 – Capitale-Nationale ¹	31
04 – Mauricie	205
05 – Estrie	181
07 – Outaouais	90
08 – Abitibi-Témiscamingue	74
09 – Côte-Nord	16
10 – Nord-du-Québec	11
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	61
12 – Chaudière-Appalaches ¹	84
14 – Lanaudière ²	40
15 – Laurentides ²	69
16 – Montérégie ²	36
17 – Centre-du-Québec	108
Total	1 334

Données non disponibles, pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, pour Hydro-Québec, ministère de l'Éducation, Société québécoise des infrastructures et Tribunal administratif du logement.

¹ Excluant les municipalités se situant en totalité ou en grande majorité à l'intérieur d'un périmètre de 75 km de distance de route du centre-ville de Québec (colline Parlementaire).

² Excluant les municipalités se situant en totalité ou en grande majorité à l'intérieur d'un périmètre de 75 km de distance de route du centre-ville de Montréal (Complexe Desjardins).

Liste des municipalités ciblées pour les bureaux gouvernementaux partagés

Région administrative	MRC	Municipalité
01 – Bas-Saint-Laurent	Matanie	Matane
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean-Est	Alma
03 – Capitale-Nationale	Charlevoix-Est	La Malbaie
04 – Mauricie	Shawinigan	Shawinigan
05 – Estrie	Haut-Saint-François	Cookshire-Eaton
07 – Outaouais	Vallée-de-la-Gatineau	Maniwaki
08 – Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Ouest	La Sarre
09 – Côte-Nord	Manicouagan	Baie-Comeau
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé	Gaspé
	Bonaventure	New Richmond
12 – Chaudière-Appalaches	Appalaches	Thetford Mines
14 – Lanaudière	Matawinie	Rawdon
15 – Laurentides	Antoine-Labelle	Rivière Rouge
16 – Montérégie	Pierre-de-Saurel	Sorel-Tracy
17 – Centre-du-Québec	Arthabaska	Victoriaville

LE RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC

La grande majorité des conventions collectives applicables dans les secteurs public et parapublic qui touchent plus de 550 000 employés ont été renouvelées pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2023. Ainsi, le gouvernement a signé les conventions collectives d'environ 90 % des employés de l'État.

Dans le cadre de ces négociations, l'approche du gouvernement a permis de contrôler les risques financiers et juridiques et de développer une plus grande cohérence à l'égard des priorités gouvernementales.

L'ensemble des conventions collectives et des ententes 2020-2023 prévoient des majorations de traitement de 2 % par année pendant trois ans, des augmentations supérieures pour la troisième année visant les salariés gagnant moins de 50 000 \$ ainsi que deux montants forfaitaires pouvant varier entre 600 \$ et 1 200 \$. Le cadre financier de la négociation s'élève à 9,2 % pour ce règlement qui s'échelonne sur une période de 3 ans.

Les conventions collectives et les ententes prévoient également des bonifications aux conditions de travail des salariés visés par les priorités gouvernementales :

- Les enseignants (réussite éducative);
- Les préposés aux bénéficiaires (accessibilité aux soins pour la clientèle en hébergement de longue durée ou recevant des soins à domicile);
- Les infirmières.

Des enveloppes monétaires ont aussi été dédiées aux tables sectorielles visant à l'amélioration des conditions de travail et à l'attraction et la rétention du personnel.

Les discussions se poursuivent pour convenir d'entente de principe notamment avec certains fonctionnaires, les ingénieurs et les différents groupes d'agents de la paix de la fonction publique.

En parallèle, des échanges sont en cours avec les associations représentant le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic concernant le renouvellement de leurs conditions de travail pour la période 2020-2023. Le cadre financier sera le même que celui des ententes convenues avec le personnel syndiqué.

Le renouvellement des conventions collectives pour une période de 3 ans venant à échéance le 31 mars 2023 amène le gouvernement à devoir préparer dès cette année la prochaine ronde de négociation. Selon le cadre législatif en vigueur, la phase de négociation débutera en octobre 2022 avec le dépôt des demandes syndicales.

AUTRES GROUPES

Le renouvellement des ententes collectives de certains groupes de prestataires de services pour l'État s'est également poursuivi au cours de l'exercice 2021-2022. Basées sur le cadre financier établi pour le personnel des secteurs public et parapublic avec les adaptations nécessaires et afin de répondre à certaines priorités du gouvernement, des ententes ont ainsi notamment été convenues avec les ressources intermédiaires et de type familial et le personnel des centres de la petite enfance. Par ailleurs, les négociations se poursuivent pour certains groupes, notamment les ambulanciers.

Comme dans les secteurs public et parapublic, la majorité des ententes convenues avec les groupes de prestataires de services pour l'État viennent à échéance au 31 mars 2023, amenant le gouvernement à débuter au cours des prochains mois les travaux préparatoires pour le renouvellement de ces ententes.

LE BILAN DES TRAVAUX DE L'INSTITUT DE LA PERTINENCE DES ACTES MÉDICAUX

L'Institut de la pertinence des actes médicaux mis en place suivant l'entente conclue, en décembre 2019, entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec s'est vu confier le mandat d'adopter des mesures de pertinence des actes médicaux afin de réduire la rémunération des médecins spécialistes. Au terme de l'entente, le 31 mars 2023, 240,0 M\$ d'économies de pertinence récurrentes et 450,0 M\$ d'économies sur la durée de l'entente devront être réalisées.

Pour l'année 2021-2022, les objectifs cumulés d'économies de pertinence de l'Institut sont de 140,0 M\$. Les mesures de pertinence mises en place devraient permettre de récupérer ce montant, sur une année complète. Une cible additionnelle de 100,0 M\$ s'ajoutera en 2022-2023, pour porter le total à 240,0 M\$.

Ainsi, les décisions de l'Institut ont permis d'abroger ou de modifier plusieurs actes médicaux pouvant être facturés. Voici quelques exemples de mesures identifiées par l'Institut en 2021-2022 :

- Abrogation du code de facturation visant la consultation téléphonique initiée par un médecin;
- Resserrement des conditions pour la facturation des suppléments de durée;

- Redéfinition et limitation de l'utilisation des majorations d'urgences;
- Limitation des visites de contrôle pour les patients de niveau de soins alternatifs;
- Élimination de l'examen général en pédiatrie;
- Abrogation de codes de facturation liés à la rédaction de certains rapports en psychiatrie.

Ces modifications dans le mode de facturation des médecins spécialistes permettent de s'assurer que les soins adéquats seront offerts au moment indiqué et par les bonnes ressources professionnelles. Les décisions de l'Institut ont permis de restreindre et d'éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

Les investissements financés jusqu'ici à partir des sommes récupérées suivant la baisse de la rémunération des médecins spécialistes, lesquelles totaliseront de 1,6 G\$ sur la période allant de 2018-2019 à 2022-2023, ont permis d'améliorer les soins spécialisés offerts aux patients. L'Institut a identifié différents projets de réinvestissements dont les coûts ont commencé à être financés à compter de l'exercice financier 2021-2022. En voici quelques exemples :

- Hospitalisation à domicile en santé mentale (traitement intensif bref à domicile);
- Télésanté : Centre de soutien des services numériques en santé;
- Téléréadaptation pulmonaire;
- Équipe spécialisée d'intervention rapide et de relais en santé mentale dans la communauté;
- Dialyse assistée en soutien à domicile.

En outre, un montant d'au moins 400,0 M\$ financera une partie du plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie, dont 35,0 M\$ en 2021-2022. Ces projets portent à 594,5 M\$ les réinvestissements identifiés jusqu'à maintenant par l'Institut dans l'accès aux services spécialisés.

Économies dégagées de l'enveloppe des médecins spécialistes

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mesures de pertinence de l'Institut ¹	-	-	70,0	140,0	240,0	450,0
Autres mesures d'économie	69,2	208,9	243,0	288,4	345,2	1 154,7
	69,2	208,9	313,0	428,4	585,2	1 604,7

¹ L'Institut est chargé d'identifier et d'adopter des mesures de pertinence des actes médicaux visant à restreindre ou éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

UN ÉTAT PERFORMANT ET TRANSPARENT AU SERVICE DE SA POPULATION

La qualité des services à la population est le principe fondamental de la Loi sur l'administration publique. Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif, le gouvernement a entrepris en 2019-2020 un virage historique visant à accroître la performance de l'administration publique. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les efforts déployés pour assurer une gestion rigoureuse, efficace et transparente prennent tout leur sens. Ainsi, le gouvernement réitère son engagement à accroître la performance et la transparence de l'État dans le contexte de la relance économique et pour faire face aux défis futurs. Plusieurs actions seront d'ailleurs déployées dans la prochaine année afin de renforcer la culture de gestion axée sur les résultats et la performance à l'échelle gouvernementale.

Un suivi rigoureux de la performance des organisations publiques

L'indice de performance est un outil unique, entièrement développé au Québec. Il permet de réaliser un suivi annuel des résultats de l'administration publique en toute transparence.

L'indice de performance de l'administration publique, déployé progressivement depuis 2019, est composé de deux blocs qui totalisent une quarantaine d'indicateurs de performance :



- Le bloc A – performance : mesure de la qualité et de l'atteinte des cibles de la planification stratégique;
- Le bloc B – soutien à la performance : mesure la mise en place des facteurs de succès qui soutiennent la performance, soit la saine gestion des ressources et les bonnes pratiques en gestion axée sur les résultats.

Dans la perspective d'accroître le nombre d'organisations dont les résultats sont appréciés sur la base de l'indice de performance, des indicateurs communs aux organismes de moyenne et petite taille seront identifiés. Ceux-ci permettront d'établir un portrait de leur performance en prenant en considération leurs particularités.

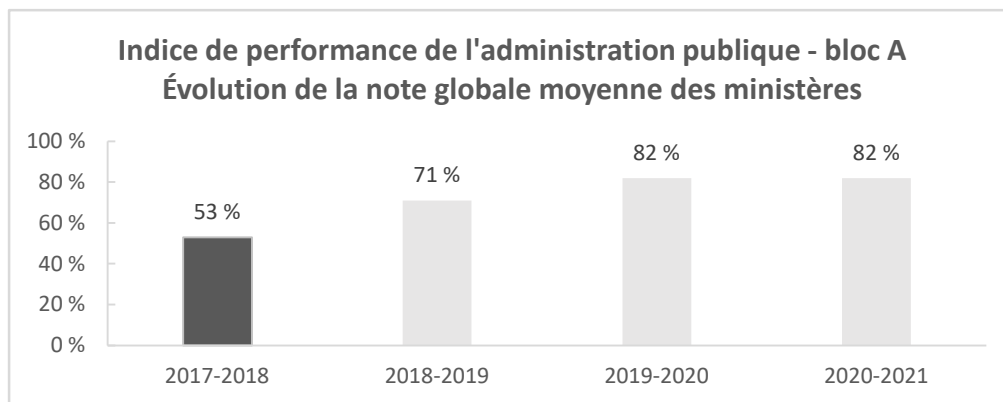
De plus, afin de rendre la consultation des données encore plus conviviale, les résultats du bloc B, présentés annuellement dans le Rapport de la présidente du Conseil du trésor concernant l'application de la Loi sur l'administration publique, seront intégrés dans le Tableau de bord de la performance¹¹. Ce sera également l'occasion de présenter pour la toute première fois les résultats des cinq grands organismes de l'État pour le bloc B de l'indice.



Le Tableau de bord de la performance est bonifié annuellement afin d'en conserver la pertinence dans le temps. Ainsi, les améliorations suivantes ont été intégrées lors de sa plus récente mise à jour en février 2022 :

- Ajout des résultats et des classements des cinq grands organismes du gouvernement;
- Ajout de l'information concernant le taux de conformité des organismes publics en gestion contractuelle dans la page individuelle de chacune des organisations.

Par ailleurs, le plus récent suivi de la performance des ministères met en évidence la grande capacité d'adaptation des organisations publiques et de leur personnel dans le contexte d'une crise sanitaire sans précédent. Ainsi, en dépit des nombreux défis qui découlent de la pandémie de COVID-19, la performance des organisations demeure stable¹².



¹¹ La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, la Régie de l'assurance maladie du Québec, Retraite Québec, Revenu Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec

¹² Les résultats détaillés sont présentés dans le Tableau de bord de la performance à l'adresse suivante : performance.gouv.qc.ca.

Un accompagnement optimal fondé sur la collaboration avec les organisations publiques

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) coordonne l'action gouvernementale dans plusieurs domaines d'expertise en offrant du soutien et de l'accompagnement aux ministères et aux organismes. Ainsi, à l'instar de l'opération réalisée en 2019, le SCT entend coordonner les travaux de renouvellement des plans stratégiques en concertation avec les organisations visées. De plus, des outils et de l'accompagnement seront offerts aux ministères afin d'assurer le maintien des plus hauts standards de qualité en la matière, notamment par l'intégration d'une majorité d'indicateurs de résultats axés sur les retombées concrètes pour la population.

Une opération similaire a d'ailleurs été réalisée en 2020-2021 afin d'assurer le renouvellement des déclarations de services aux citoyennes et citoyens des ministères. Ces travaux ont permis de rehausser considérablement la qualité de ces documents sur la base d'instructions et d'un gabarit. Le SCT poursuivra également l'accompagnement des ministères et des organismes à l'égard des principales fonctions de soutien à la gestion axée sur les résultats. Celles-ci permettent notamment d'assurer une utilisation optimale des ressources de l'État en favorisant une gouvernance rigoureuse des organisations publiques. Ainsi, en matière d'évaluation de programme, de nouveaux outils seront également développés, notamment pour soutenir l'analyse des chevauchements entre les programmes. Cette approche permet d'accroître l'efficacité et l'efficience des interventions gouvernementales. De plus, afin de favoriser l'équité entre les hommes et les femmes, le SCT encouragera également l'utilisation de l'approche d'analyse différenciée selon le sexe dans le cycle d'évaluation de programme.



En 2020-2021, le SCT a tenu plusieurs séances de formation sur les principaux guides et outils en évaluation de programme. De plus, l'équipe volante a permis la réalisation de travaux d'évaluation pour quatre organismes de petite taille.

L'appui aux ministères et organismes dans la mise en œuvre de la Directive en audit interne sera aussi renforcé par l'élaboration de nouveaux outils, tel un guide d'accompagnement pour aider les membres des comités d'audit interne à jouer pleinement leur rôle. Également, le SCT continuera d'accompagner les ministères et les organismes dans le recrutement des membres externes pour leur comité d'audit en leur proposant des personnes qualifiées à partir d'une liste établie en collaboration avec le Secrétariat aux emplois supérieurs. De plus, une première collecte d'information sera effectuée afin de suivre la mise en œuvre de la Directive au sein des organisations publiques.



Plusieurs guides et outils ont été élaborés pour appuyer la mise en œuvre de la Directive concernant l'audit interne entrée en vigueur en juin 2021. De plus, des séances d'information ont été organisées, en collaboration avec le Forum des responsables en audit interne.

Les ministères et organismes feront également l'objet d'un accompagnement soutenu pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée des risques. Ainsi, des guides et des outils seront élaborés et des séances d'information sur les nouvelles orientations gouvernementales seront organisées.



Afin de contribuer à une saine gouvernance et d'appuyer la performance des ministères et des organismes, le Conseil du trésor a adopté, en mars 2022, des orientations pour servir de cadre de référence à la gestion intégrée des risques.

Enfin, la mise en œuvre de l'entente de partenariat avec l'ENAP permettra le développement de nouvelles activités de formation destinées aux gestionnaires et aux professionnels en matière de performance publique. Ces formations, allant d'activités de maintien de compétences jusqu'à un parcours menant à un diplôme d'études supérieures spécialisées de deuxième cycle, contribueront concrètement à renforcer la culture de gestion axée sur les résultats et la performance dans l'administration publique.

LA RÉVISION DES PROGRAMMES ET L'AMÉLIORATION CONTINUE POUR SOUTENIR LA PERFORMANCE ET TRANSFORMER L'ADMINISTRATION

La révision des programmes s'avère être un levier pertinent dans le contexte de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 et aux défis qu'elle pose quant à la relance économique et à la rareté de main-d'œuvre.

Selon les orientations retenues par le Conseil du trésor, cette démarche vise à revoir la pertinence des programmes pour s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs et que le niveau de dépenses prévu dans chaque programme soit en adéquation avec les besoins réels des citoyens et des entreprises.

À cet égard, chaque ministère s'est doté d'un plan triennal de révision de ses programmes 2020-2023 visant l'optimisation des façons de faire, lequel est mis à jour annuellement. Les mesures prévues dans ces plans visent à améliorer la qualité des services à la population et permettent de générer des économies récurrentes prévues de l'ordre de 813 M\$, d'ici 2022-2023. Par exemple :

- la révision et l'optimisation des processus administratifs de plusieurs ministères, compte tenu notamment du télétravail et des travaux d'amélioration continue;
- la mise en place d'une prestation électronique de services afin de simplifier les démarches administratives et de réduire les délais de traitement;
- un réaménagement des espaces de travail afin de réaliser une rétrocession des espaces et une diminution des coûts de loyer.

Projets de révision gouvernementaux prioritaires

En plus des plans triennaux des ministères, 12 projets de révision de programmes entrepris par le gouvernement se sont terminés au cours du cycle de planification stratégique actuel. Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor continuera de soutenir la réalisation de projets à portée gouvernementale, en collaboration avec des ministères et organismes porteurs. Ces projets visent l'efficacité administrative, la simplification des démarches pour le citoyen et les entreprises ainsi que l'amélioration de la prestation de services.

Optimisation de la gestion de la flotte gouvernementale de véhicules (Ministère des Transports)

Optimisation de la gestion du parc de véhicules du gouvernement.

Meilleures pratiques d'affaires et gains d'efficience en matière d'acquisition, d'entretien et de disposition.

Soutien à l'électrification des transports et contribution aux objectifs du Plan pour une économie verte 2030.

Les travaux de révision ont permis de constater que le gouvernement dispose d'une flotte de plus de 21 400 véhicules et équipements roulants. Un nombre important de ministères et organismes réalisent des activités de gestion de cette flotte, ce qui entraîne une gestion en silo, une multiplication des coûts et un manque d'efficience sur le plan gouvernemental pour des fonctions de même nature. Le gouvernement évalue la possibilité d'intégrer les activités de gestion de la flotte gouvernementale de véhicules au sein du Centre de gestion de l'équipement roulant du ministère des Transports.

Mise en place d'un pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles)

Accès accru à l'ensemble des données géospatiales gouvernementales pour les différents ministères et organismes.

Mise en commun des activités de diffusion de manière à offrir des services simplifiés, intégrés et de qualité, tant à l'échelle gouvernementale que pour les citoyens et les entreprises.

Un diagnostic réalisé sur la gestion de l'information géospatiale au Québec a notamment permis de constater que la gouvernance actuelle a atteint ses limites de performance. Les informations géospatiales proviennent de sources multiples, disponibles par le biais de différentes plateformes, de sorte que la gestion de l'information géospatiale entraîne un manque de complémentarité dans les initiatives des ministères et organismes. Le gouvernement évalue la possibilité de revoir et de renforcer la gouvernance ainsi que d'optimiser les activités d'acquisition, de production, de diffusion et de valorisation des données géospatiales gouvernementales.

**Simplification des démarches administratives et meilleur accompagnement des personnes handicapées et de leur famille dans l'accès aux mesures et aux programmes
(Office des personnes handicapées du Québec)**

Regroupement de l'information sur les programmes et mesures pour les personnes handicapées et leur famille.

Diminution du nombre de formulaires d'évaluation à faire remplir par des professionnels de la santé grâce à un meilleur partage de l'information entre les ministères et les organismes.

Les travaux de révision ont démontré des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées et leur famille pour accéder aux mesures et programmes qui leur sont destinés. L'objectif est de simplifier et de réduire les démarches administratives qu'elles doivent réaliser pour accéder aux mesures et programmes. La mise en ligne, en 2021, du profil « personnes handicapées » sur le site Internet Québec.ca, est l'un des résultats de cette démarche collaborative entre l'Office des personnes handicapées du Québec et plusieurs ministères et organismes.

**Modernisation des règles entourant la protection des personnes vulnérables ou inaptes, meilleur accompagnement de la clientèle et transformation numérique
(Curateur public)**

Meilleure protection aux personnes vulnérables ou inaptes.

Meilleur accompagnement des personnes, tout en valorisant leur autonomie.

Réalisation d'un virage numérique dans les communications, interactions et services aux citoyens, tout en modernisant son approche.

La Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes, adoptée le 2 juin 2020, est une importante réforme du dispositif de protection actuel. La Loi vise à offrir des mesures d'assistance et de représentation simplifiées et adaptées à la situation de chaque personne pour s'assurer qu'elle est bien conseillée et protégée.

L'amélioration continue

L'amélioration continue est un élément contributeur au soutien de la performance de l'administration publique. Elle vient appuyer la mise en place de pratiques de gestion qui favorisent l'adoption d'améliorations et s'inscrit dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès afin d'augmenter la création de valeur ajoutée dans les services fournis par les ministères et organismes. Afin de contribuer à la performance de l'administration publique, le Secrétariat du Conseil du trésor a mis en place une équipe spécialisée en amélioration continue. Celle-ci exerce un rôle de conseil, de soutien et d'encadrement auprès des ministères et organismes. Cela se traduit notamment par le partage des meilleures pratiques afin d'appuyer la culture de performance ainsi que par la contribution à des projets majeurs à portée gouvernementale.

LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Faisant suite à la sanction de la *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2022. La création du Ministère confirme la volonté du gouvernement de renforcer la cybersécurité et d'accélérer le rythme de sa transformation numérique.

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a ainsi pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans ces domaines, de proposer au gouvernement les grandes orientations, de déterminer les secteurs d'activités où il entend agir en priorité et de proposer au gouvernement des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec. En soi, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique contribue à rehausser la sécurité de l'information et des données numériques au sein des organismes publics et à assurer la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue d'infrastructures technologiques partagées, sécuritaires et performantes.

Renforcement de la gestion des technologies de l'information

Depuis juin 2021, les organismes publics sont tenus d'établir un plan de transformation numérique. Un nouveau cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles a également été appliqué depuis cette date, pour les organismes publics et les entreprises du gouvernement. Ce dernier vise à :

- rehausser considérablement la sécurité des ressources informationnelles en soutien aux activités de l'État québécois;
- accélérer concrètement la transformation numérique de l'administration publique gouvernementale, notamment en prévoyant que chaque organisme établisse son plan de transformation numérique;
- instaurer un cadre efficient de gestion des données numériques gouvernementales.

Les projets en technologies de l'information sont principalement sélectionnés en raison de leur impact sur l'amélioration des services destinés aux citoyens et aux entreprises, ainsi que sur la performance de l'administration publique.

Actuellement, 2 199 projets en ressources informationnelles sont actifs au sein de l'administration publique, dont 25 projets majeurs conduits par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Entre autres, ces projets permettent :

- le programme de consolidation des centres de traitement informatique, qui s'inscrit dans une vague mondiale d'optimisation de centres de données gouvernementaux, notamment en prenant le virage de l'infonuagique à des fins de performance et de sécurité;
- le projet de réseau gouvernemental de télécommunication;
- le service québécois d'identité numérique, qui vise notamment à procurer aux citoyens une identité numérique de confiance et à leur simplifier l'accès aux services gouvernementaux.

En 2022-2023, la poursuite du changement se poursuivra sous l'angle de la cybersécurité et de la gestion des bénéfices, afin d'assurer que les investissements réalisés, ainsi que ceux à venir, puissent générer des bénéfices tangibles et qu'il contribue à l'amélioration des services à la population et à la performance de l'État.

LES MARCHÉS PUBLICS

Le gouvernement a choisi de faire de l'achat québécois l'un des principaux chantiers par lesquels il compte augmenter la richesse du Québec au cours des prochaines années. Pour atteindre cet objectif, les marchés publics constituent un levier très important puisque le gouvernement est le principal acquéreur du Québec. En effet, avec des investissements de 14,9 G\$ en 2020-2021, les organismes publics de l'Administration gouvernementale, des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation ainsi que de l'enseignement supérieur, sont amenés à jouer un rôle prépondérant pour faire de l'achat québécois une priorité.

Nombre et valeur de contrats, selon les seuils d'appel d'offres public Exercice financier 2020-2021

	Valeur (M\$)	Nombre
Administration gouvernementale	8 983	7 908
Réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur	3 352	9 978
Réseau de la santé et des services sociaux	2 571	8 215
Total	14 906	26 101

La grande majorité des contrats accordés par les organismes publics en matière de travaux de construction et de services le sont à des entreprises québécoises. Or, ce n'est pas le cas en matière d'approvisionnement de biens. Le gouvernement entend faire des gains importants en matière d'approvisionnement de produits québécois. C'est pourquoi il a annoncé le 3 février 2022 la Stratégie gouvernementale des marchés publics : pour des marchés publics innovants, dont l'un des objectifs consiste à faire passer, d'ici 2026, la proportion annuelle des acquisitions de biens auprès de fournisseurs québécois de 38 % à 50 %. Cet objectif représente à terme une hausse de 1,5 G\$ des acquisitions de produits québécois et une hausse de 530,0 M\$ en 2025-2026 et pour les années suivantes, de contrats en approvisionnement auprès d'entreprises québécoises. Par ailleurs, dans le contexte de la pandémie qui a mis en lumière la fragilité de certaines chaînes d'approvisionnement et la dépendance du Québec envers la production étrangère, la priorité à l'achat québécois permettra une réduction annuelle de 400,0 M\$ en importation.

Stratégie gouvernementale des marchés publics : pour des marchés publics innovants

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
Des marchés publics dynamiques, reflétant les priorités gouvernementales	Des marchés publics favorisant l'innovation québécoise	Des marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises	Des processus d'acquisition performants
Cible à terme : • 100 % des établissements se seront dotés d'une cible d'achat d'aliments québécois. • 15 % d'acquisitions responsables seront réalisées par les organismes publics.	Cible à terme : • 52 organismes publics auront expérimenté au moins une mesure visant à stimuler l'innovation.	Cible à terme : • 50 % de la valeur des contrats en approvisionnement seront conclus avec des contractants provenant du Québec. • 60 % des contractants proviendront des régions autres que les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale.	Cible à terme : • 20 % des appels d'offres publics comporteront au moins un mécanisme d'acquisition stratégique. • 100 % des grands organismes publics auront accès au Comptoir de données.

Faire des marchés publics un levier pour favoriser les achats québécois est également l'un des axes principaux du *Projet de loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, déposé le 3 février 2022.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales est présent dans plusieurs régions du Québec. À cet égard, il dispose d'une grande connaissance des particularités et des opportunités régionales. De cette façon, il peut déployer des stratégies d'acquisition qui prennent notamment en considération les impacts sur l'économie régionale, et ce, dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics. Ces stratégies permettent à des entreprises québécoises d'offrir leurs produits et de se démarquer.

Au cours de l'état d'urgence sanitaire vécu par le Québec depuis le mois de mars 2020, le Centre d'acquisitions gouvernementales a tout mis en œuvre pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement, notamment dans le domaine hautement stratégique de la santé et des équipements de protection individuelle.

DES MARCHÉS PUBLICS FAVORISANT L'INNOVATION QUÉBÉCOISE

En outre, la Stratégie gouvernementale des marchés publics permettra de rapprocher les entreprises créatrices d'innovation et les organismes publics. Les marchés publics peuvent devenir un véritable lieu d'expérimentation pour stimuler l'innovation québécoise en offrant la possibilité de tester des solutions novatrices et en donnant ainsi l'occasion aux entreprises avant-gardistes de faire leurs preuves. Lorsque la valeur ajoutée de l'innovation sera démontrée, il sera plus aisé pour l'entreprise d'accéder aux marchés publics. Pour les organismes publics, un meilleur accès aux innovations québécoises leur permettra de mieux remplir leur mission.

Le gouvernement vise également à ce que l'innovation soit au cœur de l'évolution du cadre réglementaire des marchés publics. L'Espace d'innovation des marchés publics, que le gouvernement propose dans le *Projet de loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, vise à favoriser, de façon simple et agile, l'évolution des règles contractuelles pour permettre de mieux contribuer à l'atteinte d'objectifs gouvernementaux, dont notamment :

- l'accroissement des acquisitions responsables;
- la réduction des impacts environnementaux négatifs des acquisitions tels que l'empreinte carbone et l'émission de gaz à effet de serre;
- l'utilisation des marchés publics dans la lutte contre les changements climatiques;
- l'amélioration de la représentativité des entreprises autochtones dans les marchés publics;
- la participation des personnes éloignées du marché du travail à l'exécution des contrats publics (ex. : personnes handicapées);
- le soutien au développement de biens, de services et de travaux de construction innovants.

UN ENGAGEMENT À METTRE FIN AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le gouvernement est sensibilisé à la problématique des délais de paiement dans l'industrie de la construction et des difficultés diverses que cela occasionne pour les entreprises qui font affaire avec l'État. C'est dans l'optique de tester une solution à cet enjeu qu'un projet pilote sur les délais de paiement avait d'ailleurs été lancé. Aujourd'hui, le projet pilote est terminé et un bilan, très positif, a pu en être dressé. Les mesures visant à imposer un calendrier de paiement ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends dans le cadre des contrats et des sous-contrats publics peuvent donc être pérennisées.

Un premier pas important a déjà été accompli en 2020-2021 avec l'assujettissement aux conditions et aux modalités du projet pilote sur les délais de paiement, de l'ensemble des projets visés par les mesures d'accélération prévues dans la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures. Il s'agit de centaines de contrats, liés à d'importants projets d'infrastructure parmi lesquels des écoles, des maisons pour aînés et des hôpitaux. Ayant l'intention d'étendre les mécanismes du projet pilote de façon durable, le Secrétariat du Conseil du trésor s'affaire à donner suite aux constats du projet pilote et à offrir une transition à l'industrie de la construction. Il s'agit d'une mesure attendue, notamment par les petites et moyennes entreprises.

Un nouveau modèle d'intégrité des marchés publics

L'intégrité des entreprises demeure une préoccupation pour le gouvernement et pour les citoyens. Créé il y a une dizaine d'années, le régime d'intégrité des entreprises prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics* doit évoluer pour continuer de répondre à cette préoccupation. Depuis, les parties prenantes du régime ont eu l'occasion de faire des observations et d'identifier des améliorations potentielles permettant d'en optimiser l'application. Le *Projet de loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, déposé au début de l'année 2022 à l'Assemblée nationale, apporte ces changements au régime.

En effet, le projet de loi propose notamment d'élargir la portée et d'optimiser le régime d'intégrité afin que tout contractant ou sous-contractant partie à un contrat ou sous-contrat public satisfasse aux exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, et ce, peu importe la valeur du contrat ou du sous-contrat. Conséquemment, tous les contractants de l'État seraient assujettis à la surveillance de l'Autorité des marchés publics. Le projet de loi prévoit aussi d'étendre les pouvoirs de veille et de surveillance de l'Autorité des marchés publics, et d'ainsi poursuivre le déploiement du nouveau modèle d'intégrité qui avait été amorcé avec la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*.

L'Autorité des marchés publics, instance neutre et indépendante, est chargée de la surveillance des marchés publics et de l'application des lois et règlements encadrant les contrats publics au Québec. Elle surveille l'ensemble des contrats publics, notamment la conformité des processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats, et traite les plaintes déposées ainsi que les renseignements reçus du public. L'Autorité est également responsable du Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter et du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Son rôle de surveillance vise le secteur public, les réseaux de la santé et de l'éducation, les sociétés d'État et les organismes municipaux.

LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

LE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2022-2032

UN REHAUSSEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR APPUYER LA RÉALISATION DES PROJETS PRIORITAIRES

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032, qui présente la planification des investissements du gouvernement en infrastructures publiques des dix prochaines années, traduit la volonté gouvernementale de répondre aux besoins du Québec d'aujourd'hui et de demain en matière d'infrastructures.

Afin de soutenir la réalisation de ses engagements, le gouvernement a relevé à 142,5 G\$ le PQI 2022-2032, une hausse de 7,5 G\$ par rapport au plan précédent. Cette hausse est la quatrième hausse successive depuis le PQI 2018-2028, passant de 100,4 G\$ en mars 2018 à 142,5 G\$ en mars 2022. À cette hausse de 7,5 G\$ s'ajoutent de nouvelles disponibilités de 7,0 G\$ dégagées principalement en raison de l'avancement et de l'achèvement de projets au cours de l'année 2021-2022, de l'ajout de l'année 2031-2032 et de versements anticipés d'aide financière à des projets d'infrastructures en 2021-2022. Ainsi, ce sont 14,5 G\$ qui seront consacrés à de nouveaux investissements sur la période 2022-2032.

Le gouvernement sera en mesure, à l'aide de ce plan d'envergure, de poursuivre l'accomplissement de ses engagements en matière d'infrastructures publiques, plus particulièrement dans les secteurs prioritaires que sont la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, le réseau routier, le transport collectif, les ressources informationnelles, l'administration gouvernementale, la culture, les services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que les logements sociaux.

DES INVESTISSEMENTS EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX POUR LA RECONSTRUCTION DE CHSLD VÉTUSTES EN MAISONS DES AÎNÉS AINSI QUE L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'HÔPITAUX

Pour offrir un accès à des établissements modernes offrant des soins de santé et de services sociaux de qualité, en plus d'assurer à nos aînés un environnement approprié, 2,8 G\$ sont dévolus au PQI 2022-2032 au secteur Santé et services sociaux.

De cette somme, quelque 1,2 G\$ permettront la reconstruction de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) dans les régions de Montréal et de Lanaudière, alors que 1,4 G\$ sont consacrés principalement au réaménagement et à l'agrandissement de centres hospitaliers dans différentes régions du Québec.

Au total, ce sont 22,8 G\$ qui sont prévus au PQI 2022-2032 au secteur Santé et services sociaux pour améliorer l'offre de soins de santé et de services sociaux dans les établissements du réseau, notamment ceux prodigués aux aînés et aux autres adultes ayant besoin de soins de longue durée par l'intermédiaire des maisons des aînés et alternatives.

Ainsi, en plus de la création des nouvelles places en maisons des aînés et alternatives prévues au PQI 2022-2032, des sommes importantes sont allouées pour la reconstruction et la modernisation de CHSLD dont les installations vétustes ne répondent plus aux besoins grandissants du milieu. Ces travaux se réaliseront en s'inspirant du modèle de maison des aînés et alternative.

À cet égard, le gouvernement avait pris l'engagement d'offrir 2 600 nouvelles places, d'ici septembre 2022, dans ces nouveaux milieux d'hébergement. Cet engagement se concrétisera à l'automne 2022 par la mise en service de 2 640 places dans 33 nouvelles installations. Les 13 autres projets, pour un total de 3 480 places dans 46 maisons des aînés, seront livrés majoritairement au cours de l'année 2023.

DES INVESTISSEMENTS EN ÉDUCATION POUR LA RÉALISATION ET LA POURSUITE DE PROJETS PERMETTANT L'AJOUT DE CLASSES DANS PLUSIEURS RÉGIONS AU QUÉBEC

L'éducation demeure une priorité du gouvernement. Ainsi, il poursuit ses investissements dans ce secteur afin que plusieurs régions du Québec disposent des installations nécessaires pour que les jeunes puissent se réaliser. Cet engagement se traduit au PQI 2022-2032 par des investissements représentant 1,2 G\$ pour l'Éducation, consacrés à la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires.

Ces investissements s'ajoutent à ceux déjà prévus pour des projets, inscrits au PQI 2021-2031, de construction et de rénovation de bâtiments du réseau scolaire, afin notamment de réaliser le plan de déploiement de la maternelle 4 ans, d'ajouter des milliers de places pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire et de se doter de belles écoles partout au Québec. Ainsi, les investissements planifiés au secteur Éducation atteignent 21,1 G\$ au PQI 2022-2032, dont 62,3 % sont alloués au maintien des infrastructures. Rappelons que les sommes consacrées à ce secteur ont plus que doublé au cours des dernières années, ceux-ci étaient de 9,0 G\$ au PQI 2018-2028.

À cet égard, une vision et une signature architecturale ont été élaborées pour encadrer la construction des nouvelles écoles. Elles visent à offrir aux jeunes des milieux de vie stimulants et adaptés à leurs besoins afin de favoriser leurs apprentissages ainsi que le développement de leur plein potentiel. La signature architecturale choisie permettra de rendre ces nouvelles constructions uniques et facilement identifiables en plus de mettre en valeur les matériaux québécois.

DES INVESTISSEMENTS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA RÉFECTION ET L'AGRANDISSEMENT DES CÉGEPs ET DES UNIVERSITÉS

L'enseignement supérieur est aussi favorisé au PQI 2022-2032 pour que les étudiants puissent bénéficier d'établissements d'enseignement supérieur de qualité et modernes. Des investissements de 787 M\$ y sont prévus, dont 113 M\$ dans le réseau collégial et 624 M\$ pour le réseau universitaire. De plus, en soutien au Groupe d'intervention gouvernementale en matière de rareté de la main-d'œuvre, 50 M\$ sont alloués pour des projets liés à la formation de niveaux collégial et universitaire.

Les investissements planifiés au secteur Enseignement supérieur atteignent 7,1 G\$ au PQI 2022-2032, afin de voir à la réfection et l'agrandissement des bâtiments des cégeps et des universités pour qu'ils puissent répondre aux besoins.

DES INVESTISSEMENTS POUR ASSURER LE MAINTIEN EN BON ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER AINSI QUE SON DÉVELOPPEMENT

Afin d'assurer le bon état du réseau routier et de voir à son développement, près de 4,4 G\$ sont prévus au PQI 2022-2032 au secteur Réseau routier. Les investissements du secteur Réseau routier s'élèvent ainsi à 30,7 G\$, dont 76 % des investissements sont consacrés au maintien du parc d'infrastructures routières. De ceux-ci, près de 1,1 G\$ sont alloués à des projets d'aménagement de voies réservées et de mesures préférentielles pour autobus, favorisant ainsi l'amélioration du transport collectif.

Par l'importance des investissements qu'il consacre dans le maintien de ce parc, l'objectif du gouvernement est d'assurer la sécurité des usagers, d'améliorer l'état du parc et en résorber son déficit de maintien d'actifs, tout en favorisant le passage des différents modes de transport collectif.

DES INVESTISSEMENTS POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET ÉLECTRIFIER LE TRANSPORT COLLECTIF

Dans un souci de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le PQI 2022-2032 prévoit des investissements de 2,1 G\$ pour le transport collectif. Ceux-ci favoriseront la mobilité des citoyens, accroîtront la fluidité de la circulation et permettront l'électrification du transport collectif. Les investissements prévus au secteur Transport collectif au PQI 2022-2032 sont de 13,4 G\$.

Par ailleurs, ces investissements ne tiennent pas compte des aides financières de plus de 1,1 G\$ que le gouvernement a versées par anticipation en 2021-2022 à la Société de transport de Montréal, afin de soutenir la réalisation de chantiers importants en transport collectif, relatifs au métro de Montréal, dont elle a la responsabilité.

En plus des sommes attribuées au secteur Transport collectif, les 1,1 G\$ alloués au secteur Réseau routier pour des projets d'aménagement de voies réservées et de mesures préférentielles pour autobus contribueront également à l'amélioration du transport collectif.

En prenant en considération les investissements de 6,8 G\$ pour l'aménagement de voies réservées et de mesures préférentielles pour autobus, prévus au secteur Réseau routier au PQI 2022-2032 ou à être provisionnés à ce secteur dans des PQI ultérieurs, le gouvernement estime que les investissements consacrés au transport collectif seront supérieurs à ceux alloués au réseau routier, atteignant 56,5 G\$ comparativement à 48,2 G\$ pour le réseau routier.

DES INVESTISSEMENTS DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Des investissements totalisant 3,3 G\$ sont prévus aux autres secteurs d'activités du gouvernement, pour la réalisation de nombreux projets ainsi que pour la mise en place de nouveaux programmes d'investissement ou la bonification de ceux existants. Ils permettront ainsi la concrétisation de projets d'infrastructure au bénéfice des différentes régions du Québec, notamment dans les secteurs des ressources informationnelles, l'administration gouvernementale, les services de garde éducatifs à l'enfance, les logements sociaux ainsi que la culture.

UNE ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS QUI SE POURSUIT

Le gouvernement poursuit l'accélération des investissements en infrastructures requis pour assurer la poursuite des projets initiés partout au Québec dans le cadre du PQI 2021-2031, particulièrement ceux visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

Dans le cadre de sa planification décennale, le gouvernement réalisera près de 3,0 G\$ de plus d'investissements au premier quinquennat du PQI 2022-2032 en comparaison avec celui du PQI 2021-2031. Ainsi, c'est 80,0 G\$, soit 56 % de ceux prévus au PQI 2022-2032, qui seront investis dans les cinq prochaines années.

DES INVESTISSEMENTS DE 142,5 G\$ COUVRANT TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT

Sommaire par mission et par secteur¹

	PQI 2022-2032	
	M\$	%
Santé et services sociaux	22 754,2	16,0
Éducation et culture		
Éducation	21 116,1	
Enseignement supérieur	7 141,5	
Culture	2 117,4	
Développement du sport	675,8	
Sous-total	31 050,8	21,8
Économie et environnement		
Réseau routier	30 672,6	21,5
Transport collectif	13 395,6	9,4
Transports maritimes, aériens, ferroviaires et autres	3 644,0	2,6
Municipalités	7 448,3	5,2
Tourisme et activités récréatives	1 259,8	0,9
Logements sociaux et communautaires	2 540,5	1,8
Développement du territoire nordique	808,6	0,6
Recherche	1 000,8	0,7
Environnement	902,5	0,6
Agriculture, forêts, faune et autres	837,7	0,6
Sous-total	62 510,5	43,9
Soutien aux personnes et aux familles		
Services de garde éducatifs à l'enfance	474,1	0,3
Gouverne et justice		
Administration gouvernementale	4 764,8	3,3
Ressources informationnelles	7 572,8	5,3
Sous-total	12 337,6	8,7
Sous-total – Enveloppes sectorielles	129 127,1	90,6
Enveloppe centrale²	13 372,9	9,4
Total	142 500,0	100,0

¹ Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

² Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses consolidées du gouvernement s'élèvent à 138 985,6 M\$ et sont réparties ainsi :

- 130 143,7 M\$ en dépenses de portefeuilles;
- 8 842,0 M\$ en dépenses du service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2022-2023 sont en diminution de 372,3 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent, ce qui représente une décroissance de 0,3 %. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 4,8 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses consolidées du gouvernement sont en diminution de 0,6 % en 2022-2023 comparativement aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent pour s'établir à 130 143,7 M\$. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 4,9 %.

L'annexe 1 détaille les dépenses consolidées par grand portefeuille pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023.

Dépenses consolidées¹

(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	Variation	
			M\$	%
Dépenses des portefeuilles	130 143,7	130 916,9	(773,2)	(0,6) ²
Service de la dette	8 842,0	8 441,0	401,0	4,8
Dépenses consolidées	138 985,6	139 357,9	(372,3)	(0,3)³

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 4,9 %.

³ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles, incluant le service de la dette, est de 4,8 %.

2. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les dépenses du gouvernement, s'élevant à 138 985,6 M\$, sont établies sur une base consolidée, qui consiste à additionner, ligne par ligne, les dépenses de programmes, soit les dépenses des ministères et des organismes budgétaires, ainsi que celles des entités consolidées qui sont constituées des dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux et des comptes à fin déterminée.

À ces dépenses s'ajoutent les dépenses financées par le régime fiscal, les mesures du Budget et les éliminations des opérations réciproques entre entités du périmètre comptable afin d'éviter de comptabiliser des dépenses en double, constituant les ajustements de consolidation.

Ainsi, les activités de plus de 150 entités et de celles des réseaux sont regroupées pour représenter l'organisation financière du gouvernement, qui comprend les composantes suivantes :

- le fonds général, qui regroupe les revenus, principalement les impôts et les taxes levés par le gouvernement, et les dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui permettent d'assurer un lien entre le financement d'un service en particulier et les revenus prélevés à cette fin;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population;
- les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que les créances fiscales douteuses.

L'information budgétaire consolidée des ministères et des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des réseaux et des comptes à fin déterminée se retrouve principalement au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles** tandis que celle de l'Assemblée nationale et de ses cinq personnes désignées se retrouve au volume **Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

Dépenses consolidées selon l'organisation financière¹

(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	Variation	
			M\$	%
Dépenses des ministères et des organismes budgétaires (fonds général)	108 714,6	112 454,2	(3 739,6)	(3,3)
Dépenses des entités consolidées				
Fonds spéciaux	17 595,1	17 778,1		
Organismes autres que budgétaires	27 532,2	27 278,9		
Organismes des réseaux ²	58 261,8	58 786,4		
Comptes à fin déterminée	1 586,8	2 148,2		
Sous-total	104 975,9	105 991,6		
Dépenses financées par le régime fiscal ²	9 479,0	7 387,0		
Mesures du Budget ³	249,1	2 997,8		
Ajustements de consolidation	(93 274,9)	(97 913,7)		
Dépenses des portefeuilles	130 143,7	130 916,9	(773,2)	(0,6)⁴
Service de la dette provenant des ministères et organismes budgétaires (fonds général)	6 440,9	6 165,0		
Service de la dette provenant des entités consolidées	4 542,3	4 168,6		
Ajustements de la consolidation au service de la dette ²	(2 141,2)	(1 892,6)		
Service de la dette	8 842,0	8 441,0	401,0	4,8
Dépenses consolidées	138 985,6	139 357,9	(372,3)	(0,3)⁵

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

³ Les mesures du Budget 2022-2023 s'ajoutant aux prévisions de dépenses se constituent de 1 178,4 M\$ pour les fonds spéciaux, de 131,4 M\$ pour les organismes autres que budgétaires, de 201,1 M\$ en dépenses financées par le régime fiscal et de 1 261,8 M\$ en éliminations négatives pour des ajustements de consolidation.

⁴ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses des portefeuilles est de 4,9 %.

⁵ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses des portefeuilles, incluant le service de la dette, est de 4,8 %.

Le schéma suivant illustre le regroupement des composantes de l'organisation financière du gouvernement pour établir les dépenses consolidées totalisant 138 985,6 M\$.

Dépenses consolidées regroupées selon les composantes de l'organisation financière¹

(en millions de dollars)

Budget des ministères et des organismes budgétaires

Dépenses financées par le fonds général.

Dépenses de programmes	108 714,6
Service de la dette	6 440,9
Incluant des affectations à des fonds spéciaux et des subventions à des organismes autres que budgétaires	
Dépenses budgétaires	115 155,6

Dépenses des entités consolidées

Dépenses financées par des transferts provenant des dépenses de programmes des ministères, des revenus autonomes et des transferts fédéraux.

Budget des fonds spéciaux	17 595,1
Budget des organismes autres que budgétaires	27 532,2
Budget des organismes des réseaux	58 261,8
Budget des comptes à fin déterminée	1 586,8
Service de la dette des entités consolidées	4 542,3
Total	109 518,2

Dépenses de consolidation

Ajustements de la consolidation (éliminations intrasectorielles et intersectorielles)	(93 274,9)
Mesures du Budget	249,1
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(2 141,2)
Total	(95 167,0)

Autres dépenses

Provient des revenus consolidés

Dépenses financées par le régime fiscal	9 479,0
---	----------------

Dépenses consolidées

Dépenses des portefeuilles	130 143,7
Service de la dette	8 842,0
Dépenses consolidées	138 985,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 1

Dépenses consolidées par grand portefeuille¹
 (en millions de dollars)

	Dépenses consolidées		Variation	
	2022-2023	2021-2022	M\$	% ²
Santé et Services sociaux	55 842,0	58 226,0	(2 384,0)	(4,1) ³
Éducation	19 120,0	18 268,0	852,0	4,7 ⁴
Enseignement supérieur	10 141,0	9 133,0	1 008,0	11,0 ⁵
Autres portefeuilles ⁶	45 040,7	45 289,9	(249,2)	(0,6)
Dépenses des portefeuilles	130 143,7	130 916,9	(773,2)	(0,6)⁷
Service de la dette	8 842,0	8 441,0	401,0	4,8
Dépenses consolidées	138 985,6	139 357,9	(372,3)	(0,3)⁸

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

³ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées du portefeuille est de 6,3 %.

⁴ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées du portefeuille est de 5,4 %.

⁵ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées du portefeuille est de 13,1 %.

⁶ Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités du périmètre comptable.

⁷ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 4,9 %.

⁸ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles, incluant le service de la dette, est de 4,8 %.

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

1. LES MESURES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE ET DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Les efforts réalisés dans le contexte de la crise sanitaire dans laquelle est plongé le Québec depuis plus de deux ans et dans la relance de l'économie, le gouvernement a continué à poser, au cours de l'exercice financier 2021-2022, des gestes pour soutenir les Québécois, renforcer le système de santé et relancer l'économie. Ainsi, tout au long de l'exercice financier 2021-2022, des mesures ont été annoncées afin de répondre à l'ensemble des besoins consécutifs aux impacts de la pandémie de COVID-19.

Pour l'exercice financier 2021-2022, les mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie totalisent un montant de 9 223,8 M\$. Ces mesures comprennent, notamment :

- au **ministère de la Santé et des Services sociaux**, 7 185,2 M\$ pour compenser, notamment des dépenses additionnelles des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, de l'équipement de protection individuelle et des dépenses en médicaments, vaccins et tests de dépistage rapide;
- au **ministère de l'Économie et de l'Innovation**, 719,6 M\$ principalement pour le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises, pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi que pour différentes mesures visant à appuyer les secteurs stratégiques et la numérisation des entreprises;
- au **ministère de l'Éducation**, 439,8 M\$ principalement pour déployer des services afin d'élargir et de bonifier l'offre de soutien à l'apprentissage et à l'engagement scolaire des élèves de niveaux primaire et secondaire qui ont besoin d'un accompagnement supplémentaire, améliorer l'état des établissements scolaires, soutenir la diplomation à la formation professionnelle, faciliter la requalification des chômeurs, mettre en place un taux unique de la taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2020 et bonifier le soutien à l'action bénévole;
- au **ministère de l'Enseignement supérieur**, 230,1 M\$ pour financer, notamment l'aide ponctuelle de 100 \$ par session pour les étudiants inscrits à temps plein aux niveaux collégial et universitaire et l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants;
- au **ministère de la Culture et des Communications**, 189,9 M\$ principalement pour bonifier et prolonger le Plan de relance économique du milieu culturel ainsi que pour compenser les pertes de revenus des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications ayant été fortement affectées par la fermeture et la baisse des fréquentations de leurs établissements en raison des mesures sanitaires;
- au **ministère des Transports**, 132,9 M\$, dont 96,5 M\$ pour une aide d'urgence en transport collectif des personnes, 18,0 M\$ pour soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux et 13,0 M\$ pour bonifier l'aide aux transporteurs interurbains par autocar.

Par ailleurs, les actions du gouvernement se poursuivront au cours de l'exercice financier 2022-2023 afin d'assurer une transition dans le contexte de la fin de l'urgence sanitaire. À cet effet, les dépenses de programmes du gouvernement incluent déjà un montant de 2 355,0 M\$ en 2022-2023 pour la continuité des actions.

Ces mesures comprennent, notamment pour l'exercice financier 2022-2023 :

- au **ministère de la Santé et des Services sociaux**, une somme de 1 594,6 M\$, dont 982,1 M\$ alloués au financement des actions pour adapter les soins et services de santé à l'après-pandémie, 233,8 M\$ pour l'achat d'antiviraux contre la COVID-19, 39,4 M\$ pour des mesures incitatives au renforcement de la présence au travail des employés face à la 5^e vague et 339,3 M\$ pour des actions temporaires;
- au **ministère des Transports**, 245,3 M\$, dont 196,5 M\$ pour soutenir davantage le maintien des services de transport collectif des personnes, 21,0 M\$ pour prolonger le soutien aux aéroports et transporteurs aériens régionaux et 20,0 M\$ pour poursuivre l'aide aux transporteurs interurbains par autocar.

Considérant que les mesures mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie impactent actuellement les dépenses de programmes de l'exercice financier 2021-2022 à la hauteur de 9 223,8 M\$ et celles de l'exercice financier 2022-2023 à hauteur de 2 355,0 M\$, l'impact de ces mesures est présenté distinctement.

Mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹
(en millions de dollars)

	Dépense probable 2021-2022	Budget de dépenses 2022-2023		
		Enveloppe	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Total
Affaires municipales et Habitation	5,9	-	-	-
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	14,0	17,2	-	17,2
Conseil exécutif	1,0	-	-	-
Culture et Communications	189,9	9,0	3,3	12,3
Économie et Innovation	719,6	115,5	6,0	121,5
Éducation	439,8	60,0	-	60,0
Énergie et Ressources naturelles	39,0	24,0	-	24,0
Enseignement supérieur	230,1	-	72,0	72,0
Famille	25,0	-	-	-
Forêts, Faune et Parcs	77,3	28,8	-	28,8
Immigration, Francisation et Intégration	62,2	131,1	-	131,1
Santé et Services sociaux	7 185,2	1 594,6	-	1 594,6
Sécurité publique	1,3	-	-	-
Tourisme	73,2	4,9	-	4,9
Transports	132,9	7,8	237,5	245,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	27,5	43,3	-	43,3
Total	9 223,8	2 036,2	318,8	2 355,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2021-2022

Pour l'exercice financier 2021-2022, les dépenses budgétaires probables du gouvernement s'établissent à 118 619,3 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 112 454,2 M\$ et le service de la dette à 6 165,0 M\$.

Les dépenses budgétaires de 118 619,3 M\$ sont en hausse de 15 441,8 M\$ par rapport à l'objectif initial de 103 177,4 M\$. Cette hausse s'explique par les mesures annoncées de 3 340,2 M\$ lors du Point sur la situation économique et financière – Automne 2021, par un relèvement de l'objectif de dépenses de 2 905,3 M\$ en mars 2022, par la révision de l'impact du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts de 9 233,3 M\$, dont 5 920,4 M\$ pour la compensation au 31 mars 2021 du déficit cumulé des fonds spéciaux ainsi que par une révision à la baisse du service de la dette de 37,0 M\$.

Ainsi, les dépenses de programmes de 112 454,2 M\$ sont en hausse de 15 478,8 M\$ par rapport à l'objectif initial de 96 975,4 M\$.

En excluant l'effet de la compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux de 5 920,4 M\$ afin de faciliter la comparaison de la variation, les dépenses de programmes s'élèvent à 106 533,8 M\$, en hausse de 9 558,4 M\$ par rapport à l'objectif initial de 96 975,4 M\$.

Quant au service de la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu, il est révisé à la baisse de 37,0 M\$ en 2021-2022, en raison principalement des revenus supérieurs du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Évolution des dépenses budgétaires 2021-2022¹ (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2021-2022	96 975,4	6 202,0	103 177,4
Variation :			
Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021	3 340,2		3 340,2
Relèvement de l'objectif de dépenses – mars 2022	2 905,3		2 905,3
Impact de la norme comptable sur les paiements de transfert	3 312,9		3 312,9
Compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux ²	5 920,4		5 920,4
Service de la dette	-	(37,0)	(37,0)
	15 478,8	(37,0)	15 441,8
Dépense probable 2021-2022	112 454,2	6 165,0	118 619,3
Moins : compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux	(5 920,4)		(5 920,4)
Dépense probable 2021-2022 excluant la compensation	106 533,8	6 165,0	112 698,8
Moins : mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	(9 223,8)	-	(9 223,8)
Dépense probable 2021-2022 excluant la compensation et l'effet des mesures	97 310,0	6 165,0	103 475,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

En excluant l'effet de la compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux, les dépenses de programmes sont en hausse de 4 444,8 M\$, ou de 4,4 %, s'élevant à 106 533,8 M\$ en 2021-2022 comparativement à 102 089,0 M\$ en 2020-2021.

Le service de la dette s'établit à 6 165,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 727,9 M\$, ou de 13,4 % par rapport à 2020-2021.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement encourues au cours de l'exercice financier 2021-2022 s'établissent à 112 698,8 M\$, en hausse de 5 172,6 M\$, ou de 4,8 %, par rapport à l'exercice financier précédent.

Variation des dépenses budgétaires 2021-2022 excluant l'effet de la compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021 ²	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	106 533,8	102 089,0	4 444,8	4,4
Service de la dette	6 165,0	5 437,1	727,9	13,4
Dépenses budgétaires	112 698,8	107 526,2	5 172,6	4,8

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comptes publics 2020-2021

3. LE BUDGET DE DÉPENSES 2022-2023

Les dépenses de programmes s'élèvent à 108 714,6 M\$ en 2022-2023. En excluant, de la dépense probable 2021-2022, l'impact de la compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux, la hausse est de 2 180,9 M\$, ou de 2,0 % par rapport à 2021-2022.

Le service de la dette s'établit à 6 440,9 M\$, soit une augmentation de 275,9 M\$ par rapport à 2021-2022, qui s'explique notamment par la hausse prévue des taux d'intérêt.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2022-2023 présentent une augmentation de 2,2 % par rapport à 2021-2022, pour s'établir à 115 155,6 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2022-2023¹

(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	108 714,6	112 454,2	(3 739,6)	(3,3)
Moins : compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux		(5 920,4)	5 920,4	
Dépenses de programmes excluant la compensation	108 714,6	106 533,8	2 180,9	2,0
Service de la dette	6 440,9	6 165,0	275,9	4,5
Dépenses budgétaires	115 155,6	112 698,8	2 456,7	2,2

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 2 355,0 M\$ en 2022-2023 et de 9 223,8 M\$ en 2021-2022 afin de faciliter la comparaison de la variation, les dépenses de programmes s'élèvent à 106 359,6 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 9 049,7 M\$, ou de 11,0 %, par rapport à 2021-2022.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2022-2023 présentent une hausse de 10,6 % par rapport à 2021-2022, pour s'établir à 112 800,6 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2022-2023 excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1, 2}
(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes ²	108 714,6	106 533,8	2 180,9	2,0
Moins : mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	2 355,0	9 223,8	(6 868,9)	(74,5)
Dépenses de programmes excluant l'effet des mesures	106 359,6	97 310,0	9 049,7	11,0³
Service de la dette	6 440,9	6 165,0	275,9	4,5
Dépenses budgétaires	112 800,6	103 475,0	9 325,6	10,6⁴

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

³ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 10 577,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 11,0 %.

⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 10 853,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,6 %.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie et de la compensation du déficit cumulé des fonds spéciaux ainsi qu'en considérant les mesures du Budget 2022-2023 intégrées au Fonds de suppléance, la variation des dépenses de programmes de 9 049,7 M\$ en 2022-2023 est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 2 846,3 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit 6,3 %;
- une hausse de 1 163,2 M\$ au portefeuille « Éducation », soit 8,0 %;
- une hausse de 930,3 M\$ au portefeuille « Enseignement supérieur », soit 12,1 %;
- une hausse de 912,1 M\$ dans les autres portefeuilles, soit 10,6 %;
- une hausse de 3 197,8 M\$ au Fonds de suppléance, qui comprend notamment un montant de 2 076,8 M\$ pour considérer l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2022-2023 excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie et en considérant les mesures du Budget 2022-2023 intégrées au Fonds de suppléance^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023	Dépense probable 2021-2022	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux ³	48 617,4	45 771,1	2 846,3	6,3
Éducation ⁴	16 763,6	15 600,4	1 163,2	8,0
Enseignement supérieur ⁵	8 656,4	7 726,1	930,3	12,1
Autres portefeuilles ⁶	24 479,4	23 567,3	912,1	10,6
Fonds de suppléance ⁷	7 842,8	4 645,0	3 197,8	68,8
Total⁸	106 359,6	97 310,0	9 049,7	11,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

³ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et 6,3 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 2 864,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,3 %.

⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 1 239,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,0 %.

⁵ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 933,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 12,1 %.

⁶ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, les transferts de 97,0 M\$ au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de la Santé et des Services sociaux de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi que le transfert au ministère de la Santé et des Services sociaux de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances et en excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 2 343,3 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,6 %.

⁷ Visé à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes.

⁸ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 10 577,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 11,0 %.

L'annexe 1 présente la croissance des dépenses de programmes 2022-2023 par portefeuille, excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie. Quant à la croissance totale des dépenses de programmes 2022-2023, elle est présentée à l'annexe 2.

Pour faciliter la compréhension des ajustements apportés à la dépense probable 2021-2022 servant au calcul de la croissance des dépenses de programmes 2022-2023, un tableau de conciliation est présenté à l'annexe 3.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Hausse de 2 846,3 M\$ du budget de dépenses en 2022-2023

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 2 846,3 M\$ en 2022-2023.

En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et de 6,3 M\$ de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la croissance des dépenses du Ministère totalise 2 864,8 M\$, soit 6,3 %. Cette croissance permet notamment :

- de couvrir les ajustements salariaux et l'indexation des dépenses autres que salariales au 1^{er} avril 2022, ainsi que le financement des nouvelles conventions collectives et autres grandes stratégies de ressources humaines;
- de renforcer les soins et services pour les personnes âgées et proches aidantes;
- de renforcer l'accès aux médecins de famille et aux services de proximité et la poursuite des développements de soins et services aux jeunes en difficulté, en santé publique, en santé mentale et en itinérance ainsi qu'en déficience physique et intellectuelle;
- de soutenir la transformation numérique en santé et services sociaux;
- d'assurer les paiements du service de la dette découlant des investissements réalisés dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- de couvrir la croissance des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023 sont incluses au budget du Ministère.

ÉDUCATION

Hausse de 1 163,2 M\$ du budget de dépenses en 2022-2023

La croissance allouée au ministère de l'Éducation s'élève à 1 163,2 M\$ en 2022-2023.

En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses 2022-2023 du Ministère est de 1 239,0 M\$, soit de 8,0 %. Cette croissance permet notamment d'assurer le financement :

- des mesures prévues au Budget 2021-2022 et dans le Point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2021, notamment celles visant à :
 - accroître la participation au marché du travail par la diplomation;
 - valoriser, attirer et mobiliser le personnel du réseau scolaire;
 - ajouter des classes spécialisées pour les élèves à besoin particulier;

- favoriser l'accès à des services de garde en milieu scolaire de qualité;
- agir contre la rareté de la main-d'œuvre.
- des engagements des exercices antérieurs, dont la mesure visant à donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel;
- des principaux facteurs de croissance des réseaux de l'éducation, notamment les coûts liés à la rémunération, aux effets de clientèle et à la dette subventionnée;
- de l'indexation de paramètres de calcul déterminant la subvention d'équilibre fiscal.

Le budget de dépenses 2022-2023 permet également de financer les programmes liés au secteur du loisir et du sport et à la condition féminine, de même que de soutenir le fonctionnement des organismes relevant du ministre et des divers organismes œuvrant en éducation.

Des sommes sont prévues au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Hausse de 930,3 M\$ du budget de dépenses en 2022-2023

En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses du Ministère totalise 933,0 M\$, soit 12,1 %.

Cette variation est principalement attribuable à l'indexation des principaux facteurs de croissance du réseau de l'enseignement supérieur, au nouveau programme de bourses Perspectives Québec, à l'accroissement des montants d'aide financière à la suite de l'indexation des différents paramètres ainsi que des sommes prévues au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

AUTRES MINISTÈRES

Croissance globale de 10,6 %

Les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 24,3 M\$. Cette variation résulte principalement d'une augmentation du budget de rémunération et de la contribution de l'employeur au Régime des rentes du Québec;
- le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** augmente de 114,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par les sommes prévues au Directeur général des élections pour la préparation et la tenue des prochaines élections générales provinciales prévues en octobre 2022;

- le budget du **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** diminue de 106,6 M\$. Cette baisse s'explique principalement par les sommes investies en 2021-2022 pour accélérer la réalisation de logements annoncés dans le cadre du programme Accès-Logis Québec. En effet, en excluant, de la dépense probable 2021-2022, le montant de 262,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente et le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, le budget du Ministère est en hausse de 157,2 M\$. Cette variation est principalement attribuable à une hausse des paiements de compensations tenant lieu de taxes, à la bonification du partage de la croissance d'un point de la TVQ, à la mise en œuvre de programmes visant à atténuer l'impact des changements climatiques et des inondations, ainsi qu'à une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures du Budget 2022-2023, notamment pour la mise en œuvre des programmes de la Société d'habitation du Québec;
- le budget de dépenses du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 26,3 M\$. Cette hausse s'explique notamment par les mesures annoncées dans le Budget 2022-2023, dont principalement par une majoration de certains programmes d'aide financière du Ministère et par l'obtention de crédits au Budget 2021-2022 en lien avec la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, devenu un organisme autre que budgétaire le 1^{er} juillet 2021, compensée par la fin de mesures annoncées dans les budgets précédents;
- en excluant le Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** augmente de 63,9 M\$. Cette variation est principalement attribuable à un rehaussement de l'enveloppe budgétaire de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et à une révision des coûts des régimes de retraite. Quant au Fonds de suppléance, il inclut un montant de 1 361,9 M\$ pour tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023 ainsi qu'un montant de 6 172,0 M\$ pour considérer l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- le budget du **ministère du Conseil exécutif** augmente de 167,2 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux dépenses additionnelles du Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité pour la réalisation de sa mission;
- le budget du **ministère de la Culture et des Communications** augmente de 149,1 M\$. Cette hausse s'explique principalement par les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023. Plus spécifiquement, ces mesures visent principalement à bonifier les programmes de la Société de développement des entreprises culturelles et du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- le budget du **ministère de la Cybersécurité et du Numérique** augmente de 75,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023, notamment le rehaussement de la cybersécurité et l'accélération de la transformation numérique gouvernementale;
- le budget du **ministère de l'Économie et de l'Innovation** augmente de 467,7 M\$. Cette variation s'explique notamment par la fin du financement non récurrent de plusieurs mesures annoncées dans le Budget 2017-2018, ainsi que par les montants prévus pour les mesures annoncées dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 ayant un impact en 2022-2023, par l'augmentation du soutien au développement économique de la ville de Montréal et des interventions financières du gouvernement dans les mandats gouvernementaux, de même que par les mesures annoncées dans le Budget 2022-2023;

- le budget du **ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles** diminue de 5,4 M\$. Cette baisse s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents compensée par les mesures annoncées au Budget 2022-2023, dont celle visant le soutien au déploiement de la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies;
- le budget du **ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** augmente de 92,0 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la mesure visant à financer le transport collectif annoncée dans le Budget 2020-2021 ainsi que par les mesures du Budget 2022-2023;
- le budget du **ministère de la Famille** augmente de 401,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'impact des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- en excluant le service de la dette, le budget du **ministère des Finances** diminue de 26,2 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné de la bonification ponctuelle en 2021-2022 du gouvernement du Québec au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la partie administrée par la Société de financement des infrastructures locales, ainsi que des provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2021-2022 sont comptabilisées dans d'autres ministères, dont la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État;
- le budget du **ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs** augmente de 6,3 M\$. Cette hausse s'explique, notamment par les mesures annoncées dans le Budget 2022-2023, principalement dédiées au soutien à l'industrie forestière, compensée par les coûts de suppression des feux de forêt supérieurs au budget prévu en 2021-2022;
- le budget du **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** augmente de 214,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par le fait que la dépense probable 2021-2022 exclut les montants, qui sont transférés au cours d'exercice aux ministères concernés, pour la réalisation d'activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes. De plus, cette variation s'explique par la récurrence de mesures du Budget 2021-2022 et par l'ajout de sommes au portefeuille en lien avec des mesures du Budget 2022-2023, notamment pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes en région;
- le budget du **ministère de la Justice** augmente de 40,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par le financement octroyé pour réformer le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels et l'ajout de sommes au portefeuille en lien avec des mesures du Budget 2022-2023;
- le budget du **ministère des Relations internationales et de la Francophonie** diminue de 25,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par la contribution non récurrente du Ministère en 2021-2022 visant le développement du Carrefour international de l'Université Laval. En excluant, de la dépense probable 2021-2022, cette contribution non récurrente, le budget du Ministère est plutôt en hausse de 2,3 M\$;
- le budget du **ministère de la Sécurité publique** diminue de 2,0 M\$. En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 33,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 0,3 M\$ pour des mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, le budget du Ministère est plutôt en hausse de 31,4 M\$, ce qui s'explique notamment par l'ajustement à la tarification des loyers, les ajustements salariaux et l'accélération de la transformation numérique gouvernementale;

- le budget du **ministère du Tourisme** augmente de 64,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2022-2023, notamment celle visant le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique, une hausse des sommes allouées pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui, transformer demain;
- le budget du **ministère des Transports** présente une baisse de 791,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'accélération en 2021-2022 de projets d'investissements prévus à la Société de transport de Montréal (1 120,0 M\$), compensée notamment par les annonces dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 pour l'amélioration du réseau routier local (120,0 M\$) et le soutien à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif (100,0 M\$), ainsi que par l'ajout de sommes au portefeuille en lien avec des mesures du Budget 2022-2023 (103,7 M\$) permettant entre autres de mettre en place une stratégie québécoise d'accès au transport aérien régional, de prolonger l'aide d'urgence au transport aérien régional et de poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus;
- le budget du **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** diminue de 38,7 M\$. En excluant de la dépense probable 2021-2022 un montant de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et un montant de 7,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, le budget de dépenses augmente de 44,2 M\$. Cette hausse est due principalement à l'indexation des prestations aux programmes d'assistance sociale, à la bonification progressive des prestations annoncées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 et au financement de mesures annoncées au Budget 2021-2022, dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 et au Budget 2022-2023. Cette hausse est partiellement compensée par une baisse anticipée de la clientèle aux programmes d'assistance sociale.

ANNEXE 1

Budget de dépenses excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2022-2023 (incluant les mesures)	Dépense probable 2021-2022	Variation	
					M\$	%
Assemblée nationale ³	167,4	-	167,4	143,1	24,3	17,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	237,9	-	237,9	123,4	114,5	92,8
Affaires municipales et Habitation ⁴	2 748,9	58,4	2 807,3	2 913,9	(106,6)	5,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 096,0	14,0	1 110,0	1 083,8	26,3	2,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁵	10 054,6	(1 361,9)	8 692,7	5 431,0	3 261,7	8,1
Conseil exécutif ⁶	893,5	57,8	951,3	784,1	167,2	21,6
Culture et Communications	969,2	40,3	1 009,5	860,4	149,1	17,3
Cybersécurité et Numérique ⁷	83,0	55,0	138,0	62,6	75,4	107,3
Économie et Innovation	1 283,1	372,5	1 655,6	1 187,8	467,7	39,4
Éducation ⁸	16 449,0	314,6	16 763,6	15 600,4	1 163,2	8,0
Énergie et Ressources naturelles	85,6	22,8	108,4	113,8	(5,4)	(4,7)
Enseignement supérieur ⁹	8 623,6	32,8	8 656,4	7 726,1	930,3	12,1
Environnement et Lutte contre les changements climatiques ¹⁰	399,9	20,3	420,2	328,1	92,0	31,0
Famille	3 494,0	22,4	3 516,4	3 114,9	401,5	12,9
Finances ¹¹	160,5	18,9	179,4	205,7	(26,2)	3,4
Forêts, Faune et Parcs	536,8	50,5	587,3	581,0	6,3	1,1
Immigration, Francisation et Intégration ¹²	514,7	15,7	530,4	316,3	214,2	10,1
Justice ¹³	1 291,0	19,3	1 310,3	1 269,5	40,7	3,6
Relations internationales et Francophonie ¹⁴	124,4	4,5	128,9	154,6	(25,7)	1,8
Santé et Services sociaux ¹⁵	48 617,4	-	48 617,4	45 771,1	2 846,3	6,3
Sécurité publique ¹⁶	1 866,4	13,4	1 879,8	1 881,8	(2,0)	1,7
Tourisme ¹⁷	218,0	75,4	293,4	228,5	64,9	42,8
Transports ¹⁸	1 918,1	103,7	2 021,8	2 813,1	(791,3)	19,4
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹⁹	4 526,5	49,6	4 576,1	4 614,8	(38,7)	1,0
Dépenses de programmes²⁰	106 359,6	-	106 359,6	97 310,0	9 049,7	11,0
Service de la dette	6 440,9	-	6 440,9	6 165,0	275,9	4,5
Dépenses budgétaires²¹	112 800,6	-	112 800,6	103 475,0	9 325,6	10,6

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et le montant de 262,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 157,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,9 %.
- ⁵ En excluant, du budget de dépenses 2022-2023 et de la dépense probable 2021-2022, le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation est de 63,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,1 %.
- ⁶ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 1,5 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 168,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 21,6 %.
- ⁷ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 4,0 M\$ pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale, la variation est de 71,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 107,3 %.
- ⁸ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 1 239,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,0 %.
- ⁹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 933,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 12,1 %.
- ¹⁰ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et un montant de 3,4 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 99,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 31,0 %.
- ¹¹ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 47,2 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 6,3 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé et en excluant, à la dépense probable 2021-2022, un montant de 85,7 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 5,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,4 %.
- ¹² En incluant à la dépense probable 2021-2022, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 48,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,1 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,5 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 45,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,6 %.
- ¹⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 28,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 2,3 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,8 %.
- ¹⁵ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et 6,3 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 2 864,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,3 %.
- ¹⁶ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 33,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 0,3 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 31,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,7 %.
- ¹⁷ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 23,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 87,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 42,8 %.
- ¹⁸ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 1 120,0 M\$ se rapportant à des paiements anticipés pour des projets d'infrastructures, la variation est de 328,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 19,4 %.
- ¹⁹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 7,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 44,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,0 %.
- ²⁰ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 10 577,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 11,0 %.
- ²¹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 10 853,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,6 %.

ANNEXE 2

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

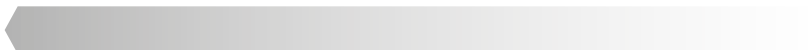
	Budget de dépenses 2022-2023	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2022-2023 (incluant les mesures)	Dépense probable 2021-2022	Dépense probable 2021-2022 excluant la compensation ²	Variation	
						M\$	%
Assemblée nationale ³	167,4	-	167,4	143,1	143,1	24,3	17,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	237,9	-	237,9	123,4	123,4	114,5	92,8
Affaires municipales et Habitation ⁴	2 748,9	58,4	2 807,3	2 919,8	2 919,8	(112,5)	(3,8)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 113,2	14,0	1 127,2	1 097,8	1 097,8	29,5	2,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁵	10 373,4	(1 680,7)	8 692,7	5 431,0	5 431,0	3 261,7	8,1
Conseil exécutif	893,5	57,8	951,3	785,1	785,1	166,2	21,2
Culture et Communications	978,2	43,6	1 021,8	1 059,5	1 050,3	(28,5)	(2,7)
Cybersécurité et Numérique ⁶	83,0	55,0	138,0	62,6	62,6	75,4	107,3
Économie et Innovation	1 398,6	378,5	1 777,1	1 907,4	1 907,4	(130,4)	(6,8)
Éducation ⁷	16 509,0	314,6	16 823,6	16 212,8	16 040,2	783,4	5,4
Énergie et Ressources naturelles	109,6	22,8	132,4	152,8	152,8	(20,4)	(13,3)
Enseignement supérieur ⁸	8 623,6	104,8	8 728,4	7 956,2	7 956,2	772,2	9,7
Environnement et Lutte contre les changements climatiques ⁹	399,9	20,3	420,2	328,1	328,1	92,0	29,6
Famille	3 494,0	22,4	3 516,4	3 556,7	3 139,9	376,5	12,0
Finances ¹⁰	160,5	18,9	179,4	205,7	205,7	(26,2)	(30,8)
Forêts, Faune et Parcs	565,6	50,5	616,1	660,8	658,3	(42,2)	(6,4)
Immigration, Francisation et Intégration ¹¹	645,8	15,7	661,5	378,4	378,4	283,1	21,6
Justice ¹²	1 291,0	19,3	1 310,3	1 269,5	1 269,5	40,7	3,6
Relations internationales et Francophonie	124,4	4,5	128,9	154,6	154,6	(25,7)	(16,6)
Santé et Services sociaux ¹³	50 212,0	-	50 212,0	52 956,3	52 956,3	(2 744,3)	(5,1)
Sécurité publique ¹⁴	1 866,4	13,4	1 879,8	1 883,1	1 883,1	(3,3)	1,6
Tourisme	222,9	75,4	298,3	359,7	301,7	(3,4)	(1,1)
Transports	1 925,9	341,2	2 267,1	8 207,5	2 946,0	(678,9)	(23,0)
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹⁵	4 569,8	49,6	4 619,4	4 642,3	4 642,3	(22,9)	1,3
Dépenses de programmes	108 714,6	-	108 714,6	112 454,2	106 533,8	2 180,9	2,0
Service de la dette	6 440,9	-	6 440,9	6 165,0	6 165,0	275,9	4,5
Dépenses budgétaires	115 155,6	-	115 155,6	118 619,3	112 698,8	2 456,7	2,2

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (110,7 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,8 %).
- ⁵ En excluant, du budget de dépenses 2022-2023 et de la dépense probable 2021-2022, le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation est de 63,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,1 %.
- ⁶ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 4,0 M\$ pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale, la variation est de 71,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 107,3 %.
- ⁷ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 859,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,4 %.
- ⁸ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 774,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 9,7 %.
- ⁹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, la variation est de 96,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 29,6 %.
- ¹⁰ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 47,2 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 6,3 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la variation est de (79,8 M\$) et le pourcentage de variation est de (30,8 %).
- ¹¹ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 117,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 21,6 %.
- ¹² En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,5 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 45,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,6 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 6,3 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de (2 725,8 M\$) et le pourcentage de variation est de (5,1 %).
- ¹⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 33,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 29,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,6 %.
- ¹⁵ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 7,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 60,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,3 %.

Conciliation de la dépense probable 2021-2022¹
(en millions de dollars)

	Dépense probable	Compensation ²	Dépense probable (excluant la compensation)	Mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	Dépense probable (excluant la compensation et les mesures de mises en œuvre)	Transferts de provisions	Mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente ³	Dépense probable comparative 2021-2022 ⁴
Assemblée nationale	143,1		143,1		143,1			143,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	123,4		123,4		123,4			123,4
Affaires municipales et Habitat	2 919,8		2 919,8	(5,9)	2 913,9	(1,9)	(262,0)	2 650,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 097,8		1 097,8	(14,0)	1 083,8			1 083,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	5 431,0		5 431,0		5 431,0		(4,3)	5 426,7
Conseil exécutif	785,1		785,1	(1,0)	784,1		(1,5)	782,6
Culture et Communications	1 059,5	(9,2)	1 050,3	(189,9)	860,4			860,4
Cybersécurité et Numérique	62,6		62,6		62,6	4,0		66,6
Économie et Innovation	1 907,4		1 907,4	(719,6)	1 187,8			1 187,8
Éducation	16 212,8	(172,6)	16 040,2	(439,8)	15 600,4	(75,8)		15 524,6
Énergie et Ressources naturelles	152,8		152,8	(39,0)	113,8			113,8
Enseignement supérieur	7 956,2		7 956,2	(230,1)	7 726,1	(2,7)		7 723,4
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	328,1		328,1		328,1	(4,0)	(3,4)	320,7
Famille	3 556,7	(416,8)	3 139,9	(25,0)	3 114,9			3 114,9
Finances	205,7		205,7		205,7	53,5	(85,7)	173,5
Forêts, Faune et Parcs	660,8	(2,4)	658,4	(77,3)	581,1			581,1
Immigration, Francisation et Intégration	378,4		378,4	(62,2)	316,2	165,7		481,9
Justice	1 269,5		1 269,5		1 269,5	(4,5)		1 265,0
Relations internationales et Francophonie	154,6		154,6		154,6		(28,0)	126,6
Santé et Services sociaux	52 956,3		52 956,3	(7 185,2)	45 771,1	(18,5)		45 752,6
Sécurité publique	1 883,1		1 883,1	(1,3)	1 881,8	(33,1)	(0,3)	1 848,4
Tourisme	359,7	(58,0)	301,7	(73,2)	228,5		(23,0)	205,5
Transports	8 207,5	(5 261,5)	2 946,0	(132,9)	2 813,1		(1 120,0)	1 693,1
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 642,3		4 642,3	(27,5)	4 614,8	(82,9)		4 531,9
Dépenses de programmes	112 454,2	(5 920,4)	106 533,8	(9 223,8)	97 310,0	-	(1 528,2)	95 781,8

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- ³ Dont un montant de 1 120,0 M\$ qui se rapporte à des paiements anticipés pour des projets d'infrastructures.
- ⁴ Servant au calcul du pourcentage de variation par rapport au Budget de dépenses excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie.



LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

1. LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2022-2023

Les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 112 541,5 M\$ et 109 518,1 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, avant les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 3 023,5 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Par rapport à 2021-2022, ces résultats représentent une diminution de 6 418,0 M\$ qui se répartit ainsi :

- une diminution de 6 342,2 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- une augmentation de 338,4 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- une augmentation de 101,9 M\$ des résultats prévus des entités du réseau de l'éducation;
- une diminution de 134,0 M\$ des résultats prévus du réseau de l'enseignement supérieur;
- une diminution de 367,0 M\$ des résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux;
- une diminution de 15,1 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée.

Résultats des entités consolidées en 2022-2023^{1,2,3} (en millions de dollars)

	2022-2023			2021-2022 ⁴			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux ⁵	23 572,1	20 564,9	3 007,3	29 816,7	20 467,2	9 349,5	(6 342,2)
Organismes autres que budgétaires ⁵	28 130,1	28 040,6	89,5	27 487,2	27 736,2	(249,0)	338,4
Réseau de l'éducation ⁶	16 726,9	16 758,9	(32,0)	15 945,5	16 079,4	(133,9)	101,9
Réseau de l'enseignement supérieur ⁶	5 343,0	5 358,0	(15,0)	4 997,1	4 878,1	119,0	(134,0)
Réseau de la santé et des services sociaux ⁶	37 208,9	37 208,9	-	39 217,7	38 850,7	367,0	(367,0)
Comptes à fin déterminée ⁵	1 560,5	1 586,8	(26,3)	2 136,8	2 148,1	(11,2)	(15,1)
Résultats des entités consolidées	112 541,5	109 518,1	3 023,5	119 601,0	110 159,7	9 441,4	(6 418,0)

¹ Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et pour le fonds général du fonds consolidé du revenu, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

² À ces prévisions, s'ajoutent des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023 et des dépenses additionnelles à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

³ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

⁴ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2022-2023.

⁵ Les changements apportés à la liste des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des comptes à fin déterminée par portefeuille sont présentés au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

⁶ Source : ministère des Finances

2. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2022-2023

Les fonds spéciaux présentent un surplus prévu de 3 007,3 M\$ avant les ajustements de la consolidation pour l'exercice financier 2022-2023, soit une variation à la baisse de 6 342,2 M\$ par rapport à 2021-2022. En excluant la baisse des résultats de 12,0 M\$ au Fonds des générations, les résultats des fonds spéciaux sont en baisse de 6 330,2 M\$. Cette diminution s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un déficit prévu de 80,9 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre en 2022-2023, comparativement à un surplus anticipé de 5 250,8 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la baisse des résultats de 5 331,7 M\$ s'explique principalement par le versement en 2021-2022 d'un montant en compensation de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- des résultats à l'équilibre au Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance en 2022-2023, comparativement à un surplus anticipé de 416,8 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la baisse des résultats de 416,8 M\$ est attribuable à un transfert additionnel provenant du ministère de la Famille en lien avec la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- un surplus prévu de 22,9 M\$ au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2022-2023, comparativement à un surplus de 164,0 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la baisse des résultats de 141,1 M\$ s'explique principalement par un revenu additionnel non récurrent en 2021-2022 provenant du ministère de l'Éducation et découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- un déficit prévu de 99,9 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2022-2023, comparativement à un surplus de 21,4 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la baisse des résultats de 121,3 M\$ est attribuable à une diminution des revenus du marché du carbone prévue en 2022-2023 ainsi qu'à l'augmentation des dépenses en 2022-2023 associées aux actions mises en œuvre dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030;
- un déficit prévu de 56,6 M\$ au Fonds du Plan Nord en 2022-2023, comparativement à un surplus anticipé de 19,5 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la baisse des résultats de 76,1 M\$ est attribuable notamment au report de certains transferts à la Société du Plan Nord en raison de la pandémie de COVID-19 et à la mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023 de la Société du Plan Nord.

Résultats en 2022-2023 des fonds spéciaux^{1,2} (en millions de dollars)

	2022-2023			2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds des réseaux de transport terrestre	5 408,3	5 489,2	(80,9)	11 512,3	6 261,5	5 250,8	(5 331,7)
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3 213,0	3 213,0	-	3 304,1	2 887,3	416,8	(416,8)
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	112,0	89,1	22,9	264,7	100,7	163,9	(141,1)
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 215,2	1 315,0	(99,9)	1 313,0	1 291,6	21,4	(121,3)
Fonds du Plan Nord	101,8	158,4	(56,6)	101,6	82,1	19,5	(76,1)
Autres fonds spéciaux	10 076,8	10 300,1	(223,3)	9 864,0	9 844,0	20,0	(243,3)
	23 572,1	20 564,9	3 007,3	29 816,7	20 467,2	9 349,5	(6 342,2)
Fonds des générations	3 445,0	-	3 445,0	3 457,0	-	3 457,0	(12,0)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	20 127,1	20 564,9	(437,7)	26 359,7	20 467,2	5 882,5	(6 330,2)

¹ Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à la section Sommaire du budget des fonds spéciaux au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

3. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2022-2023

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires affichent un surplus de 89,5 M\$ en 2022-2023 avant les ajustements de la consolidation comparativement à un déficit prévu de 249,0 M\$ en 2021-2022. Cette amélioration de 338,4 M\$ des résultats prévus s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- des résultats à l'équilibre à la Société québécoise des infrastructures en 2022-2023, comparativement à un déficit anticipé de 375,2 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la hausse des résultats de 375,2 M\$ s'explique notamment par la cession des actifs en 2021-2022 du volet Santé ainsi que par le plein rétablissement de la tarification en location d'espaces;
- un surplus prévu de 11,9 M\$ à la Société de financement des infrastructures locales du Québec en 2022-2023, comparativement à un déficit anticipé de 38,6 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la hausse des résultats de 50,5 M\$ est principalement attribuable à des revenus plus élevés que l'augmentation prévue de la valeur des transferts octroyés pour des projets d'infrastructures prévus par les municipalités et les organismes municipaux;
- un surplus prévu de 88,1 M\$ à la Société d'habitation du Québec en 2022-2023, comparativement à un surplus anticipé de 47,8 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la hausse des résultats de 40,3 M\$ est attribuable à l'augmentation des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, laquelle est partiellement compensée par une hausse prévue des dépenses des programmes de construction de logements abordables et de certains programmes pour aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer;

- un déficit prévu de 41,9 M\$ à La Financière agricole du Québec en 2022-2023, comparativement à un déficit anticipé de 2,7 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la baisse des résultats de 39,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation prévue des dépenses de transfert pour les programmes de financement et d'assurances, ainsi que par la hausse de la rémunération et des services professionnels en lien avec la mise en place de projets en ressources informationnelles;
- un déficit prévu de 3,7 M\$ à l'Agence du revenu du Québec en 2022-2023, comparativement à un surplus anticipé de 23,7 M\$ en 2021-2022. Cette variation à la baisse des résultats de 27,4 M\$ s'explique notamment par une hausse des dépenses de rémunération et par l'ajout de dépenses relatives aux besoins technologiques.

Résultats en 2022-2023 des organismes autres que budgétaires^{1,2}

(en millions de dollars)

	2022-2023			2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Société québécoise des infrastructures	1 028,0	1 028,0	-	963,9	1 339,1	(375,2)	375,2
Société de financement des infrastructures locales du Québec	1 136,8	1 124,9	11,9	908,8	947,4	(38,6)	50,5
Société d'habitation du Québec	1 662,2	1 574,1	88,1	1 518,5	1 470,8	47,8	40,3
La Financière agricole du Québec	492,1	534,0	(41,9)	496,6	499,3	(2,7)	(39,2)
Agence du revenu du Québec	1 393,8	1 397,5	(3,7)	1 352,8	1 329,1	23,7	(27,4)
Autres organismes ³	22 417,2	22 382,1	35,1	22 246,6	22 150,5	96,1	(61,0)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	28 130,1	28 040,6	89,5	27 487,2	27 736,2	(249,0)	338,4

¹ Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à la section Sommaire du budget des organismes autres que budgétaires au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

³ Incluant, entre autres, la Régie de l'assurance maladie du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 13 838,6 M\$ en 2022-2023 et le Fonds de l'assurance médicaments dont les revenus et les dépenses s'établissent à 4 298,8 M\$ pour ce même exercice.

4. LES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2022-2023

Les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur présentent un déficit de 47,0 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, comparativement à un surplus de 352,1 M\$ en 2021-2022, soit une détérioration de 399,1 M\$.

Résultats en 2022-2023 des entités des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur¹

(en millions de dollars)

	2022-2023			2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Réseau de l'éducation	16 726,9	16 758,9	(32,0)	15 945,5	16 079,4	(133,9)	101,9
Réseau de l'enseignement supérieur	5 343,0	5 358,0	(15,0)	4 997,1	4 878,1	119,0	(134,0)
Réseau de la santé et des services sociaux	37 208,9	37 208,9	-	39 217,7	38 850,7	367,0	(367,0)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	59 278,8	59 325,9	(47,0)	60 160,3	59 808,2	352,1	(399,1)

¹ Source : ministère des Finances

5. LES RÉSULTATS DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE EN 2022-2023

Les résultats prévus des comptes à fin déterminée présentent un déficit de 26,3 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, comparativement à un déficit de 11,2 M\$ en 2021-2022, soit une détérioration de 15,1 M\$.

Résultats en 2022-2023 des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2022-2023			2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Résultats avant les ajustements de la consolidation	1 560,5	1 586,8	(26,3)	2 136,8	2 148,1	(11,2)	(15,1)

¹ Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à la section Sommaire du budget des comptes à fin déterminée au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

6. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2021-2022

Les résultats prévus des entités consolidées avant les ajustements de la consolidation sont supérieurs de 7 559,0 M\$ à ceux présentés au Budget de dépenses 2021-2022 :

- les résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires se sont améliorés de 7 332,0 M\$;
- les résultats prévus des réseaux de l'éducation sont en baisse de 114,3 M\$;
- les résultats prévus de l'enseignement supérieur se sont améliorés de 119,0 M\$;
- les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux sont en hausse de 367,0 M\$;
- les résultats prévus des comptes à fin déterminée sont en hausse de 55,2 M\$.

Évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2021-2022¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux	29 816,7	20 467,2	9 349,5	21 366,5	19 054,4	2 312,1	7 037,3
Organismes autres que budgétaires	27 487,2	27 736,2	(249,0)	27 266,0	27 809,7	(543,7)	294,7
	57 303,9	48 203,4	9 100,5	48 632,5	46 864,1	1 768,4	7 332,0
Réseaux de l'éducation ²	15 945,5	16 079,4	(133,9)	16 189,0	16 208,6	(19,6)	(114,3)
Réseaux de l'enseignement supérieur ²	4 997,1	4 878,1	119,0	4 981,0	4 981,0	-	119,0
Réseau de la santé et des services sociaux ²	39 217,7	38 850,7	367,0	32 331,0	32 331,0	-	367,0
Comptes à fin déterminée	2 136,8	2 148,1	(11,2)	1 499,0	1 565,4	(66,4)	55,2
Résultats avant les ajustements de la consolidation	119 601,0	110 159,7	9 441,4	103 623,5	101 950,1	1 682,4	7 559,0

¹ Les résultats probables des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires sont présentés respectivement aux annexes 1 et 2.

² Source : ministère des Finances

³ Les mesures du budget 2021-2022 ont été intégrées aux prévisions.

Plus précisément, les principales variations des résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires avant les ajustements de la consolidation s'expliquent par les facteurs suivants :

- Pour les fonds spéciaux :
 - un surplus de 5 250,8 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre, comparativement à un déficit de 463,7 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats de 5 714,5 M\$ s'explique principalement par le versement en 2021-2022 d'un montant en compensation de l'impact de la norme comptable sur les paiements de transfert et d'un montant additionnel permettant d'augmenter les revenus du fonds;

- un surplus de 416,8 M\$ au Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance en 2021-2022, comparativement à des résultats à l'équilibre au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats s'explique essentiellement par un transfert additionnel provenant du ministère de la Famille en lien avec la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
 - un surplus de 21,4 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2021-2022, comparativement à un déficit prévu de 200,1 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats de 221,5 M\$ s'explique essentiellement par des revenus de vente aux enchères découlant du marché du carbone plus élevés que ceux initialement prévus au Budget de dépenses 2021-2022;
 - un surplus prévu de 163,9 M\$ au Fonds de développement du sport et de l'activité physique, comparativement à un déficit de 5,9 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats de 169,8 M\$ s'explique principalement par un revenu additionnel non récurrent en 2021-2022 provenant du ministère de l'Éducation et découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
 - un surplus prévu de 20,9 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2021-2022, comparativement à un surplus anticipé de 88,6 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette détérioration des résultats de 67,7 M\$ résulte notamment d'une révision à la hausse des dépenses d'intervention à la suite de la mise en place de mesures pour pallier la rareté de main-d'œuvre.
- Pour les organismes autres que budgétaires :
 - un surplus prévu de 36,6 M\$ à la Commission de la capitale nationale du Québec, comparativement à un surplus anticipé de 1,2 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats de 35,4 M\$ s'explique principalement par une hausse de la contribution ministérielle en lien avec l'avancement de travaux d'infrastructures publiques subventionnées, tout particulièrement le projet de la Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain;
 - un surplus prévu de 23,6 M\$ à l'Agence du revenu du Québec, comparativement à un déficit anticipé de 8,9 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats de 32,5 M\$ s'explique notamment par la contribution supérieure du Fonds relatif à l'administration fiscale, laquelle est partiellement compensée par une baisse des revenus autonomes. Cette variation s'explique également par des dépenses en rémunération plus faibles qu'anticipées;
 - un surplus prévu de 79,7 M\$ à l'Autorité des marchés financiers, comparativement à un surplus anticipé de 60,1 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats de 19,6 M\$ s'explique notamment par une hausse des revenus de droits et de cotisations, par une diminution des dépenses de déplacement en lien avec la pandémie de COVID-19 ainsi que par le report de certaines activités;
 - un déficit prévu de 2,8 M\$ à La Financière agricole du Québec, comparativement à un déficit prévu de 18,4 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette amélioration des résultats de 15,6 M\$ s'explique principalement par des dépenses de transfert moins élevées qu'anticipé, relatives aux programmes d'assurance et de protection du revenu;
 - un surplus prévu de 4,5 M\$ à la Société de développement de la Baie-James comparativement à un surplus prévu de 16,7 M\$ au Budget de dépenses 2021-2022. Cette détérioration des résultats de 12,2 M\$ s'explique principalement par une diminution des contributions du gouvernement fédéral au projet de réfection de la route de la Baie-James.

Évolution de la prévision des résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2021-2022¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux							
Fonds des réseaux de transport terrestre	11 512,3	6 261,5	5 250,8	4 619,6	5 083,3	(463,7)	5 714,5
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3 304,1	2 887,3	416,8	2 743,6	2 743,6	-	416,8
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 313,0	1 291,6	21,4	1 095,2	1 295,3	(200,1)	221,5
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	264,7	100,7	163,9	92,0	97,9	(5,9)	169,8
Fonds de développement du marché du travail	1 405,3	1 384,4	20,9	1 377,8	1 289,1	88,6	(67,7)
Autres fonds spéciaux	12 017,3	8 541,7	3 475,7	11 438,3	8 545,2	2 893,1	582,5
	29 816,7	20 467,2	9 349,5	21 366,5	19 054,4	2 312,1	7 037,3
Organismes autres que budgétaires							
Commission de la capitale nationale du Québec	60,9	24,3	36,6	25,1	23,9	1,2	35,4
Agence du revenu du Québec	1 352,8	1 329,1	23,6	1 354,1	1 363,0	(8,9)	32,5
Autorité des marchés financiers	237,0	157,3	79,7	228,7	168,6	60,1	19,6
La Financière agricole du Québec	496,6	499,3	(2,8)	502,0	520,4	(18,4)	15,6
Société de développement de la Baie-James	58,2	53,7	4,5	70,2	53,4	16,7	(12,2)
Autres organismes autres que budgétaires	25 281,7	25 672,5	(390,6)	25 085,9	25 680,4	(594,5)	203,8
	27 487,2	27 736,2	(249,0)	27 266,0	27 809,7	(543,7)	294,7
Résultats avant les ajustements de la consolidation	57 303,9	48 203,4	9 100,5	48 632,5	46 864,1	1 768,4	7 332,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 1

Résultats probables 2021-2022 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds régions et ruralité	269,8	292,7	(22,9)	269,8	306,1	(36,2)	13,3
	269,8	292,7	(22,9)	269,8	306,1	(36,2)	13,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux	362,3	381,5	(19,2)	479,9	492,4	(12,4)	(6,7)
	362,3	381,5	(19,2)	479,9	492,4	(12,4)	(6,7)
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,0	5,3	(0,3)	5,0	5,0	-	(0,3)
Fonds du patrimoine culturel québécois	34,2	28,8	5,4	19,8	45,3	(25,5)	30,9
	39,2	34,1	5,1	24,8	50,3	(25,5)	30,6
Cybersécurité et Numérique							
Fonds de la cybersécurité et du numérique	120,8	127,2	(6,4)	120,8	127,2	(6,4)	-
	120,8	127,2	(6,4)	120,8	127,2	(6,4)	-
Économie et Innovation							
Capital ressources naturelles et énergie	-	52,8	(52,8)	0,4	1,4	(1,0)	(51,8)
Fonds du développement économique	694,2	694,2	-	635,0	635,0	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,7	0,1	0,7	0,5	0,2	0,4	0,3
	695,0	747,1	(52,1)	635,9	636,5	(0,7)	(51,4)
Éducation							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	264,7	100,7	163,9	92,0	97,9	(5,9)	169,8
	264,7	100,7	163,9	92,0	97,9	(5,9)	169,8
Énergie et Ressources naturelles							
Fonds des ressources naturelles	65,5	51,0	14,5	64,9	69,7	(4,8)	19,3
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	110,9	91,7	19,2	111,8	111,8	-	19,2
Fonds d'information sur le territoire	194,2	147,2	47,0	181,3	146,6	34,7	12,3
	370,6	289,9	80,7	358,0	328,1	29,9	50,7
Enseignement supérieur							
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-

ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2021-2022 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 313,0	1 291,6	21,4	1 095,2	1 295,3	(200,1)	221,5
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	220,6	289,6	(69,0)	212,9	269,5	(56,6)	(12,4)
	1 533,6	1 581,2	(47,6)	1 308,1	1 564,7	(256,7)	209,1
Famille							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3 304,1	2 887,3	416,8	2 743,6	2 743,6	-	416,8
	3 304,1	2 887,3	416,8	2 743,6	2 743,6	-	416,8
Finances							
Fonds de financement	1 873,8	1 841,3	32,5	1 882,8	1 845,3	37,4	(4,9)
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	228,0	228,0	-	235,0	235,0	-	-
Fonds de lutte contre les dépendances	164,2	164,1	0,1	174,6	174,5	0,1	-
Fonds des générations	3 457,0	-	3 457,0	3 080,0	-	3 080,0	377,0
Fonds du centre financier de Montréal	1,8	1,4	0,4	1,5	1,4	0,2	0,3
Fonds du Plan Nord	101,6	82,1	19,5	94,4	130,2	(35,8)	55,3
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	3,4	3,1	0,3	4,4	4,4	-	0,3
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 109,9	1 110,0	(0,1)	1 078,5	1 078,5	-	(0,1)
	6 939,7	3 430,0	3 509,8	6 551,2	3 469,3	3 081,9	427,8
Forêts, Faune et Parcs							
Fonds des ressources naturelles	661,3	649,9	11,4	577,1	575,3	1,8	9,6
	661,3	649,9	11,4	577,1	575,3	1,8	9,6
Justice							
Fonds Accès Justice	22,2	27,6	(5,4)	21,5	27,8	(6,3)	0,8
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	26,4	42,7	(16,4)	25,3	47,3	(22,0)	5,7
Fonds des registres du ministère de la Justice	41,9	47,8	(5,9)	38,9	46,4	(7,6)	1,6
Fonds du Tribunal administratif du Québec	52,6	49,6	3,0	52,6	49,6	3,0	-
Fonds relatif aux contrats publics	-	-	-	-	-	-	-
	143,0	167,7	(24,7)	138,3	171,1	(32,8)	8,1

ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2021-2022 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	82,3	84,3	(2,0)	82,3	134,8	(52,5)	50,5
Fonds de soutien aux proches aidants	8,8	10,5	(1,7)	8,8	10,5	(1,7)	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	419,8	420,3	(0,6)	352,0	357,1	(5,1)	4,5
	510,9	515,1	(4,2)	443,2	502,4	(59,3)	55,1
Sécurité publique							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Fonds des services de police	711,1	711,1	-	710,0	710,0	-	-
	736,1	736,1	-	735,0	735,0	-	-
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	338,2	290,5	47,7	265,8	272,8	(7,0)	54,7
	338,2	290,5	47,7	265,8	272,8	(7,0)	54,7
Transports							
Fonds aérien	94,9	94,5	0,4	87,9	87,3	0,6	(0,2)
Fonds de gestion de l'équipement roulant	135,4	132,1	3,3	133,6	132,2	1,4	1,9
Fonds de la sécurité routière	54,4	37,9	16,5	79,2	58,2	21,0	(4,5)
Fonds des réseaux de transport terrestre	11 512,3	6 261,5	5 250,8	4 619,6	5 083,3	(463,7)	5 714,5
	11 797,0	6 526,0	5 271,0	4 920,3	5 361,0	(440,7)	5 711,7
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	41,7	42,5	(0,9)	40,1	41,8	(1,7)	0,8
Fonds de développement du marché du travail	1 405,3	1 384,4	20,9	1 377,8	1 289,1	88,6	(67,7)
Fonds des biens et des services	121,2	121,4	(0,3)	122,1	127,1	(5,0)	4,7
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	19,9	19,9	-	23,8	23,8	-	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	84,3	84,3	-	82,2	82,2	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	33,1	32,8	0,4	31,7	31,6	0,2	0,2
	1 705,5	1 685,3	20,2	1 677,7	1 595,7	82,1	(61,9)
Total avant les ajustements de la consolidation	29 816,7	20 467,2	9 349,5	21 366,5	19 054,4	2 312,1	7 037,3

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 2

Résultats probables 2021-2022 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Régie du bâtiment du Québec	81,4	74,1	7,3	79,6	77,5	2,0	5,3
Société d'habitation du Québec	1 518,5	1 470,8	47,8	1 461,1	1 512,2	(51,1)	98,9
	1 600,0	1 544,9	55,1	1 540,7	1 589,8	(49,1)	104,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	26,2	28,9	(2,6)	-	-	-	(2,6)
La Financière agricole du Québec	496,6	499,3	(2,8)	502,0	520,4	(18,4)	15,6
	522,8	528,2	(5,4)	502,0	520,4	(18,4)	13,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Autorité des marchés publics	19,8	21,4	(1,6)	20,1	24,9	(4,8)	3,2
Centre d'acquisitions gouvernementales	230,0	219,4	10,6	525,8	517,2	8,5	2,1
Société québécoise des infrastructures	963,9	1 339,1	(375,2)	983,4	1 368,4	(385,0)	9,8
	1 213,7	1 579,9	(366,2)	1 529,3	1 910,5	(381,3)	15,1
Conseil exécutif							
Centre de la francophonie des Amériques	2,4	2,7	(0,2)	2,4	2,6	(0,2)	-
	2,4	2,7	(0,2)	2,4	2,6	(0,2)	-
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	95,9	95,6	0,3	91,1	97,6	(6,5)	6,8
Conseil des arts et des lettres du Québec	210,3	210,1	0,2	177,6	178,2	(0,6)	0,8
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32,2	32,2	-	32,7	33,8	(1,1)	1,1
Musée d'Art contemporain de Montréal	14,2	14,2	-	12,5	12,2	0,4	(0,4)
Musée de la Civilisation	36,5	36,5	-	30,2	32,2	(2,0)	2,0
Musée national des beaux-arts du Québec	31,5	31,5	-	30,9	33,2	(2,2)	2,2
Société de développement des entreprises culturelles	274,5	273,9	0,6	192,5	196,5	(4,0)	4,6
Société de la Place des Arts de Montréal	35,6	35,6	-	25,6	34,9	(9,3)	9,3
Société de télédiffusion du Québec	95,9	95,9	-	94,4	90,4	4,0	(4,0)
Société du Grand Théâtre de Québec	13,0	12,8	0,2	12,2	12,9	(0,7)	0,9
	839,6	838,3	1,3	699,9	721,9	(22,0)	23,2
Économie et Innovation							
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	101,6	103,1	(1,5)	87,7	87,7	-	(1,5)
Fonds de recherche du Québec - Santé	151,4	152,2	(0,7)	140,4	140,4	-	(0,7)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	90,3	91,0	(0,7)	82,5	82,5	-	(0,7)
	343,4	346,3	(2,9)	310,6	310,6	-	(2,9)

ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2021-2022 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Éducation							
Institut national des mines	1,0	1,2	(0,2)	1,0	1,1	(0,1)	(0,1)
	1,0	1,2	(0,2)	1,0	1,1	(0,1)	(0,1)
Énergie et Ressources naturelles							
Régie de l'énergie	17,0	16,7	0,4	18,3	18,3	-	0,3
Société de développement de la Baie-James	58,2	53,7	4,5	70,2	53,4	16,7	(12,2)
Société du Plan Nord	124,4	113,1	11,2	171,0	166,1	4,9	6,4
	199,6	183,5	16,1	259,5	237,9	21,6	(5,5)
Enseignement supérieur							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	44,0	45,2	(1,2)	45,8	46,3	(0,5)	(0,7)
Office des professions du Québec	12,0	12,4	(0,4)	11,9	12,8	(0,9)	0,5
	56,0	57,6	(1,6)	57,7	59,1	(1,4)	(0,2)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Société québécoise de récupération et de recyclage	89,4	92,3	(2,9)	109,1	114,5	(5,4)	2,5
	89,4	92,3	(2,9)	109,1	114,5	(5,4)	2,5
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 352,8	1 329,1	23,6	1 354,1	1 363,0	(8,9)	32,5
Autorité des marchés financiers	237,0	157,3	79,7	228,7	168,6	60,1	19,6
Financement-Québec	238,3	224,0	14,3	244,3	229,1	15,2	(0,9)
Institut de la statistique du Québec	43,5	43,5	-	41,8	41,8	-	-
Société de financement des infrastructures locales du Québec	908,8	947,4	(38,6)	836,1	869,2	(33,1)	(5,5)
	2 780,4	2 701,5	79,0	2 705,0	2 671,7	33,3	45,6
Forêts, Faune et Parcs							
Fondation de la faune du Québec	13,4	13,4	-	12,9	12,9	-	-
Société des établissements de plein air du Québec	181,4	181,4	-	161,1	167,4	(6,3)	6,3
	194,7	194,7	-	174,0	180,3	(6,3)	6,3
Justice							
Commission des services juridiques	182,5	190,4	(7,9)	182,5	198,4	(15,9)	8,0
Fonds d'aide aux actions collectives	11,7	4,4	7,4	3,3	4,4	(1,0)	8,4
Société québécoise d'information juridique	19,9	19,5	0,4	20,1	20,8	(0,7)	1,1
	214,1	214,2	(0,1)	206,0	223,6	(17,6)	17,5
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	7,7	8,5	(0,8)	10,0	10,8	(0,8)	-
	7,7	8,5	(0,8)	10,0	10,8	(0,8)	-

ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2021-2022 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2021-2022			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Santé et Services sociaux							
Corporation d'urgences-santé	186,0	182,7	3,4	167,7	167,7	-	3,4
Fonds de l'assurance médicaments	4 236,5	4 236,5	-	4 140,3	4 140,3	-	-
Héma-Québec	442,0	442,0	-	502,7	502,7	-	-
Institut national de santé publique du Québec	95,8	96,3	(0,5)	86,0	88,5	(2,5)	2,0
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	28,7	30,5	(1,7)	27,0	29,4	(2,4)	0,7
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 658,1	13 658,1	-	13 544,8	13 544,8	-	-
	18 647,2	18 646,1	1,1	18 468,5	18 473,4	(4,9)	6,0
Sécurité publique							
Commission de la capitale nationale du Québec	60,9	24,3	36,6	25,1	23,9	1,2	35,5
École nationale de police du Québec	45,7	45,8	(0,1)	45,0	45,1	(0,1)	-
École nationale des pompiers du Québec	2,2	2,4	(0,2)	2,0	2,6	(0,7)	0,5
	108,8	72,4	36,3	72,0	71,6	0,4	35,9
Tourisme							
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	70,3	73,0	(2,7)	54,8	67,8	(12,9)	10,3
Société du Centre des congrès de Québec	23,3	24,4	(1,1)	20,6	27,2	(6,6)	5,5
Société du Palais des congrès de Montréal	51,6	53,8	(2,2)	37,6	54,2	(16,6)	14,4
	145,2	151,2	(6,0)	113,1	149,2	(36,1)	30,1
Transports							
Société de l'assurance automobile du Québec	283,8	315,2	(31,4)	279,1	307,4	(28,3)	(3,1)
Société des Traversiers du Québec	205,7	225,7	(20,1)	197,0	224,2	(27,1)	7,0
	489,5	541,0	(51,5)	476,2	531,6	(55,4)	3,9
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	31,8	31,8	-	29,3	29,3	-	-
	31,8	31,8	-	29,3	29,3	-	-
Total avant les ajustements de la consolidation	27 487,2	27 736,2	(249,0)	27 266,0	27 809,7	(543,7)	294,7

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2022-2023 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE

1. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

Pour l'exercice financier 2022-2023, le budget de dépenses du gouvernement s'établit à 115 155,6 M\$, dont 108 714,6 M\$, ou 94,4 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et 6 440,9 M\$, ou 5,6 %, au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2022-2023 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 57 054,4 M\$ ou 52,5 %, en dépenses de rémunération;
- 25 207,4 M\$ ou 23,2 %, en dépenses de fonctionnement;
- 20 794,0 M\$ ou 19,1 %, en dépenses relatives au support.

Budget de dépenses 2022-2023 par supercatégories et catégories^{1,2}

(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
Supercatégories								
Rémunération	3 858,2	-	-	-	-	-	3 858,2	3,4
Fonctionnement	-	12 211,6	-	-	-	-	12 211,6	10,6
Transfert	52 647,5	12 482,3	3 902,0	1 301,0	14 495,0	-	84 827,9	73,7
Affectation à un fonds spécial	548,6	513,4	69,2	18,3	6 299,0	-	7 448,5	6,5
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	368,4	368,4	0,3
Dépenses de programmes	57 054,4	25 207,4	3 971,2	1 319,2	20 794,0	368,4	108 714,6	94,4
%	52,5	23,2	3,7	1,2	19,1	0,3	100,0	
Service de la dette	-	-	-	6 440,9	-	-	6 440,9	5,6
Dépenses budgétaires	57 054,4	25 207,4	3 971,2	7 760,1	20 794,0	368,4	115 155,6	100,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total. La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée par portefeuille à l'annexe 1.

² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Pour une meilleure comparaison entre le budget de dépenses de l'exercice 2022-2023 et celui de 2021-2022, les données analysées dans la présente section excluent l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie ainsi que la compensation pour le déficit cumulé des fonds spéciaux. Ainsi, le budget de dépenses du gouvernement s'établit à 112 800,6 M\$, dont 106 359,6 M\$, ou 94,3 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et 6 440,9 M\$, ou 5,7 %, au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2022-2023 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 55 725,9 M\$, ou 52,4 %, en dépenses de rémunération;
- 24 527,6 M\$, ou 23,1 %, en dépenses de fonctionnement;
- 20 456,7 M\$, ou 19,2 %, en dépenses relatives au support.

Budget de dépenses 2022-2023 par supercatégories et catégories excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}
(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
Supercatégories								
Rémunération	3 845,6	-	-	-	-	-	3 845,6	3,4
Fonctionnement	-	11 842,9	-	-	-	-	11 842,9	10,5
Transfert	51 331,9	12 181,9	3 902,0	1 301,0	14 251,0	-	82 967,7	73,6
Affectation à un fonds spécial	548,5	502,9	69,2	18,3	6 205,8	-	7 344,7	6,5
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	358,8	358,8	0,3
Dépenses de programmes	55 725,9	24 527,6	3 971,2	1 319,2	20 456,7	358,8	106 359,6	94,3
%	52,4	23,1	3,7	1,2	19,2	0,3	100,0	
Service de la dette	-	-	-	6 440,9	-	-	6 440,9	5,7
Dépenses budgétaires	55 725,9	24 527,6	3 971,2	7 760,1	20 456,7	358,8	112 800,6	100,0
Dépenses comparatives 2021-2022	52 516,8	21 620,3	3 787,1	7 318,2	19 022,8	216,4	104 481,6	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total. La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée par portefeuille à l'annexe 1.

² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération englobe les honoraires des professionnels de la santé et les salaires des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que de la fonction publique. Elle comprend également les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant et le personnel qu'elle dirige, les juges, ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses de rémunération s'établissent à 55 725,9 M\$, et se répartissent comme suit :

- 23 512,3 M\$, soit 42,2 %, consacrés aux établissements de santé et de services sociaux;
- 18 414,7 M\$, soit 33,0 %, destinés aux institutions d'enseignement;
- 8 835,4 M\$, soit 15,9 %, alloués aux professionnels de la santé;
- 4 963,5 M\$, soit 8,9 %, associés au personnel des ministères et aux autres bénéficiaires.

Globalement, la hausse de 3 209,2 M\$ prévue aux dépenses de rémunération par rapport aux dépenses comparatives 2021-2022 est partagée notamment entre ces principaux secteurs :

- une croissance de 1 951,4 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux au 1^{er} avril 2022, la progression dans les échelles salariales, la hausse des coûts des régimes de retraite, le financement des nouvelles conventions collectives ainsi que l'ajout de sommes additionnelles pour augmenter les services à la population, notamment le renforcement des soins et services pour les jeunes en difficulté ainsi qu'en santé publique;
- une augmentation de 680,2 M\$ au portefeuille « Éducation », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux et les autres impacts découlant du règlement des conventions collectives, la progression dans les échelles salariales, la hausse des coûts des régimes de retraite ainsi que les effets de clientèle sur le réseau de l'éducation. Elle s'explique également par l'ajout de ressources découlant d'engagements précédents, dont les mesures visant à agir contre la rareté de la main-d'œuvre et à donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel;
- une croissance de 377,0 M\$ au portefeuille « Enseignement supérieur », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux et les autres impacts découlant du règlement des conventions collectives, la progression dans les échelles salariales et les effets des clientèles sur le réseau de l'enseignement supérieur. Elle s'explique également par les engagements des exercices précédents dont l'ajout de ressources lié au soutien à l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur;
- une augmentation de 75,8 M\$ au portefeuille « Conseil du trésor et administration gouvernementale », qui s'explique notamment par un rehaussement de l'enveloppe budgétaire de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et par une révision des coûts des régimes de retraite;
- une augmentation de 63,9 M\$ au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », qui s'explique principalement par les sommes prévues pour la préparation et la tenue des prochaines élections générales provinciales prévues en octobre 2022.

Dépenses de rémunération prévues en 2022-2023 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie ^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023					Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	19 693,3	1 430,5	2 387,2	23 511,0	42,2	21 723,9	1 787,0
Professionnels de la santé	8 835,4	-	-	8 835,4	15,9	8 673,4	162,0
Autres bénéficiaires	295,6	-	44,6	340,3	0,6	337,9	2,4
	28 824,3	1 430,5	2 431,8	32 686,6	58,7	30 735,2	1 951,4
Éducation							
Institutions d'enseignement	10 490,7	1 227,5	1 103,0	12 821,2	23,0	12 142,7	678,4
Autres bénéficiaires	83,6	-	22,3	105,9	0,2	104,1	1,8
	10 574,3	1 227,5	1 125,3	12 927,1	23,2	12 246,9	680,2
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	4 765,5	210,7	596,9	5 573,1	10,0	5 203,2	369,9
Autres bénéficiaires	63,7	-	8,6	72,4	0,1	65,3	7,1
	4 829,3	210,7	605,5	5 645,5	10,1	5 268,5	377,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	111,5	445,8	81,9	639,2	1,1	562,5	76,7
Institutions d'enseignement	-	19,3	1,1	20,4	-	20,8	(0,4)
Établissements de santé et de services sociaux	-	-	1,3	1,3	-	1,8	(0,5)
	111,5	465,1	84,4	661,0	1,2	585,1	75,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale							
Ministère	136,1	0,4	8,4	145,0	0,3	81,1	63,9
	136,1	0,4	8,4	145,0	0,3	81,1	63,9
Autres portefeuilles							
Ministères	3 027,7	4,1	301,4	3 333,2	6,0	3 277,9	55,3
Autres bénéficiaires	286,8	-	40,8	327,6	0,6	322,1	5,5
	3 314,5	4,1	342,2	3 660,8	6,6	3 600,0	60,8
Total	47 790,0	3 338,3	4 597,6	55 725,9	100,0	52 516,8	3 209,2
Dépenses comparatives 2021-2022	45 139,0	3 075,5	4 302,2	52 516,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de rémunération prévues en 2022-2023 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023					Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	106,6	4,1	12,2	123,0	0,2	102,7	20,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	136,1	0,4	8,4	145,0	0,3	81,1	63,9
Affaires municipales et Habitation	91,5	-	14,8	106,3	0,2	104,7	1,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	164,2	-	13,3	177,5	0,3	170,9	6,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	111,5	465,1	84,4	661,0	1,2	585,1	75,8
Conseil exécutif	103,8	-	10,0	113,9	0,2	112,5	1,4
Culture et Communications	110,9	-	18,2	129,1	0,2	124,4	4,7
Cybersécurité et Numérique	39,9	-	4,6	44,4	0,1	38,2	6,2
Économie et Innovation	49,0	-	6,3	55,4	0,1	53,7	1,7
Éducation	10 574,3	1 227,5	1 125,3	12 927,1	23,2	12 246,9	680,2
Énergie et Ressources naturelles	36,8	-	4,5	41,3	0,1	41,2	0,1
Enseignement supérieur	4 829,3	210,7	605,5	5 645,5	10,1	5 268,5	377,0
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	109,9	-	12,3	122,2	0,2	119,0	3,2
Famille	81,3	-	9,4	90,8	0,2	84,2	6,5
Finances	85,0	-	8,1	93,1	0,2	93,3	(0,2)
Forêts, Faune et Parcs	170,4	-	21,7	192,1	0,3	193,6	(1,5)
Immigration, Francisation et Intégration	102,2	-	11,3	113,6	0,2	115,2	(1,7)
Justice	552,5	-	60,4	612,9	1,1	608,8	4,2
Relations internationales et Francophonie	64,0	-	3,1	67,0	0,1	65,2	1,8
Santé et Services sociaux	28 824,3	1 430,5	2 431,8	32 686,6	58,7	30 735,2	1 951,4
Sécurité publique	1 001,5	-	82,0	1 083,5	1,9	1 073,2	10,3
Tourisme	25,0	-	2,5	27,5	-	27,6	-
Transports	98,6	-	12,9	111,6	0,2	111,6	(0,1)
Travail, Emploi et Solidarité sociale	321,1	-	34,5	355,6	0,6	359,9	(4,4)
Total	47 790,0	3 338,3	4 597,6	55 725,9	100,0	52 516,8	3 209,2
Dépenses comparatives 2021-2022	45 139,0	3 075,5	4 302,2	52 516,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Elles incluent, notamment, le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, l'amortissement des immobilisations de même que les dépenses découlant d'une opération de restructuration. Elles comprennent également les sommes pouvant être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet, jusqu'à concurrence des sommes portées au débit du fonds pour des biens ou des services fournis à ce ministère ou à cet organisme.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 527,6 M\$ en 2022-2023 et se ventilent comme suit :

- 12 345,8 M\$ pour les ministères, soit 50,3 %;
- 9 017,8 M\$ pour les établissements de santé et de services sociaux, soit 36,8 %;
- 2 691,3 M\$ pour les institutions d'enseignement, soit 11,0 %;
- 472,7 M\$ pour les autres bénéficiaires, soit 1,9 %.

En 2022-2023, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2 907,3 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2021-2022. Cette hausse résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 2 011,0 M\$ s'expliquant principalement par les sommes prévues au Fonds de suppléance pour les ajustements en vertu de la norme sur les paiements de transfert;
- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 570,4 M\$ découlant principalement de l'indexation des dépenses non salariales, des sommes additionnelles allouées pour augmenter les services à la population, notamment afin de renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté ainsi qu'en santé publique;
- au portefeuille « Éducation », une augmentation de 187,7 M\$, qui s'explique notamment par l'indexation des dépenses non salariales et les sommes nécessaires au financement des établissements d'enseignement du réseau de l'éducation. Elle s'explique également par l'ajout de sommes découlant d'engagements précédents, dont les mesures visant à agir contre la rareté de la main-d'œuvre et à donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 53,5 M\$, qui s'explique principalement par l'indexation des dépenses non salariales du réseau de l'enseignement supérieur et les sommes additionnelles découlant d'engagements des exercices précédents pour le soutien à l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur;
- au portefeuille « Sécurité publique », une augmentation de 44,4 M\$ notamment attribuable à l'ajustement à la tarification des loyers, ainsi qu'à certaines dépenses en soutien aux activités de la Sûreté du Québec.

Dépenses de fonctionnement prévues en 2022-2023 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹
(en millions de dollars)

(En millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023					Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	9 017,8	-	9 017,8	36,8	8 458,4	559,4
Ministère	272,3	-	-	272,3	1,1	267,1	5,2
Entreprises et organismes d'État	-	-	227,1	227,1	0,9	222,1	5,0
Organismes à but non lucratif	-	-	25,5	25,5	0,1	24,8	0,7
	272,3	9 017,8	252,6	9 542,8	38,9	8 972,4	570,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	9 342,0	-	-	9 342,0	38,1	7 331,1	2 010,9
Entreprises et organismes d'État	-	-	0,1	0,1	-	-	0,1
	9 342,0	-	0,1	9 342,2	38,1	7 331,1	2 011,0
Éducation							
Institutions d'enseignement	-	1 728,2	-	1 728,2	7,0	1 544,1	184,1
Ministère	131,3	-	-	131,3	0,5	127,6	3,7
	131,3	1 728,2	-	1 859,4	7,6	1 671,7	187,7
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	-	963,2	-	963,2	3,9	916,2	47,0
Ministère	37,9	-	-	37,9	0,2	32,1	5,8
Entreprises et organismes d'État	-	-	9,5	9,5	-	8,8	0,7
	37,9	963,2	9,5	1 010,6	4,1	957,1	53,5
Sécurité publique							
Ministère	526,8	-	-	526,8	2,1	482,4	44,4
Entreprises et organismes d'État	-	-	14,4	14,4	0,1	14,4	-
	526,8	-	14,4	541,2	2,2	496,7	44,4
Autres portefeuilles							
Ministères	2 035,4	-	-	2 035,4	8,3	2 007,8	27,6
Entreprises et organismes d'État	-	-	196,1	196,1	0,8	183,4	12,7
	2 035,4	-	196,1	2 231,5	9,1	2 191,2	40,3
Total	12 345,8	11 709,2	472,7	24 527,6	100,0	21 620,3	2 907,3
Dépenses comparatives 2021-2022	10 248,1	10 918,7	453,4	21 620,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de fonctionnement prévues en 2022-2023 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023					Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	44,4	-	-	44,4	0,2	40,4	4,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	62,3	-	-	62,3	0,3	30,1	32,2
Affaires municipales et Habitation	36,3	-	14,5	50,8	0,2	51,9	(1,1)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	66,5	-	23,9	90,4	0,4	81,7	8,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	9 342,0	-	0,1	9 342,2	38,1	7 331,1	2 011,0
Conseil exécutif	54,0	-	2,4	56,4	0,2	42,2	14,2
Culture et Communications	33,8	-	108,5	142,3	0,6	139,1	3,2
Cybersécurité et Numérique	38,4	-	-	38,4	0,2	27,7	10,7
Économie et Innovation	23,1	-	2,9	26,0	0,1	25,4	0,6
Éducation	131,3	1 728,2	-	1 859,4	7,6	1 671,7	187,7
Énergie et Ressources naturelles	20,1	-	-	20,1	0,1	19,6	0,5
Enseignement supérieur	37,9	963,2	9,5	1 010,6	4,1	957,1	53,5
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	74,8	-	-	74,8	0,3	73,4	1,3
Famille	94,0	-	-	94,0	0,4	91,6	2,4
Finances	41,7	-	5,5	47,2	0,2	47,5	(0,3)
Forêts, Faune et Parcs	221,8	-	-	221,8	0,9	252,1	(30,4)
Immigration, Francisation et Intégration	248,2	-	-	248,2	1,0	251,4	(3,3)
Justice	325,5	-	21,4	346,9	1,4	336,9	10,0
Relations internationales et Francophonie	24,3	-	0,1	24,3	0,1	29,2	(4,9)
Santé et Services sociaux	272,3	9 017,8	252,6	9 542,8	38,9	8 972,4	570,4
Sécurité publique	526,8	-	14,4	541,2	2,2	496,7	44,4
Tourisme	7,9	-	16,3	24,2	0,1	21,9	2,3
Transports	427,4	-	-	427,4	1,7	439,9	(12,4)
Travail, Emploi et Solidarité sociale	191,0	-	0,7	191,7	0,8	189,1	2,6
Total	12 345,8	11 709,2	472,7	24 527,6	100,0	21 620,3	2 907,3
Dépenses comparatives 2021-2022	10 248,1	10 918,7	453,4	21 620,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention utilisés par le gouvernement : le remboursement du principal, les subventions pour fins d'immobilisations et les dépenses en capital affectées à un fonds spécial. Ainsi, les dépenses de capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les institutions d'enseignement, par les établissements de santé et de services sociaux, par les municipalités dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par des emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

Les dépenses prévues pour le capital passent de 3 787,1 M\$ en 2021-2022 à 3 971,2 M\$ en 2022-2023, en hausse de 184,1 M\$.

Remboursement du principal

En 2022-2023, les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 87,2 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Ces dépenses s'élèvent à 3 461,0 M\$ en 2022-2023 comparativement à 3 226,3 M\$ en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 234,7 M\$ s'expliquant notamment par une hausse aux portefeuilles « Enseignement supérieur » et « Santé et Services sociaux » découlant des investissements autorisés dans leurs réseaux respectifs et au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », notamment pour la mise en œuvre de programmes visant à atténuer l'impact des changements climatiques et des inondations.

Subventions pour fins d'immobilisations

Les subventions pour fins d'immobilisations représentent 11,1 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2022-2023. Elles sont principalement destinées aux organismes à but non lucratif, aux institutions d'enseignement et à d'autres bénéficiaires, dont les entreprises.

Elles s'élèvent à 441,0 M\$ en 2022-2023 par rapport à 486,1 M\$ en 2021-2022, en baisse de 45,1 M\$. Cette variation est attribuable notamment à une baisse au portefeuille « Affaires municipales et Habitation » en lien avec la révision de certains transferts dans le cadre des programmes d'aide à la réalisation de logements de la Société d'habitation du Québec. Le niveau de transferts prévus permet d'assurer la réalisation des engagements gouvernementaux.

Dépenses en capital affectées à un fonds spécial

Les dépenses en capital à l'égard desquelles les ministères allouent des sommes aux fonds spéciaux représentent 1,7 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2022-2023. Ainsi, les ministères, par l'entremise de leurs fonds spéciaux, sont les uniques bénéficiaires de ces dépenses. Ces dépenses s'élèvent à 69,2 M\$ en 2022-2023 par rapport à 74,7 M\$ en 2021-2022, en diminution de 5,5 M\$.

Dépenses de capital prévues en 2022-2023 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023					Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	1 251,5	13,8	1 265,3	31,9	1 166,0	99,3
Autres bénéficiaires	2,2	-	7,8	10,0	0,3	10,0	-
	2,2	1 251,5	21,5	1 275,3	32,1	1 176,0	99,3
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	-	596,4	24,3	620,7	15,6	584,9	35,8
Entreprises et organismes d'État	-	3,6	-	3,6	0,1	3,6	0,1
	-	600,1	24,3	624,3	15,7	588,5	35,9
Affaires municipales et Habitation							
Municipalités	-	344,7	-	344,7	8,7	288,9	55,8
Organismes à but non lucratif	-	9,0	109,8	118,9	3,0	136,8	(17,9)
Autres bénéficiaires	-	6,9	-	6,9	0,2	5,3	1,7
	-	360,7	109,8	470,5	11,8	431,0	39,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
Entreprises	-	-	130,3	130,3	3,3	122,5	7,8
Autres bénéficiaires	-	0,2	9,3	9,6	0,2	6,8	2,8
	-	0,2	139,7	139,9	3,5	129,3	10,6
Autres portefeuilles							
Entreprises et organismes d'État	-	170,0	0,7	170,7	4,3	164,0	6,7
Ministères	67,0	-	-	67,0	1,7	72,5	(5,4)
Autres bénéficiaires	-	1 078,5	145,0	1 223,5	30,8	1 225,9	(2,4)
	67,0	1 248,5	145,7	1 461,2	36,8	1 462,4	(1,2)
Total	69,2	3 461,0	441,0	3 971,2	100,0	3 787,1	184,1
Dépenses comparatives 2021-2022	74,7	3 226,3	486,1	3 787,1			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de capital prévues en 2022-2023 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023					Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	-	360,7	109,8	470,5	11,8	431,0	39,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	0,2	139,7	139,9	3,5	129,3	10,6
Conseil exécutif	-	6,3	-	6,3	0,2	10,5	(4,2)
Culture et Communications	-	155,3	-	155,3	3,9	159,2	(3,9)
Économie et Innovation	0,2	27,2	0,7	28,1	0,7	34,8	(6,7)
Éducation	-	944,0	68,1	1 012,1	25,5	1 006,0	6,1
Énergie et Ressources naturelles	-	2,3	-	2,3	0,1	1,5	0,8
Enseignement supérieur	-	600,1	24,3	624,3	15,7	588,5	35,9
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	4,9	-	4,9	0,1	4,4	0,5
Famille	33,7	-	-	33,7	0,8	36,7	(3,0)
Forêts, Faune et Parcs	0,5	33,5	-	34,0	0,9	28,4	5,6
Justice	0,2	-	-	0,2	-	0,5	(0,3)
Santé et Services sociaux	2,2	1 251,5	21,5	1 275,3	32,1	1 176,0	99,3
Sécurité publique	8,2	8,7	-	16,9	0,4	16,3	0,6
Tourisme	9,3	54,7	-	64,0	1,6	61,0	3,0
Transports	-	11,6	76,8	88,4	2,2	85,2	3,2
Travail, Emploi et Solidarité sociale	15,0	-	-	15,0	0,4	17,9	(2,9)
Total	69,2	3 461,0	441,0	3 971,2	100,0	3 787,1	184,1
Dépenses comparatives 2021-2022	74,7	3 226,3	486,1	3 787,1			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt considèrent le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement, incluant les affectations à un fonds spécial. Elles comprennent aussi les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'établissent à 7 760,1 M\$, comparativement à 7 318,2 M\$ pour 2021-2022.

Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes

Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 319,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 166,0 M\$ comparativement à l'exercice financier 2021-2022, s'expliquant notamment par une hausse aux portefeuilles « Éducation » et « Santé et Services sociaux » découlant de la variation des investissements autorisés dans leurs réseaux respectifs et au portefeuille « Affaires municipales et Habitation » en raison de l'augmentation du service de la dette associé à des projets réalisés dans le cadre de programmes d'infrastructures municipales.

Intérêts sur la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu

Les dépenses 2022-2023 affectées au service de la dette augmentent de 275,9 M\$ par rapport à 2021-2022, pour s'établir à 6 440,9 M\$. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse prévue des taux d'intérêt.

Dépenses d'intérêt prévues en 2022-2023 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023				Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Établissements de santé et de services sociaux	531,3	-	531,3	40,3	454,8	76,5
Ministère	1,2	-	1,2	0,1	1,2	-
	532,5	-	532,5	40,4	456,0	76,5
Éducation						
Institutions d'enseignement	349,5	-	349,5	26,5	271,5	78,0
	349,5	-	349,5	26,5	271,5	78,0
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	114,5	-	114,5	8,7	105,4	9,1
Autres bénéficiaires	50,5	-	50,5	3,8	50,2	0,3
	165,0	-	165,0	12,5	155,6	9,4
Autres portefeuilles						
Institutions d'enseignement	185,0	-	185,0	14,0	182,0	3,0
Entreprises et organismes d'État	35,4	-	35,4	2,7	37,2	(1,8)
Ministères	17,1	-	17,1	1,3	15,2	1,8
Autres bénéficiaires	34,6	-	34,6	2,6	35,6	(1,0)
	272,2	-	272,2	20,6	270,0	2,2
Dépenses de programmes	1 319,2	-	1 319,2	100,0	1 153,2	166,0
Service de la dette						
Dette directe	-	6 080,9	6 080,9		5 587,0	493,9
Compte des régimes de retraite	-	418,0	418,0		638,0	(220,0)
Avantages sociaux futurs	-	(58,0)	(58,0)		(60,0)	2,0
	-	6 440,9	6 440,9		6 165,0	275,9
Total	1 319,2	6 440,9	7 760,1		7 318,2	441,9
Dépenses comparatives 2021-2022	1 153,2	6 165,0	7 318,2			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses d'intérêt prévues en 2022-2023 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023				Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	165,0	-	165,0	12,5	155,6	9,4
Conseil exécutif	1,5	-	1,5	0,1	1,6	(0,1)
Culture et Communications	40,0	-	40,0	3,0	41,7	(1,7)
Économie et Innovation	2,6	-	2,6	0,2	3,3	(0,7)
Éducation	349,5	-	349,5	26,5	271,5	78,0
Énergie et Ressources naturelles	0,7	-	0,7	0,1	0,2	0,5
Enseignement supérieur	184,1	-	184,1	14,0	180,3	3,7
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	0,9	-	0,9	0,1	1,0	(0,2)
Famille	14,3	-	14,3	1,1	13,0	1,3
Forêts, Faune et Parcs	5,1	-	5,1	0,4	5,8	(0,7)
Santé et Services sociaux	532,5	-	532,5	40,4	456,0	76,5
Sécurité publique	1,9	-	1,9	0,1	1,5	0,4
Tourisme	14,2	-	14,2	1,1	14,4	(0,2)
Transports	6,0	-	6,0	0,5	6,2	(0,2)
Travail, Emploi et Solidarité sociale	0,8	-	0,8	0,1	0,9	(0,2)
Dépenses de programmes	1 319,2	-	1 319,2	100,0	1 153,2	166,0
Service de la dette						
Dette directe	-	6 080,9	6 080,9		5 587,0	493,9
Compte des régimes de retraite	-	418,0	418,0		638,0	(220,0)
Avantages sociaux futurs	-	(58,0)	(58,0)		(60,0)	2,0
	-	6 440,9	6 440,9		6 165,0	275,9
Total	1 319,2	6 440,9	7 760,1		7 318,2	441,9
Dépenses comparatives 2021-2022	1 153,2	6 165,0	7 318,2			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et aux autres partenaires du gouvernement, mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services, un prêt ou un placement. Plus de 38,1 % de ces dépenses sont versées à des personnes.

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses de support s'élèvent à 20 456,7 M\$, soit une hausse de 1 434,0 M\$ par rapport à 2021-2022, dont :

- au portefeuille « Famille », une augmentation de 371,4 M\$ s'expliquant principalement par l'impact des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 280,8 M\$ qui s'explique notamment par le budget attribuable au nouveau programme de bourses Perspectives Québec, par l'accroissement des montants d'aide financière aux étudiants à la suite de l'indexation des différents paramètres ainsi que la bonification temporaire de l'aide financière aux études;
- au portefeuille « Transports » une augmentation de 241,3 M\$ s'expliquant principalement par les mesures annoncées dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 pour l'amélioration du réseau routier local et le soutien à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif;
- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 213,0 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation du coût des médicaments et le rehaussement du programme de soutien pour les organismes communautaires, ainsi que par l'ajout de sommes additionnelles pour augmenter les services à la population, notamment le renforcement des soins et services pour les personnes âgées et proches aidantes, et pour soutenir la transformation numérique du réseau de la santé et des services sociaux et protéger les données des citoyens.

Dépenses de support prévues en 2022-2023 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023				Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Personnes	2 735,8	-	2 735,8	13,4	2 732,9	3,0
Organismes à but non lucratif	936,1	-	936,1	4,6	878,2	57,9
Établissements de santé et de services sociaux	11,6	214,4	225,9	1,1	120,9	105,1
Autres bénéficiaires	682,4	-	682,4	3,3	635,3	47,1
	4 365,9	214,4	4 580,3	22,4	4 367,2	213,0
Famille						
Organismes à but non lucratif	88,2	2 475,5	2 563,8	12,5	2 265,7	298,1
Entreprises	0,1	688,4	688,5	3,4	617,5	71,0
Personnes	2,2	-	2,2	-	2,2	-
Autres bénéficiaires	5,5	1,0	6,6	-	4,2	2,3
	96,1	3 164,9	3 261,0	15,9	2 889,6	371,4
Transports						
Entreprises et organismes d'État	159,9	571,5	731,4	3,6	615,8	115,6
Municipalités	133,5	175,7	309,2	1,5	175,4	133,8
Personnes	7,8	-	7,8	-	11,1	(3,3)
Autres bénéficiaires	3,7	232,6	236,3	1,2	241,2	(4,9)
	304,9	979,8	1 284,7	6,3	1 043,4	241,3
Enseignement supérieur						
Personnes	1 117,2	-	1 117,2	5,5	830,8	286,3
Autres bénéficiaires	11,0	25,0	36,0	0,2	41,6	(5,6)
	1 128,2	25,0	1 153,2	5,6	872,4	280,8
Autres portefeuilles						
Personnes	3 621,2	315,8	3 937,0	19,2	4 030,0	(93,1)
Entreprises et organismes d'État	98,4	155,0	253,4	1,2	132,0	121,4
Autres bénéficiaires	4 636,3	1 351,0	5 987,3	29,3	5 688,1	299,2
	8 355,9	1 821,7	10 177,6	49,8	9 850,1	327,5
Total	14 251,0	6 205,8	20 456,7	100,0	19 022,8	1 434,0
Dépenses comparatives 2021-2022	13 706,2	5 316,6	19 022,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Dépenses de support prévues en 2022-2023 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023				Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Assemblée nationale	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	30,6	-	30,6	0,1	12,0	18,6
Affaires municipales et Habitation	1 686,4	269,8	1 956,2	9,6	1 929,7	26,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	688,2	-	688,2	3,4	699,3	(11,1)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	51,5	-	51,5	0,3	18,4	33,1
Conseil exécutif	714,5	-	714,5	3,5	609,6	104,9
Culture et Communications	502,3	-	502,3	2,5	395,2	107,0
Cybersécurité et Numérique	0,1	-	0,1	-	0,1	0,1
Économie et Innovation	623,9	206,2	830,1	4,1	882,3	(52,2)
Éducation	280,8	20,0	300,8	1,5	239,7	61,1
Énergie et Ressources naturelles	6,0	15,1	21,1	0,1	44,0	(22,8)
Enseignement supérieur	1 128,2	25,0	1 153,2	5,6	872,4	280,8
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	102,1	95,0	197,1	1,0	122,5	74,6
Famille	96,1	3 164,9	3 261,0	15,9	2 889,6	371,4
Finances	19,6	0,6	20,2	0,1	34,8	(14,5)
Forêts, Faune et Parcs	25,0	58,8	83,8	0,4	100,8	(17,0)
Immigration, Francisation et Intégration	153,0	-	153,0	0,7	156,1	(3,1)
Justice	325,9	-	325,9	1,6	295,6	30,3
Relations internationales et Francophonie	29,9	3,1	33,1	0,2	32,1	0,9
Santé et Services sociaux	4 365,9	214,4	4 580,3	22,4	4 367,2	213,0
Sécurité publique	186,0	36,9	222,9	1,1	224,2	(1,4)
Tourisme	-	88,1	88,1	0,4	80,9	7,2
Transports	304,9	979,8	1 284,7	6,3	1 043,4	241,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	2 929,9	1 028,0	3 957,9	19,3	3 972,8	(14,9)
Total	14 251,0	6 205,8	20 456,7	100,0	19 022,8	1 434,0
Dépenses comparatives 2021-2022	13 706,2	5 316,6	19 022,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement ainsi que des provisions pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

Pour l'exercice financier 2022-2023, ces dépenses augmentent de 142,4 M\$ pour s'établir à 358,8 M\$. Plus précisément :

- les dépenses attribuables aux provisions pour créances douteuses totalisent 16,8 M\$, soit une diminution de 12,2 M\$ par rapport à 2021-2022 s'expliquant par un dépassement de dépenses à cette catégorie au portefeuille « Justice »;
- les dépenses liées aux autres provisions s'établissent à 342,0 M\$ en 2022-2023, augmentant de 154,6 M\$ par rapport à 2021-2022. Cette variation se retrouve principalement au portefeuille « Économie et Innovation » et s'explique notamment par une augmentation prévue des interventions financières du gouvernement dans les mandats gouvernementaux et le programme ESSOR.

Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions prévues en 2022-2023 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023				Dépenses comparatives 2021-2022	Variation
	Créances douteuses	Autres provisions	Total			
			M\$	%		
Conseil exécutif	-	1,0	1,0	0,3	1,0	-
Culture et Communications	-	0,2	0,2	-	0,2	-
Économie et Innovation	-	340,8	340,8	95,0	186,2	154,6
Enseignement supérieur	6,0	-	6,0	1,7	6,0	-
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	-	-	-	-
Famille	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	-
Forêts, Faune et Parcs	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Justice	5,0	-	5,0	1,4	17,2	(12,2)
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
Transports	-	-	-	-	-	-
Travail, Emploi et Solidarité sociale	5,5	-	5,5	1,5	5,5	-
Total	16,8	342,0	358,8	100,0	216,4	142,4
Dépenses comparatives 2021-2022	29,0	187,4	216,4			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRE

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, les dépenses de programmes 2022-2023 de 106 359,6 M\$ se répartissent principalement entre les deux bénéficiaires suivants :

- 34 579,0 M\$, ou 32,5 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 23 565,9 M\$, ou 22,2 %, pour les institutions d'enseignement.

Le solde de 48 214,7 M\$ se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 17 186,2 M\$, ou 16,2 %, prévus pour les ministères;
- 16 664,7 M\$, ou 15,6 %, accordés aux dépenses consacrées aux personnes, dont 8 835,4 M\$, ou 8,3 %, destinés aux professionnels de la santé;
- 5 686,1 M\$, ou 5,3 %, affectés aux organismes à but non lucratif;
- 3 393,3 M\$, ou 3,2 %, attribués aux entreprises;
- 3 068,1 M\$, ou 2,9 %, consacrés aux municipalités;
- 2 216,3 M\$, ou 2,1 %, assignés aux entreprises et organismes d'État.

La répartition des dépenses de programmes par portefeuille et par bénéficiaire est présentée à l'annexe 2.

Répartition du Budget de dépenses 2022-2023 par portefeuille et par catégorie excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹
(en millions de dollars)

ANNEXE 1

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	Total
Assemblée nationale	123,0	44,4	-	-	0,1	-	167,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	145,0	62,3	-	-	30,6	-	237,9
Affaires municipales et Habitation	106,3	50,8	470,5	165,0	1 956,2	-	2 748,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	177,5	90,4	139,9	-	688,2	-	1 096,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	661,0	9 342,2	-	-	51,5	-	10 054,6
Conseil exécutif	113,9	56,4	6,3	1,5	714,5	1,0	893,5
Culture et Communications	129,1	142,3	155,3	40,0	502,3	0,2	969,2
Cybersécurité et Numérique	44,4	38,4	-	-	0,1	-	83,0
Économie et Innovation	55,4	26,0	28,1	2,6	830,1	340,8	1 283,1
Éducation	12 927,1	1 859,4	1 012,1	349,5	300,8	-	16 449,0
Énergie et Ressources naturelles	41,3	20,1	2,3	0,7	21,1	-	85,6
Enseignement supérieur	5 645,5	1 010,6	624,3	184,1	1 153,2	6,0	8 623,6
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	122,2	74,8	4,9	0,9	197,1	-	399,9
Famille	90,8	94,0	33,7	14,3	3 261,0	0,2	3 494,0
Finances	93,1	47,2	-	-	20,2	-	160,5
Forêts, Faune et Parcs	192,1	221,8	34,0	5,1	83,8	0,1	536,8
Immigration, Francisation et Intégration	113,6	248,2	-	-	153,0	-	514,7
Justice	612,9	346,9	0,2	-	325,9	5,0	1 291,0
Relations internationales et Francophonie	67,0	24,3	-	-	33,1	-	124,4
Santé et Services sociaux	32 686,6	9 542,8	1 275,3	532,5	4 580,3	-	48 617,4
Sécurité publique	1 083,5	541,2	16,9	1,9	222,9	-	1 866,4
Tourisme	27,5	24,2	64,0	14,2	88,1	-	218,0
Transports	111,6	427,4	88,4	6,0	1 284,7	-	1 918,1
Travail, Emploi et Solidarité sociale	355,6	191,7	15,0	0,8	3 957,9	5,5	4 526,5
Dépenses de programmes	55 725,9	24 527,6	3 971,2	1 319,2	20 456,7	358,8	106 359,6
Service de la dette	-	-	-	6 440,9	-	-	6 440,9
Dépenses budgétaires	55 725,9	24 527,6	3 971,2	7 760,1	20 456,7	358,8	112 800,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Répartition des dépenses de programmes 2022-2023 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹
(en millions de dollars)

ANNEXE 2

	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes ²	Ministères	Organismes à but non lucratif	Entreprises	Municipalités	Entreprises et organismes d'État	Total
Assemblée nationale	-	-	-	167,4	0,1	-	-	-	167,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	207,3	30,6	-	-	-	237,9
Affaires municipales et Habitation	-	12,8	281,5	120,0	245,2	7,0	2 044,0	38,3	2 748,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	11,9	-	166,5	90,9	712,1	3,7	110,9	1 096,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1,3	23,2	-	9 981,3	0,1	-	-	48,7	10 054,6
Conseil exécutif	-	2,5	-	168,9	116,8	288,3	309,9	7,0	893,5
Culture et Communications	-	3,4	19,2	70,8	384,6	153,5	61,4	276,3	969,2
Cybersécurité et Numérique	-	-	-	82,9	0,1	-	-	-	83,0
Économie et Innovation	25,5	141,7	68,0	411,8	250,6	290,8	67,4	27,2	1 283,1
Éducation	-	15 941,5	42,4	223,9	223,7	6,5	11,0	-	16 449,0
Énergie et Ressources naturelles	-	-	-	61,4	0,2	20,9	1,6	1,5	85,6
Enseignement supérieur	-	7 367,5	1 117,2	95,8	7,7	-	-	35,5	8 623,6
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	-	197,0	85,3	-	22,6	95,0	399,9
Famille	-	0,7	2,2	232,9	2 563,8	688,5	5,9	-	3 494,0
Finances	0,2	0,4	-	117,6	5,9	-	8,5	27,9	160,5
Forêts, Faune et Parcs	-	-	-	414,4	24,7	37,4	15,3	45,1	536,8
Immigration, Francisation et Intégration	-	-	81,5	361,7	67,4	-	4,1	-	514,7
Justice	-	1,2	288,6	857,6	35,2	0,4	0,6	107,5	1 291,0
Relations internationales et Francophonie	-	2,2	0,2	91,3	24,4	2,8	-	3,6	124,4
Santé et Services sociaux	34 551,3	-	11 571,2	407,9	961,6	679,3	3,1	443,0	48 617,4
Sécurité publique	-	0,3	8,9	1 613,3	42,1	3,8	164,6	33,3	1 866,4
Tourisme	-	-	-	29,0	52,7	31,3	4,1	100,9	218,0
Transports	-	0,3	23,6	539,0	1,4	289,0	323,2	741,7	1 918,1
Travail, Emploi et Solidarité sociale	0,6	56,5	3 160,3	566,4	471,0	181,5	17,1	73,1	4 526,5
Dépenses de programmes	34 579,0	23 565,9	16 664,7	17 186,2	5 686,1	3 393,3	3 068,1	2 216,3	106 359,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé.

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. LA CONSOMMATION RÉALISÉE EN 2020-2021

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, l'ensemble des organismes publics assujetties à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que les sociétés d'États (R.L.R.Q., chapitre G-1.011) ont présenté une consommation totale de 986,1 millions d'heures rémunérées, ce qui correspond à 539 962 équivalents temps complet (ETC). Comparativement à l'exercice financier 2019-2020 (510 655 ETC), il s'agit d'une croissance de 29 307 ETC ou de 5,7 %.

- Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique (R.L.R.Q., chapitre F-3.1.1), une consommation de 70 980 ETC a été constatée en 2020-2021, laquelle représente une croissance de 676, ou de 1,0 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Par ailleurs, une consommation totale de 468 982 ETC a été observée relativement aux organismes hors fonction publique. Par rapport à l'exercice financier 2019-2020, il s'agit d'une croissance de 28 631 ETC ou de 6,5 %. En excluant la consommation additionnelle résultant des efforts réalisés dans le cadre de l'urgence sanitaire (évaluée à 19 080 ETC), une croissance de 9 551 ETC, ou de 2,2 %, est constatée pour les organismes hors fonction publique.

Ainsi, sans considérer les efforts additionnels réalisés dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la croissance globale des effectifs de l'administration publique est de 10 227 ETC ou de 2,0 %. Ce niveau respecte l'objectif de croissance de 10 800 ETC, défini dans la Stratégie de gestion des dépenses 2020-2021.

En soi, les efforts additionnels réalisés au sein du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation représentent plus de 65 % de la croissance observée pour l'exercice financier 2020-2021. En plus des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'urgence sanitaire, l'intégration graduelle de 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires a également eu un effet sur la croissance de la consommation des effectifs. Ces derniers ont permis de renforcer l'offre de services et d'assurer le mieux-être des bénéficiaires dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

Le détail par organismes publics assujetties à la fonction publique et hors fonction publique est présenté respectivement aux annexes 1 et 2.

Consommation des effectifs 2020-2021**Ministères, organismes, réseaux du secteur public et sociétés d'État**(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Fonction publique		Hors fonction publique	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation	3 159 741	1 730	N/A	N/A
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	4 059 189	2 223	N/A	N/A
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	4 898 625	2 682	2 273 391	1 245
Conseil exécutif	2 264 069	1 240	27 918	15
Culture et Communications	645 325	353	3 193 416	1 748
Économie et Innovation	1 011 124	554	262 608	144
Éducation	2 774 480	1 519	234 168 821	128 220
Énergie et Ressources naturelles	2 508 372	1 373	39 082 558	21 400
Enseignement supérieur	184 411	101	41 014 730	22 458
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	3 782 916	2 071	140 199	77
Famille	2 119 110	1 160	N/A	N/A
Finances	5 365 555	2 938	35 233 065	19 292
Forêts, Faune et Parcs	5 132 167	2 810	2 553 233	1 398
Immigration, Francisation et Intégration	2 995 665	1 640	N/A	N/A
Justice	11 108 864	6 083	2 381 008	1 304
Région de la Capitale nationale	N/A	N/A	93 209	51
Relations internationales et Francophonie	984 913	539	62 417	34
Santé et Services sociaux	5 516 500	3 021	493 325 232	270 123
Sécurité publique	28 602 372	15 661	484 242	265
Tourisme	326 940	179	764 096	418
Transports	21 398 097	11 717	1 412 375	773
Travail, Emploi et Solidarité sociale	20 792 841	11 385	29 149	16
Effectifs utilisés en 2020-2021	129 631 277	70 980	856 501 667	468 982
TOTAL – en heures rémunérées				986 132 944
– en ETC				539 962

¹ Les données étant arrondies, la sommes des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LA CONSOMMATION PRÉVUE EN 2021-2022

Pour l'exercice financier 2021-2022, la consommation prévue des heures rémunérées des organismes publics, sur la base des données réelles des mois d'avril à décembre 2021, est estimée à 1 023,5 millions d'heures rémunérées, soit l'équivalent de 560 445 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice financier 2020-2021, une croissance de 20 483 ETC, ou de 3,8 %, est anticipée.

- Pour le personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 72 554 est escomptée, laquelle représente une croissance de 1 574 ETC, ou 2,2 %.
- En ce qui concerne les organismes hors fonction publique, lesquels contribuent pour 87,1 % du total des effectifs de l'exercice financier 2021-2022, une consommation de 487 891 ETC est anticipée. Comparativement à l'exercice 2020-2021, il s'agit d'une croissance de 18 909 ETC, ou de 4,0 %.

Tout au long de la dernière année, les efforts additionnels réalisés dans le contexte de l'urgence sanitaire se sont poursuivis au sein du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation. Pour l'exercice financier 2021-2022, ces efforts sont estimés à 33 837 ETC. Ainsi, sans considérer ces efforts réalisés dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la consommation prévue des effectifs 2021-2022 de l'administration publique serait de 526 608 ETC, soit une croissance de 5 726 ETC, ou de 1,1 %. En soi, ce niveau respecte l'objectif de croissance de 9 550 ETC, défini dans la Stratégie de gestion des dépenses 2021-2022.

Enfin, un portrait du dénombrement des effectifs des organismes publics et les différentes définitions afférentes aux effectifs sont présentés respectivement aux annexes 3 et 4.

Variation des effectifs utilisés^{1,2}
(en milliers d'heures rémunérées et ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Variation	2 874,7	1 574	20 743,4	11 358	23 618,1	12 932
Effectifs utilisés en 2017-2018 ³	121 175,2	66 350	765 309,9	419 049	886 485,1	485 399
Variation	4 141,3	2 268	20 831,5	11 407	24 972,8	13 675
Effectifs utilisés en 2018-2019 ³	125 316,5	68 618	786 141,4	430 456	911 457,9	499 074
Variation	3 080,1	1 686	18 070,9	9 895	21 151,0	11 581
Effectifs utilisés en 2019-2020 ⁴	128 396,6	70 304	804 212,3	440 351	932 608,9	510 655
Variation	1 234,7	676	52 289,4	28 631	53 524,1	29 307
Effectifs utilisés en 2020-2021	129 631,3	70 980	856 501,7	468 982	986 133,0	539 962
Variation prévue	2 874,1	1 574	34 533,6	18 909	37 407,7	20 483
Effectifs prévus en 2021-2022⁵	132 505,4	72 554	891 035,3	487 891	1 023 540,7	560 445

¹ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² Les données historiques tiennent compte de redressements effectués au cours des exercices financiers antérieurs, notamment :

- en 2018-2019, pour les employés de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (auparavant assujettis à la Loi sur la fonction publique) qui se retrouvent hors fonction publique, à la suite de la sanction de la Loi visant l'amélioration des performances de la Société de l'assurance automobile du Québec, favorisant un meilleur encadrement de l'économie numérique en matière de commerce électronique, de transport rémunéré de personnes et d'hébergement touristique et modifiant diverses dispositions législatives (RLRQ, chapitre I-13.02) ;
- en 2019-2020, pour tenir compte de la soustraction, en partie, d'Investissement Québec de l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et de la fusion du Centre de recherche industrielle du Québec à Investissement Québec à compter du 1^{er} avril 2020, à la suite de la sanction de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation (RLRQ, chapitre I-16.0.1).

³ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ La période couverte comporte 262 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁵ Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les changements suivants ont été apportés :

- La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a changé de statut et est devenue une société d'État;
- L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec a été institué en vertu de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (RLRQ, chapitre I-13.012), sanctionnée le 11 mars 2021. En vertu de cette loi, les effectifs de l'Institut se retrouvent hors fonction publique alors qu'auparavant, ils étaient dans une unité administrative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (Loi sur la fonction publique).

3. LE NIVEAU D'EFFECTIFS 2022-2023 ET LA CROISSANCE ANTICIPÉE

L'allocation des niveaux d'effectifs 2022-2023 s'effectuera en fonction des priorités gouvernementales, en considérant les investissements requis pour répondre aux besoins de la population et assurer des services publics de qualité. Ainsi, pour l'exercice financier 2022-2023, une croissance totale de la consommation des effectifs de l'administration publique de 10 735 ETC, ou de 2,0 %, est anticipée. De ce nombre, 9 300 ETC sont prévus pour les effectifs des organismes hors fonction publique, principalement pour permettre de :

- Santé et Services sociaux : Ouvrir les premières Maisons des Aînés et Maisons alternatives, poursuivre le renforcement des services de soutien à domicile et rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficultés;
- Éducation : Développer nos talents, soutenir les élèves, et accompagner la transformation numérique dans les écoles;
- Enseignement supérieur : Favoriser la persévérance et la réussite des étudiants, favoriser la mobilité régionale et soutenir la transformation numérique dans les institutions d'enseignement.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2019-2020, la croissance prévisionnelle des effectifs tient compte des cibles annuelles requises afin de respecter l'engagement du gouvernement de réduire le personnel administratif dans l'administration publique.

Toutefois, le contexte de la pandémie de COVID-19 ayant exercé une pression additionnelle sur la gestion du personnel du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation, les cibles attendues pour ces derniers ne peuvent être atteintes actuellement.

ANNEXE 1

Consommation des effectifs 2020-2021

Loi sur la fonction publique

(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation		
Affaires municipales et Habitation	986 214	540
Commission municipale du Québec	132 500	73
Régie du bâtiment du Québec	933 324	511
Société d'habitation du Québec	653 830	358
Tribunal administratif du logement	453 873	249
Total Affaires municipales et Habitation	3 159 741	1 730
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 780 920	1 523
Commission de protection du territoire agricole du Québec	166 616	91
La Financière agricole du Québec	1 033 965	566
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	77 688	43
Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation	4 059 189	2 223
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 310 573	718
Centre d'acquisitions gouvernementales	302 064	165
Centre de services partagés du Québec	1 478 791	810
Commission de la fonction publique	72 689	40
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux	1 530 619	838
Infrastructures technologiques Québec	203 889	112
Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale	4 898 625	2 682
Conseil exécutif		
Conseil exécutif	2 138 310	1 170
Commission d'accès à l'information	125 759	69
Total Conseil exécutif	2 264 069	1 240
Culture et Communications		
Culture et Communications	638 974	350
Conseil du patrimoine culturel du Québec	6 351	3
Total Culture et Communications	645 325	353
Économie et Innovation		
Économie et Innovation	998 159	547
Commission de l'éthique en science et en technologie	12 965	7
Total Économie et Innovation	1 011 124	554
Éducation		
Éducation	2 666 464	1 460
Conseil du statut de la femme	48 191	26
Conseil supérieur de l'éducation	59 825	33
Total Éducation	2 774 480	1 519
Énergie et Ressources naturelles		
Énergie et Ressources naturelles	1 352 834	741
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	76 630	42
Fonds des ressources naturelles	280 552	154
Fonds d'information sur le territoire	691 236	378
Transition énergétique Québec	107 120	59
Total Énergie et Ressources naturelles	2 508 372	1 373

ANNEXE 1 (suite)

Consommation des effectifs 2020-2021

Loi sur la fonction publique

(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Enseignement supérieur		
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	38 757	21
Office des professions du Québec	145 654	80
Total Enseignement supérieur	184 411	101
Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	3 683 999	2 017
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	91 662	50
Conseil de gestion du Fonds vert	7 256	4
Total Environnement et Lutte contre les changements climatiques	3 782 916	2 071
Famille		
Famille	769 187	421
Curateur public	1 349 924	739
Total Famille	2 119 110	1 160
Finances		
Finances	1 041 596	570
Fonds de financement	24 128	13
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	32 245	18
Institut de la statistique du Québec	548 157	300
Retraite Québec	3 719 429	2 037
Total Finances	5 365 555	2 938
Forêts, Faune et Parcs		
Forêts, Faune et Parcs	3 618 149	1 981
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier	1 514 019	829
Total Forêts, Faune et Parcs	5 132 167	2 810
Immigration, Francisation et Intégration		
Immigration, Francisation et Intégration	2 995 665	1 640
Total Immigration, Francisation et Intégration	2 995 665	1 640
Justice		
Justice	6 712 180	3 675
Conseil de la magistrature	8 985	5
Conseil supérieur de la langue française	8 173	4
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2 328 335	1 275
Fonds Accès Justice	6 586	4
Fonds d'aide aux actions collectives	12 394	7
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	13 650	7
Fonds des registres du ministère de la Justice	157 057	86
Fonds du Tribunal administratif du Québec	510 392	279
Magistrature et nomination des juges	654 122	358
Office de la protection du consommateur	219 931	120
Office québécois de la langue française	477 060	261
Total Justice	11 108 864	6 083
Relations internationales et Francophonie		
Relations internationales et Francophonie	984 913	539
Total Relations internationales et Francophonie	984 913	539

ANNEXE 1 (suite)**Consommation des effectifs 2020-2021****Loi sur la fonction publique**(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Santé et Services sociaux		
Santé et Services sociaux	2 255 624	1 235
Commissaire à la santé et au bien-être	20 519	11
Office des personnes handicapées du Québec	21 877	118
Régie de l'assurance maladie du Québec	3 025 479	1 657
Total Santé et Services sociaux	5 516 500	3 021
Sécurité publique		
Sécurité publique	11 270 975	6 171
Bureau des enquêtes indépendantes	100 883	55
Bureau du coroner	100 227	55
Comité de déontologie policière	23 258	13
Commissaire à la déontologie policière	62 162	34
Commission québécoise des libérations conditionnelles	74 390	41
Fonds des services de police	10 579 934	5 793
Régie des alcools, des courses et des jeux	359 725	197
Sûreté du Québec	6 030 819	3 302
Total Sécurité publique	28 602 372	15 661
Tourisme		
Fonds de partenariat touristique	326 940	179
Total Tourisme	326 940	179
Transports		
Transports	2 156 096	1 181
Commission des transports du Québec	193 526	106
Fonds aérien	461 356	253
Fonds de gestion de l'équipement roulant	744 508	408
Fonds des réseaux de transport terrestre	10 935 684	5 988
Société de l'assurance automobile du Québec	6 906 927	3 782
Total Transports	21 398 097	11 717
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Travail, Emploi et Solidarité sociale	11 193 390	6 129
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	8 627 349	4 724
Conseil de gestion de l'assurance parentale	22 533	12
Fonds du Tribunal administratif du travail	949 570	520
Total Travail, Emploi et Solidarité sociale	20 792 841	11 385
Total	129 631 277	70 980

¹ Les données étant arrondies, la sommes des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 2

Consommation 2020-2021
Hors fonction publique
(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Autorité des marchés publics	214 140	117
Société québécoise des infrastructures	2 059 251	1 128
Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 273 391	1 245
Conseil exécutif		
Centre de la francophonie des Amériques	27 918	15
Total Conseil exécutif	27 918	15
Culture et Communications		
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1 078 535	591
Conseil des arts et des lettres du Québec	139 853	77
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	348 750	191
Musée d'Art contemporain de Montréal	102 239	56
Musée de la Civilisation	333 163	182
Musée national des beaux-arts du Québec	249 675	137
Société de développement des entreprises culturelles	220 124	121
Société de la Place des Arts de Montréal	191 808	105
Société de télédiffusion du Québec	457 966	251
Société du Grand Théâtre de Québec	71 303	39
Total Culture et Communications	3 193 416	1 749
Économie et Innovation		
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	72 845	40
Fonds de recherche du Québec - Santé	78 306	43
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	64 853	36
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	46 604	26
Total Économie et Innovation	262 608	144
Éducation		
Commission scolaire excluant autochtones Cris, Inuits et Naskapis	234 156 566	128 214
Institut national des mines	12 255	7
Total Éducation	234 168 821	128 220
Énergie et Ressources naturelles		
Hydro-Québec	38 666 581	21 172
Régie de l'énergie	163 504	90
Société de développement de la Baie-James	142 864	78
Société du Plan Nord	109 609	60
Total Énergie et Ressources naturelles	39 082 558	21 400
Enseignement supérieur		
Cégep	40 526 038	22 190
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	488 692	268
Total Enseignement supérieur	41 014 730	22 458
Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Société québécoise de récupération et de recyclage	140 199	77
Total Environnement et Lutte contre les changements climatiques	140 199	77

ANNEXE 2 (suite)

Consommation 2020-2021

Hors fonction publique

(en heures rémunérées et en ETC)¹

	Heures rémunérées	ETC
Finances		
Agence du revenu du Québec	21 040 408	11 521
Autorité des marchés financiers	1 461 309	800
Financement-Québec	13 254	7
Loto-Québec	1 619 640	887
Société des alcools du Québec	11 098 454	6 077
Total Finances	35 233 065	19 292
Forêts, Faune et Parcs		
Fondation de la faune du Québec	40 421	22
Société des établissements de plein air du Québec	2 512 812	1 376
Total Forêts, Faune et Parcs	2 553 233	1 398
Justice		
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	302 396	166
Commission des services juridiques	1 831 787	1 003
Société québécoise d'information juridique	246 825	135
Total Justice	2 381 008	1 304
Région de la Capitale nationale		
Commission de la capitale nationale du Québec	93 209	51
Total Région de la Capitale nationale	93 209	51
Relations internationales et Francophonie		
Office Québec-Monde pour la jeunesse	62 417	34
Total Relations internationales et Francophonie	62 417	34
Santé et Services sociaux		
Centres intégrés de santé et de services sociaux, centres intégrés universitaire de santé et de services sociaux, établissements publics	483 007 207	264 473
Conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les Autochtones cris	3 438 416	1 883
Corporation d'urgences-santé	2 813 298	1 540
Héma-Québec	2 514 050	1 377
Institut national de santé publique du Québec	1 140 185	624
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	412 076	226
Total Santé et Services sociaux	493 325 232	270 123
Sécurité publique		
École nationale de police du Québec	458 234	251
École nationale des pompiers du Québec	2 008	14
Total Sécurité publique	484 242	265
Tourisme		
Société du Centre des congrès de Québec	120 658	66
Société du Palais des congrès de Montréal	214 975	118
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	428 463	235
Total Tourisme	764 096	418
Transports		
Société des Traversiers du Québec	1 412 375	773
Total Transports	1 412 375	773
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	29 149	16
Total Travail, Emploi et Solidarité sociale	29 149	16
Total	856 501 667	468 982

¹ Les données étant arrondies, la sommes des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 3

Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics^{1,2}
 (en ETC)

	2018-2019 ³	2019-2020 ⁴	2020-2021	2021-2022 (prévision)
Personnel d'encadrement	25 235	25 805	27 687	28 763
Personnel professionnel	82 870	87 572	93 069	99 783
Personnel infirmier	66 337	67 412	71 110	71 748
Personnel enseignant	80 347	81 488	81 919	81 935
Personnel de bureau, technicien et assimilé	193 218	197 363	212 017	221 928
Agents de la paix	11 386	11 319	11 271	11 734
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	48 644	48 800	52 302	54 023
Étudiants et stagiaires	2 781	2 934	2 388	3 465
Effectifs utilisés - dénombrement	510 819	522 693	551 763	573 379
Moins : Effectifs exclus du contrôle ⁵	(11 745)	(12 038)	(11 801)	(12 934)
Effectifs utilisés - contrôle	499 074	510 655	539 962	560 445

¹ Les données historiques tiennent compte des redressements effectués au cours des exercices antérieurs qui sont détaillés à la note 2 du tableau « Variation des effectifs utilisés ».

² Pour le dénombrement des effectifs des commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis, ce sont les données de l'exercice financier 2014-2015 qui ont été utilisées. En ce qui concerne l'Université du Québec et ses universités constituantes ainsi que les instituts de recherche et les écoles supérieures, les données correspondent à la période du 1^{er} mai au 30 avril de chacun des exercices financiers. Aucun ajustement n'a été apporté à ces données.

³ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ La période couverte comporte 262 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁵ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis, de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

ANNEXE 3 (suite)

Du point de vue du dénombrement, les organismes publics comprennent :

- les ministères et les organismes budgétaires et autres que budgétaires assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique;
- l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures;
- les cégeps et les commissions scolaires;
- les centres intégrés de santé et de services sociaux, les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux de même que le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les Autochtones cris (R.L.R.Q., chapitre S-5);
- les sociétés d'État.

Sont exclus du dénombrement, les effectifs de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que les établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

ANNEXE 4**LEXIQUE**

Niveau d'effectifs :	Niveau maximal d'heures rémunérées qu'un organisme doit respecter.
Heures rémunérées :	Nombre d'heures travaillées et heures effectuées en temps supplémentaire.
Heures travaillées :	Nombre d'heures associées au corps d'emploi dans les conditions de travail duquel sont déduites les périodes de congé sans traitement (autres que celles décrites au paragraphe suivant) et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures. Pour le personnel dont le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme détermine l'horaire de travail, le nombre d'heures travaillées est réputé être de 35 heures par semaine. Sont également considérées dans les heures travaillées, les périodes où l'employé reçoit de l'assurance-salaire ou des indemnités pour accident de travail ou pour maladie professionnelle, celles où il est en retrait préventif ou bénéficie de périodes de congé liées aux dispositions des droits parentaux, de même que celles où il est en préretraite (totale ou partielle).
Heures effectuées en temps supplémentaire :	Heures payées au-delà des heures habituelles du corps d'emploi. Les heures payées à taux majoré sont comptabilisées de la même manière que les heures supplémentaires payées à taux simple.
ETC :	Nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.

APPENDICES

APPENDICE A

BUDGET DE DÉPENSES 2022-2023 PAR MISSION

Les dépenses budgétaires du gouvernement sont regroupées en six grandes missions de l'État :

- **Santé et Services sociaux**, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- **Éducation et Culture**, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- **Économie et Environnement**, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- **Gouverne et Justice**, qui regroupe les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif;
- **Service de la dette**, qui comprend principalement les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe et sur le compte des régimes de retraite.

Deux missions regroupent près de 70 % des dépenses budgétaires, soit:

- la mission Santé et Services sociaux avec 43,6 % des dépenses, soit 50 163,8 M\$;
- la mission Éducation et Culture avec 23,3 % des dépenses, soit 26 792,1 M\$.

Le solde du Budget de dépenses se répartit entre les missions suivantes:

- la mission Gouverne et Justice avec 13,4 % des dépenses, soit 15 483,0 M\$;
- la mission Économie et Environnement avec 7,6 % des dépenses, soit 8 747,4 M\$;
- la mission Soutien aux personnes et aux familles avec 6,5 % des dépenses, soit 7 528,3 M\$;
- la mission Service de la dette avec 5,6 % des dépenses, soit 6 440,9 M\$.

Dépenses par portefeuille et mission en 2022-2023¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles	Missions						Total
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Service de la dette	
Assemblée nationale	-	-	-	-	167,4	-	167,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	237,9	-	237,9
Affaires municipales et Habitation	-	-	1 747,1	-	1 001,7	-	2 748,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	1 113,2	-	-	-	1 113,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	10 373,4	-	10 373,4
Conseil exécutif	-	-	-	-	893,5	-	893,5
Culture et Communications	-	978,2	-	-	-	2,9	981,1
Cybersécurité et Numérique	-	-	-	-	83,0	-	83,0
Économie et Innovation	-	-	1 398,6	-	-	-	1 398,6
Éducation	-	16 486,5	-	22,5	-	-	16 509,0
Énergie et Ressources naturelles	-	-	109,6	-	-	-	109,6
Enseignement supérieur	-	8 623,6	-	-	-	-	8 623,6
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	399,9	-	-	-	399,9
Famille	-	-	-	3 494,0	-	-	3 494,0
Finances	-	-	-	-	160,5	6 438,0	6 598,5
Forêts, Faune et Parcs	-	-	565,6	-	-	-	565,6
Immigration, Francisation et Intégration	-	645,8	-	-	-	-	645,8
Justice	-	58,0	-	456,8	776,2	-	1 291,0
Relations internationales et Francophonie	-	-	124,4	-	-	-	124,4
Santé et Services sociaux	50 163,8	-	-	48,2	-	-	50 212,0
Sécurité publique	-	-	77,1	-	1 789,3	-	1 866,4
Tourisme	-	-	222,9	-	-	-	222,9
Transports	-	-	1 925,9	-	-	-	1 925,9
Travail, Emploi et Solidarité sociale	-	-	1 063,0	3 506,8	-	-	4 569,8
Total	50 163,8	26 792,1	8 747,4	7 528,3	15 483,0	6 440,9	115 155,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Mission Santé et Services sociaux, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Santé et Services sociaux					
Fonctions de coordination	214,3	1 736,7	1 739,2	3 637,9	148,3
Office des personnes handicapées du Québec	19,6	16,2	16,1	12,9	12,9
Régie de l'assurance maladie du Québec	11 191,7	11 041,3	11 041,3	10 643,5	10 590,6
Services dispensés à la population	38 738,2	40 049,2	40 111,2	37 138,0	29 447,1
Total	50 163,8	52 843,4	52 907,8	51 432,3	40 198,9

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2022-2023. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2021-2022 correspondent aux dépenses comparatives 2021-2022 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Éducation et Culture, dépenses par portefeuille et programme¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022 ²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Culture et Communications					
Direction, administration et soutien à la mission	70,7	74,2	75,3	21,3	59,9
Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	907,5	794,8	984,2	1 088,1	764,3
Éducation					
Administration	216,2	386,9	467,3	1 761,8	200,3
Développement du loisir et du sport	165,8	121,5	141,7	206,8	95,4
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	13 261,3	12 728,8	12 848,5	12 208,9	11 188,5
Régimes de retraite	1 227,5	1 127,2	1 127,2	1 119,7	1 134,9
Soutien aux organismes	87,1	87,8	112,2	104,7	88,3
Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 528,6	1 552,7	1 492,3	1 517,8	1 214,8
Enseignement supérieur					
Administration	93,6	82,6	87,3	169,3	61,6
Aide financière aux études et bourses incitatives	1 117,4	881,1	867,2	717,6	731,4
Enseignement supérieur	7 156,8	6 744,6	6 761,3	6 509,5	6 211,7
Régimes de retraite	210,7	191,9	191,9	189,1	188,8
Soutien aux organismes	45,1	48,2	48,5	49,9	41,1
Immigration, Francisation et Intégration					
Direction et soutien aux activités du Ministère	66,3	61,4	61,4	54,7	55,9
Immigration, francisation et intégration	579,6	461,3	317,0	283,2	275,0
Justice					
Langue française	58,0	55,2	55,2	56,4	27,8
Total	26 792,1	25 400,1	25 638,6	26 058,8	22 339,8

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2022-2023. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2021-2022 correspondent aux dépenses comparatives 2021-2022 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuille et programme¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Affaires municipales et Habitation					
Développement des régions et des territoires	270,4	271,6	271,6	252,3	184,3
Habitation	840,6	931,1	1 156,4	841,4	671,8
Modernisation des infrastructures municipales	485,1	421,8	422,8	406,1	402,4
Promotion et développement de la région métropolitaine	151,1	144,8	144,8	143,6	438,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments	683,2	661,8	684,3	633,8	569,7
Organismes d'État	430,1	433,4	413,4	430,3	444,5
Économie et Innovation					
Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	248,6	336,9	333,1	384,0	349,7
Développement de l'économie	359,7	539,9	791,6	626,7	192,4
Direction et administration	35,9	34,5	42,6	3,1	31,1
Interventions relatives au Fonds du développement économique	579,4	436,1	485,1	475,1	1 873,5
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	175,0	254,9	255,0	225,3	215,2
Énergie et Ressources naturelles					
Gestion des ressources naturelles	109,6	122,9	152,8	234,4	133,8
Environnement et Lutte contre les changements climatiques					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8,2	6,3	6,3	6,7	5,7
Protection de l'environnement	391,6	314,0	321,8	271,1	223,9
Forêts, Faune et Parcs					
Direction et administration	9,9	12,3	12,3	52,6	10,0
Gestion des ressources fauniques et des parcs	151,6	152,1	152,4	182,2	154,9
Gestion des ressources forestières	404,1	446,1	496,1	551,8	407,0
Relations internationales et Francophonie					
Affaires internationales	103,4	106,6	134,7	98,0	97,8
Direction et administration	21,0	20,0	19,9	19,0	19,8
Sécurité publique					
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	77,1	74,1	73,7	89,9	74,2
Tourisme					
Développement du tourisme	107,1	107,1	160,0	190,9	95,0
Direction, administration et gestion des programmes	15,0	72,9	72,9	23,7	17,4
Organismes relevant du ministre	100,9	103,7	126,8	142,1	97,2
Transports					
Administration et services corporatifs	66,2	5 326,4	5 327,6	84,5	66,1
Infrastructures et systèmes de transport	1 859,7	1 621,4	2 879,9	2 768,3	1 006,4

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuille et programme¹ (suite)

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Travail, Emploi et Solidarité sociale					
Mesures d'aide à l'emploi	1 063,0	895,9	913,8	955,1	878,4
Total	8 747,4	13 848,8	15 851,7	10 092,1	8 660,8

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2022-2023. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2021-2022 correspondent aux dépenses comparatives 2021-2022 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Soutien aux personnes et aux familles, dépenses par portefeuille et programme¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Éducation					
Condition féminine	22,5	21,6	23,5	22,6	19,2
Famille					
Curateur public	69,8	69,5	69,5	83,7	76,6
Mesures d'aide à la famille	139,3	122,4	121,9	145,6	121,3
Planification, recherche et administration	71,9	477,9	477,9	52,0	51,7
Services de garde	3 213,0	2 887,3	2 887,3	2 729,9	2 629,4
Justice					
Autres organismes relevant du ministre	206,1	206,8	207,6	216,4	207,2
Indemnisation et reconnaissance	250,8	220,8	220,8	174,0	160,5
Santé et Services sociaux					
Condition des Aînés	48,2	48,6	48,5	25,6	26,5
Travail, Emploi et Solidarité sociale					
Gouvernance, administration et services à la clientèle	572,3	577,6	586,6	589,5	627,9
Mesures d'aide financière	2 934,5	3 085,9	3 141,9	2 953,3	3 054,2
Total	7 528,3	7 718,4	7 785,6	6 992,5	6 974,4

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2022-2023. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2021-2022 correspondent aux dépenses comparatives 2021-2022 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022 ²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Assemblée nationale					
Direction générale à l'administration, affaires institutionnelles et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	77,2	64,3	64,3	62,7	54,6
Secrétariat général et affaires juridiques et parlementaires	13,4	11,2	11,2	11,0	10,0
Services statutaires aux parlementaires	76,9	67,7	67,7	69,2	68,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	167,8	59,3	59,3	44,1	43,4
Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie	2,1	2,0	2,0	1,5	1,4
Le Commissaire au lobbying	5,9	4,6	4,7	3,7	3,7
Le Protecteur du citoyen	22,2	20,4	20,5	19,3	17,9
Le Vérificateur général	39,9	36,9	36,9	35,2	33,2
Affaires municipales et Habitation					
Commission municipale du Québec	12,2	12,0	10,9	9,1	7,3
Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	913,2	820,2	838,2	1 776,3	819,6
Soutien aux activités ministérielles	76,3	77,3	75,2	179,2	53,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	5,2	5,1	5,1	4,6	4,7
Fonds de suppléance	9 523,5	7 148,6	4 645,0	-	-
Régimes de retraite et d'assurances	468,3	447,8	447,8	438,9	439,3
Soutien au Conseil du trésor	93,0	82,8	82,8	75,5	68,3
Soutien aux fonctions gouvernementales	283,4	250,3	250,3	582,4	1 380,0
Conseil exécutif					
Affaires autochtones	350,9	350,3	347,4	293,0	355,9
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	329,1	216,2	216,2	40,2	111,5
Jeunesse	57,2	57,8	58,0	53,0	55,8
Réforme des institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	10,4	10,4	10,8	10,1	9,5
Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10,2	10,6	12,5	9,9	5,4
Relations canadiennes	14,1	14,6	15,2	13,9	13,7
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	120,8	116,7	124,2	774,1	96,9
Cybersécurité et Numérique					
Direction et administration	64,7	51,2	51,7	33,7	10,8
Gestion des ressources informationnelles spécifiques	18,2	14,8	10,8	-	-
Finances					
Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	51,9	51,8	139,9	419,1	302,6
Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	71,1	88,4	30,0	31,8	28,0
Direction et administration	37,6	35,4	35,8	27,5	27,9

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuille et programme¹ (suite)

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Justice					
Activité judiciaire	132,9	140,5	141,1	129,1	130,0
Administration de la justice	436,8	438,5	439,7	401,4	397,3
Justice administrative	23,0	20,6	20,6	17,9	16,4
Poursuites criminelles et pénales	183,5	176,6	184,5	161,5	157,8
Sécurité publique					
Direction et administration	94,0	85,2	83,5	122,9	72,0
Encadrement et surveillance	54,0	52,0	53,5	48,1	44,8
Expertises scientifiques et médico-légales	28,4	25,9	28,5	26,1	24,3
Gestion du système correctionnel	575,6	557,7	558,3	543,8	543,1
Sécurité et prévention	250,9	250,3	267,5	260,2	296,5
Services de la Sûreté du Québec	786,4	766,7	818,2	782,6	748,6
Total	15 483,0	12 643,5	10 270,5	7 513,4	6 455,4

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2022-2023. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2021-2022 correspondent aux dépenses comparatives 2021-2022 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Service de la dette, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2022-2023	Budget de dépenses 2021-2022²	Dépense probable 2021-2022	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2019-2020
Culture et Communications					
Direction, administration et soutien à la mission	2,9	3,0	3,0	3,2	3,3
Finances					
Service de la dette	6 438,0	6 162,0	6 162,0	5 434,0	5 470,0
Total	6 440,9	6 165,0	6 165,0	5 437,1	5 473,2
Total des missions	115 155,6	118 619,3	118 619,3	107 526,2	90 102,6

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2022-2023. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2021-2022 correspondent aux dépenses comparatives 2021-2022 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

APPENDICE B

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 2013-2014, soit pour une période de 10 ans. Il se compose de trois tableaux présentant :

- l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- l'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- les dépenses par portefeuille.

B.1

Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires¹

	Dépenses de programmes		Service de la dette		Dépenses budgétaires	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
2013-2014	65 904	4,1	8 435	8,7	74 339	4,6
2014-2015	66 959	1,6	8 141	(3,5)	75 100	1,0
2015-2016	67 186	0,3	7 955	(2,3)	75 141	0,1
2016-2017	69 384	3,3	7 535	(5,3)	76 919	2,4
2017-2018	72 416	4,4	7 160	(5,0)	79 576	3,5
2018-2019	76 385	5,5	6 664	(6,9)	83 049	4,4
2019-2020	84 629	10,8	5 473	(17,9)	90 102	8,5
2020-2021	102 089	20,6	5 437	(0,7)	107 526	19,3
2021-2022 ²	112 454	10,2	6 165	13,4	118 619	10,3
2022-2023 ²	108 715	(3,3)	6 441	4,5	115 156	(2,9)

¹ Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Prévisions

B.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques¹

	Population en milliers ²	Taux de croissance du PIB ³	Taux d'inflation au Canada ⁴	Dépenses de programmes		
		en %	en %	en %	par habitant	
				du PIB	en \$	variation en %
2013-2014	8 111	3,0	0,9	18,0	8 125	3,4
2014-2015	8 150	3,0	2,0	17,8	8 216	1,1
2015-2016	8 175	2,9	1,1	17,3	8 218	-
2016-2017	8 226	3,0	1,4	17,4	8 435	2,6
2017-2018	8 302	4,9	1,6	17,3	8 723	3,4
2018-2019	8 402	5,0	2,3	17,4	9 091	4,2
2019-2020	8 503	4,7	1,9	18,4	9 954	9,5
2020-2021	8 578	(2,4)	0,7	22,7	11 901	19,6
2021-2022 ⁵	8 604	11,3	3,4	22,5	13 070	9,8
2022-2023 ⁵	8 687	6,4	4,2	20,4	12 515	(4,2)

¹ L'information concernant les données économiques provient de Statistique Canada et du ministère des Finances.

² Population au 1^{er} juillet de l'exercice financier considéré.

³ Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁴ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁵ Prévisions

B.3

Dépenses par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023	Dépense probable 2021-2022	Dépenses réelles		
			2020-2021	2019-2020	2018-2019
Assemblée nationale	167	143	143	133	138
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	238	123	104	100	183
Affaires municipales et Habitation	2 749	2 920	3 608	2 578	1 982
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 113	1 098	1 064	1 014	942
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	10 373	5 431	1 101	1 892	779
Conseil exécutif ²	894	785	1 195	649	478
Culture et Communications	978	1 060	1 109	824	738
Cybersécurité et Numérique ²	83	63	34	11	7
Économie et Innovation	1 399	1 907	1 714	2 662	1 236
Éducation	16 509	16 213	16 942	13 941	12 450
Énergie et Ressources naturelles	110	153	234	134	197
Enseignement supérieur	8 624	7 956	7 635	7 235	6 909
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	400	328	278	230	183
Famille	3 494	3 557	3 011	2 879	2 576
Finances ²	161	206	478	358	265
Forêts, Faune et Parcs	566	661	787	572	583
Immigration, Francisation et Intégration ²	646	378	338	331	208
Justice	1 291	1 270	1 157	1 097	1 031
Relations internationales et Francophonie	124	155	117	118	119
Santé et Services sociaux ²	50 212	52 956	51 458	40 225	38 191
Sécurité publique	1 866	1 883	1 874	1 803	1 713
Tourisme	223	360	357	210	194
Transports	1 926	8 208	2 853	1 072	840
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 570	4 642	4 498	4 561	4 444
Dépenses de programmes	108 715	112 454	102 089	84 629	76 385
Service de la dette	6 441	6 165	5 437	5 473	6 664
Dépenses budgétaires	115 156	118 619	107 526	90 102	83 049

¹ Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2022-2023. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. À noter que le reclassement des dépenses par portefeuille n'est pas définitif. Des discussions additionnelles pourraient faire varier la répartition de ces dépenses.

² Le budget de dépenses 2021-2022 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées dans les exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

	Dépenses réelles				
	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Assemblée nationale	135	135	130	126	122
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	99	88	88	123	130
Affaires municipales et Habitation	1 931	1 779	1 751	1 848	1 742
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	885	846	867	922	1 047
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	661	803	820	740	902
Conseil exécutif ²	423	397	383	396	397
Culture et Communications	768	680	659	641	644
Cybersécurité et Numérique ²	7	6	6	7	10
Économie et Innovation	879	1 045	598	726	734
Éducation	11 391	10 707	10 375	10 410	10 316
Énergie et Ressources naturelles	100	67	70	74	63
Enseignement supérieur	6 595	6 356	6 231	6 211	6 159
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	283	159	149	150	164
Famille	2 518	2 519	2 543	2 583	2 514
Finances ²	227	111	125	96	99
Forêts, Faune et Parcs	609	486	441	456	479
Immigration, Francisation et Intégration ²	221	169	150	156	162
Justice	953	888	894	861	867
Relations internationales et Francophonie	124	117	99	96	104
Santé et Services sociaux ²	36 731	35 427	34 300	33 790	32 645
Sécurité publique	1 645	1 492	1 380	1 407	1 383
Tourisme	213	147	122	124	135
Transports	686	635	658	662	708
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 332	4 325	4 347	4 355	4 377
Dépenses de programmes	72 416	69 384	67 186	66 959	65 904
Service de la dette	7 160	7 535	7 955	8 141	8 435
Dépenses budgétaires	79 576	76 919	75 141	75 100	74 339

